

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Note aux lecteurs

Le 20 octobre 2022, le premier ministre, M. François Legault, redessina le partage des responsabilités ministérielles relatives à l'énergie et aux ressources naturelles en incluant les forêts et en confiant l'énergie au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de même que la transition énergétique au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Dans un contexte où ces responsabilités ont été attribuées au-delà de la portée du Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, l'ensemble des résultats des domaines d'activité liés à l'énergie et aux ressources naturelles est présenté dans ce rapport.

Rédaction

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

Cette publication a été réalisée par la Direction de la gouvernance et de la performance organisationnelle du Bureau de la sous-ministre et secrétariat général en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site de Quebec.ca.

Pour plus d'information

Direction des communications
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4^e Avenue Ouest, C 402
Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8609

Sans frais : 1 866 248-6936

Courriel : services.clientele@mern.gouv.qc.ca

Site Web : www.quebec.ca/gouv/ministere/energie-ressources-naturelles/publications

Dépôt légal – décembre 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN [978-2-550-93454-7] (version imprimée)

ISBN [978-2-550-93453-0] (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2022

MESSAGE DE LA MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Conformément à la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des activités du Ministère pour l'exercice 2021-2022. Je tiens à souligner l'engagement et le professionnalisme de celles et ceux qui ont su rendre possibles les activités de l'organisation.

J'ai la conviction que nous continuerons de favoriser la prospérité et la qualité de vie de la population québécoise par la mise en valeur responsable et durable de nos ressources naturelles et de notre territoire public. Notre secteur minier joue d'ailleurs déjà un rôle de premier plan à l'échelle internationale en fournissant les minéraux critiques et stratégiques essentiels à la transition énergétique.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé

Maïté Blanchette Vézina

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
Québec, décembre 2022

MESSAGE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Madame la Présidente,

Je dépose à votre attention le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère et de ses principales réalisations, conformément à la Loi sur l'administration publique. Je tiens à mentionner que rien de tout cela n'aurait été possible sans l'engagement sincère des membres du personnel de l'organisation, que je remercie.

En consultant ce rapport, vous constaterez que l'année 2021-2022 a marqué un tournant dans la coordination de la transition énergétique au Québec. Je pense notamment à la mise à niveau du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2026, qui a été adapté aux réalités énergétiques québécoises et mondiales. Nous poursuivrons dans les prochaines années notre action afin d'accélérer cette nécessaire transition.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Original signé

Benoit Charette

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Québec, décembre 2022

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Madame Maïté Blanchette Vézina

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Madame la Ministre,

Je vous présente le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Ce document relate avec justesse les efforts constants déployés au quotidien. Il rend également compte de la diversité et de la complémentarité des actions du Ministère, notamment en ce qui concerne les mines et le territoire public.

À cet effet, ce rapport fait état des activités accomplies par le Ministère pendant l'exercice 2021-2022, en conformité avec la Loi sur l'administration publique. La mise en œuvre du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques est un exemple de réalisation dont notre organisation peut être fière.

Enfin, je tiens à souligner la contribution et l'engagement exceptionnels du personnel qui s'investit pour assurer une gestion responsable du territoire public et des mines.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé

Line Drouin

Sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Québec, décembre 2022

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS



Monsieur Benoit Charette

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

En le lisant, vous constaterez tous les efforts déployés au cours de l'exercice 2021-2022 par le Ministère pour favoriser la transition énergétique du Québec. L'accent a été mis sur la modernisation de la vision gouvernementale basée sur la sobriété énergétique et une transition énergétique juste.

Je profite de l'occasion pour souligner que les réalisations décrites dans ce rapport reflètent le talent et l'engagement de tout le personnel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé

Marie-Josée Lizotte

Sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Québec, décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	1
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	2
1. L'ORGANISATION	3
1.1 L'organisation en bref	3
1.2 Faits saillants	7
2. LES RÉSULTATS	12
2.1 Plan stratégique	12
2.2 Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques	26
2.3 Déclaration de services à la clientèle	42
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	47
3.1 Utilisation des ressources humaines	47
3.2 Utilisation des ressources financières	50
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	52
4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES	54
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	54
4.2 Développement durable	55
4.3 Occupation et vitalité des territoires	61
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	73
4.5 Accès à l'égalité en emploi	74
4.6 Allègement réglementaire et administratif	78
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	81
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	83
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	84
4.10 Politique de financement des services publics	84
5. ANNEXES	85
ANNEXE I – Organigramme du Ministère au 31 mars 2022	86
ANNEXE II – Programmes en transition énergétique	88
ANNEXE III – Coût et revenus de tarification	91

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

Sigle ou acronyme	Nom
ACRIgéo	Approche de coopération en réseau interministériel pour l'information géographique
AIR	Analyse d'impact réglementaire
BAPE	Bureau d'audience publique en environnement
BCD	Bureau de coordination des droits
BEX	Baux exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface
BGP	Bureau de la gestion des plaintes
BOGA	Beyond Oil and Gas Alliance
CCME	Conseil canadien des ministres de l'Environnement
CDD	Commissaire au développement durable
CI	Commercial et institutionnel
CS	Coût des services
DA	Décisions administratives
DCOM	Direction des communications
DGRI	Direction générale des ressources informationnelles
ETC	Équivalent temps complet
FECC	Fonds d'électrification et de changements climatiques
FRQNT	Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies
GES	Gaz à effet de serre
GESTIM	Gestion des titres miniers
GJ	Gigajoule
GNL	Gaz naturel liquéfié
GNR	Gaz naturel renouvelable
HQ	Hydro-Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAG	Selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d'autres gouvernements
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCS	Minéraux critiques et stratégiques
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
ML	Millions de litres

Sigle ou acronyme	Nom
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MTQ	Ministère des Transports
MVE	Minorités visibles et ethniques
OPF	Officier de la publicité foncière
PAEE	Programme d'accès à l'égalité en emploi
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PCPDD	Prise en compte des principes de développement durable
PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
PDRI	Plan directeur en ressources informationnelles
PIDGNL	Programme d'aide financière pour l'implantation de dessertes en gaz naturel liquéfié
PEV	Plan pour une économie verte
PJ	Pétajoule
PMO	Plan de mise en œuvre
PRDTP	Plans régionaux de développement du territoire public
PTN	Plan de transformation numérique ministériel
PTSC	Passif au titre des sites contaminés
PQVMCS	Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques
RAG	Rapport annuel de gestion
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
RDE	Registre du domaine de l'État
RFQL	Registre foncier du Québec en ligne
RI	Ressources informationnelles
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SIGÉOM	Système d'information géominière
SITE	Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques
SIFIG	Secteur de l'infrastructure foncière et de l'information géospatiale
SOR	Secteur des opérations régionales
SLRI	Service en ligne de réquisition d'inscription
SNCLC	Système national de classification des lieux contaminés
TEQ	Transition énergétique Québec
TIR	Tables interministérielles régionales
VEH	Véhicules électriques et hybrides
VGQ	Vérificateur général du Québec

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de notre responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données qu'il contient et sur celle des contrôles afférents.

Les résultats et l'information contenus dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Ministère;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.

Original signé
Line Drouin

Sous-ministre des Ressources naturelles
et des Forêts

Original signé
Daniel Gaudreau

Sous-ministre associé à l'infrastructure foncière
et à l'information géospatiale

Original signé
Nathalie Camden

Sous-ministre associée aux mines

Original signé
Martin Breault

Sous-ministre associé à la gouvernance
et à la coordination des interventions

Original signé
Marie-Josée Lizotte

Sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Original signé
Dominique Deschênes

Sous-ministre adjointe à l'énergie au ministère
de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Original signé
Martin Arsenault

Sous-ministre associé aux services à la gestion

Québec, décembre 2022

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Madame Line Drouin

Sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2022.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la direction du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats, des renseignements et des explications fournis ainsi que leur cohérence en nous basant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Cet examen s'est inspiré des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Ainsi, les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à appliquer des procédures analytiques, à réviser des calculs et, finalement, à échanger sur certains éléments examinés. Ces travaux n'avaient pas pour but de vérifier les systèmes de compilation ni d'évaluer le contrôle interne. Par conséquent, cet examen ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le présent rapport.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,

Original signé
Caroline Marois

Québec, décembre 2022

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Le Ministère a pour mission d'assurer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales, ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable.

Pour mener à bien cette mission, le Ministère mise avant tout sur une équipe reconnue pour son expertise de pointe et sa gestion responsable du développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire québécois.

Fonctions stratégiques

Les activités du Ministère regroupent cinq fonctions stratégiques axées sur le développement économique du Québec, qui se décrivent comme suit :

- 1- Promouvoir et encadrer la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales du Québec ainsi que du territoire public :
 - évaluer et promouvoir le potentiel minéral du Québec;
 - accorder et gérer des droits liés aux ressources minérales et énergétiques;
 - assurer un approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable nécessaire au maintien de la qualité de vie et à la prospérité des Québécois;
 - soutenir, stimuler et promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et en assurer une gouvernance intégrée;
 - sensibiliser les Québécois au sujet de la transition énergétique et les mobiliser autour de ce projet commun;
 - accompagner les promoteurs et les acteurs locaux, notamment dans le but de favoriser l'acceptabilité des projets sur le plan social.
- 2- Agir à titre de propriétaire des terres du domaine de l'État sous l'autorité du Ministère :
 - assurer la mise en valeur des terres du domaine de l'État;
 - planifier l'affectation du territoire public et veiller à la conciliation des usages;
 - accorder et gérer les droits d'utilisation du territoire public;
 - accompagner les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) dans la gestion des activités qui leur sont déléguées.
- 3- Soutenir l'efficacité du marché immobilier par l'administration du Registre foncier et du cadastre :
 - contribuer à la protection des droits fonciers des citoyens, des entreprises et de l'État;
 - contribuer à la transparence du marché immobilier.

- 4- Veiller au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec :
- s'assurer que le Québec exerce ses compétences et applique ses lois sur l'ensemble de son territoire;
 - veiller au respect de la position du Québec quant à ses frontières;
 - effectuer l'arpentage des terres du domaine de l'État et des frontières du Québec;
 - décrire les limites des territoires administratifs et celles des territoires ayant un statut juridique particulier dans les cas qui relèvent de sa compétence;
 - tenir le Registre du domaine de l'État et le Greffe de l'arpenteur général du Québec.
- 5- Produire et diffuser l'information stratégique au bénéfice des citoyens, des professionnels et des entreprises :
- acquérir, analyser et diffuser la connaissance géoscientifique (géologie, géochimie et géophysique) ainsi que la connaissance sur le territoire (cartographie, imagerie et réseaux géodésiques officiels);
 - produire et diffuser de l'information économique, géospatiale et foncière;
 - valoriser et promouvoir la connaissance géoscientifique, économique, géospatiale et foncière (par exemple, projets de première importance, géomatique, etc.);
 - assurer la gouvernance de la géomatique gouvernementale par l'Approche de coopération en réseau interministériel pour l'information géographique (ACRIgéo).

Parties prenantes

Le Ministère entretient des relations avec l'ensemble des parties prenantes : sa clientèle, ses partenaires, ses délégataires ainsi que les communautés autochtones. Dans certaines circonstances, des partenaires peuvent être des clients ou encore des délégataires. C'est le cas, notamment, des municipalités et des MRC.

Sa clientèle est composée des groupes suivants :

- les citoyens;
- les villégiateurs;
- les municipalités, les communautés métropolitaines, les MRC et les communautés locales;
- les titulaires de droits fonciers, de droits miniers et de droits liés aux hydrocarbures;
- les professionnels du domaine foncier et des ressources énergétiques et minérales : arpenteurs-géomètres, évaluateurs agréés, avocats, notaires, huissiers de justice, courtiers, architectes, ingénieurs, géologues, bureaux d'experts-comptables, fiscalistes, firmes d'analyse financière, etc.;
- les promoteurs de projets industriels ou commerciaux actifs sur le territoire public;
- les promoteurs ainsi que les sociétés d'exploration et d'exploitation minières ou de produits énergétiques;
- les équipementiers et les entreprises de service des ressources énergétiques et minérales, y compris les énergies renouvelables;
- les entreprises de distribution, de stockage et de transport de produits énergétiques;
- les entreprises et les industries considérées comme grandes consommatrices d'énergie.

Ses partenaires sont :

- les producteurs, les distributeurs et les transporteurs de produits énergétiques (éolien, cogénération, hydroélectricité, bioénergie, gaz naturel et pétrole);
- les associations liées aux ressources énergétiques et minérales;
- les associations professionnelles du domaine minier;

- les organisations liées à la recherche, à la diffusion des connaissances, à l'accompagnement, à la mobilisation, à l'innovation et à la formation en matière de transition énergétique;
- les organismes représentant différentes catégories d'utilisateurs du territoire public;
- la Fédération québécoise des municipalités;
- l'Union des municipalités du Québec;
- les associations récréatives (villégiateurs, motoneigistes, etc.);
- les gestionnaires de pourvoiries ou de zones d'exploitation contrôlée;
- les ordres professionnels (arpenteurs-géomètres, avocats, évaluateurs agréés, géologues, ingénieurs et notaires);
- les ministères et organismes du Québec (MO);
- les ministères fédéraux et territoriaux;
- les arpenteurs généraux des autres provinces;
- les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche;
- le Conseil canadien de géomatique.

Ses délégués sont :

- les municipalités;
- les MRC;
- les dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques et cartothèques).

Par ailleurs, lorsqu'il envisage une action pouvant présenter un effet préjudiciable sur des droits établis ou revendiqués de façon crédible, le Ministère consulte, au préalable, les communautés autochtones touchées par la question, conformément aux politiques gouvernementales et ministérielles en vigueur et tout en respectant les dispositions des conventions en milieu nordique ou des autres ententes applicables.

Impact de la pandémie de COVID-19 sur la mission de l'organisation

Dès le début de la crise, le gouvernement a adopté une approche de précaution. Pour assurer la continuité des services essentiels et accroître la performance organisationnelle, le Ministère a mis en place, rapidement et efficacement, les actions utiles pour permettre à ses employés de poursuivre leurs activités en mode télétravail, tout en maintenant des services de qualité et en faisant preuve de l'agilité nécessaire pour adapter les programmes et services ministériels.

La mise en œuvre des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique s'est poursuivie. L'ensemble des clientèles des programmes en conversion, en innovation et en efficacité énergétiques ont pu bénéficier de la même prestation de services. La cadence des activités a été maintenue comme en témoignent les projets de loi, les règlements adoptés, les nouveaux approvisionnements et le développement de nouvelles filières énergétiques.

La pandémie a permis de réviser les façons de faire au sein du Secteur des mines : simplification de la signature dans le cadre du processus d'attribution du bail minier en utilisant les outils technologiques au lieu de la voie postale, engendrant une diminution des délais de traitement. Par ailleurs, la participation à divers événements (congrès, colloques, formations, rencontres avec des partenaires externes, etc.) en mode virtuel a permis de générer des économies sur les frais de déplacement, d'hébergement, etc. Cependant, il y a eu une hausse des coûts associés aux travaux de terrain (augmentation de la location des véhicules, de l'hébergement, des frais de subsistance, etc.).

Les répercussions sur le Programme de réforme du cadastre québécois ont perduré jusqu'en 2021-2022. La Direction générale de l'arpentage et du cadastre a dû adapter ses façons de faire dans la prestation de ses services et revoir l'ensemble des échéanciers des mandats de rénovation pour ceux n'ayant pas franchi l'étape de la consultation des propriétaires. Cela a eu pour conséquence le report de la fin du Programme de réforme du cadastre québécois en 2022-2023. La pandémie a engendré un « boom » immobilier et, par le fait même, une hausse importante du nombre de réquisitions d'inscription au Registre foncier du Québec, générant une charge additionnelle de travail. Conjugée aux enjeux de main-d'œuvre et de transformation du mode de travail, cette surcharge de travail a eu des effets sur les opérations de la Direction générale du Registre foncier, soit la suspension ou le report de certains mandats non prioritaires et l'augmentation des délais de traitement des radiations.

Les restrictions sanitaires quant aux déplacements internationaux et aux activités sociales ont fait bondir l'intérêt des Québécois pour les activités récréotouristiques et la villégiature. Un meilleur encadrement, des services bonifiés et une planification renouvelée, à établir avec les partenaires concernés, sont de mise. Des actions sont déjà en cours et se poursuivront durant les prochaines années par la mise en œuvre du Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026.

Enfin, grâce à l'expertise et à la générosité de son personnel, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a prêté main-forte au ministère de la Santé et des Services sociaux dans ses activités en lien avec la réponse à la pandémie de COVID-19. Plusieurs employés ont répondu présent pour venir en aide au personnel du secteur de la santé, ce qui a été grandement apprécié de la part des résidents et employés des établissements de santé et de services sociaux.

Structure organisationnelle

Au 31 mars 2022, la structure administrative du Ministère est composée de cinq secteurs :

- Secteur de l'infrastructure foncière et de l'information géospatiale;
- Secteur des mines;
- Secteur des opérations régionales;
- Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques;
- Secteur des services à la gestion¹.

Elle compte également le Bureau de la sous-ministre et secrétariat général et la Direction de l'audit interne.

Le Ministère comprend une direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et une direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif. L'organigramme du Ministère au 31 mars 2022 est présenté à l'annexe 1.

À cette date, l'effectif du Ministère comptait 1 478 employés (répartis dans les différentes régions administratives du Québec) qui ont cumulé près de 2,6 millions d'heures rémunérées. La majorité occupe un emploi dans la région de la Capitale-Nationale.

1. Le Secteur des services à la gestion est partagé avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

TABLEAU 1. Chiffres clés

Chiffres clés	Description
Chiffre 1 : 1 478 ^A	Effectif du Ministère
Chiffre 2 : 360,4 M\$	Dépenses du Ministère et de ses fonds spéciaux
Chiffre 3 : 208 956	Claims miniers actifs au 31 mars 2022
Chiffre 4 : 165	Inspections menées sur des sites et des puits d'hydrocarbures
Chiffre 5 : 337,6 M\$	Revenus au 31 mars 2022 du Ministère et de ses fonds spéciaux
Chiffre 6 : 50 105	Droits d'utilisation d'une terre publique en vigueur au 31 mars 2022

A Certains effectifs du Ministère accomplissent des activités partagées avec le MFFP.

1.2 Faits saillants

1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Mise en œuvre du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques (PQVMCS)

Le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 (PQVMCS) vise à faire du Québec un chef de file de la production, de la transformation et du recyclage des minéraux critiques et stratégiques (MCS). En 2021-2022, diverses mesures ont été mises en œuvre, notamment les suivantes :

- Le Programme de soutien à l'exploration minière pour les minéraux critiques et stratégiques, lancé le 10 août 2021, dispose d'une enveloppe de 4,5 M\$ sur trois ans et permet de soutenir des projets géométallurgiques et géoenvironnementaux pour appuyer la mise en valeur de nouveaux gisements de MCS. Le premier appel de projets a permis de soutenir trois projets, représentant 685 680 \$. Le deuxième appel de projets s'est déroulé du 17 janvier au 4 mars 2022.
- En partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, cinq projets de recherche sur les MCS ont reçu de l'aide financière totalisant 1,9 M\$. Ces sommes ont été octroyées dans le cadre du premier appel de propositions du Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier.
- Deux projets mettant en valeur les sous-produits miniers et permettant de recycler des MCS ont été soutenus, soit :
 - le projet de 5N Plus, soutenu à hauteur de 500 000 \$, pour implanter une nouvelle technologie d'oxydation thermique permettant d'augmenter la récupération du tellure dans des matières résiduelles;
 - le projet de Sigma Dev Tech, soutenu à hauteur de 500 000 \$, pour valoriser des résidus miniers amiantés afin de produire de l'oxyde de magnésium.
- Les ministères et organismes partenaires ont participé à plus d'une dizaine d'événements internationaux visant à promouvoir le potentiel minéral du Québec et à attirer plus d'investissements étrangers dans les différentes étapes de la chaîne de valeur des MCS.

Au 31 mars 2022, 79 % des actions du PQVMCS avançaient selon les échéanciers prévus. La plupart des retards s'expliquent par des délais dans l'attribution, la finalisation et l'approbation de livrables. Au bout de cette deuxième année de mise en œuvre, les engagements s'élèvent à 32,8 M\$, soit 36,4 % du budget total de 90 M\$ sur cinq ans.

1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Poursuite des efforts majeurs en vue de la réduction du passif environnemental

En conformité avec les exigences de la Loi sur les hydrocarbures, le MERN déposait pour la première fois, le 29 avril 2021, à l'Assemblée nationale, le Rapport sur l'état des puits d'hydrocarbures inactifs au Québec. Ce rapport présente un bilan détaillé des résultats des inspections effectuées durant la période allant de 2018-2019 à 2020-2021. Ce bilan inclut, notamment, le nombre de puits inactifs localisés et leur état, le nombre de puits n'ayant pas été localisés ainsi que les puits localisés nécessitant des travaux correctifs ou ayant fait l'objet de travaux.

Le Ministère a contribué au développement du Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État. Ce cadre de référence vise à communiquer des directives et des balises claires en vue d'harmoniser et de coordonner les méthodes de travail et les processus décisionnels au sein de chaque ministère et organisme pour la gestion des sites contaminés sous leur responsabilité. Il permet de prioriser les interventions en fonction des sites présentant les risques les plus élevés pour la santé humaine et l'environnement, et d'intégrer les principes de développement durable dans le choix des interventions.

Le Programme d'aide financière pour accélérer la mise en valeur du territoire public par la remise en état des sablières et gravières 2021-2023, lancé en juin 2021, dispose d'une enveloppe de 10 M\$ sur deux ans et a comme objectif de financer les travaux de réaménagement et de restauration de sablières et de gravières sur le territoire public et les travaux visant à revaloriser ces sites.

1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Sondage sur la mobilisation et le bien-être au travail

Une nouvelle formule de consultation est utilisée pour sonder plus régulièrement les employés sur leur niveau de mobilisation et de bien-être au travail. Celle-ci a pour objectif de permettre la mise en place de mesures contemporaines qui favorisent la mobilisation des personnes en continu. À titre d'exemple, les résultats des trois premières collectes ont démontré que la charge de travail élevée était l'une des principales préoccupations des employés de l'organisation. Afin de remédier à la situation, plusieurs mesures à mettre en place ont été ciblées, dont la mise en œuvre de cinq principes organisationnels (choisir le canal de communication adapté au besoin et l'utiliser adéquatement, respecter la disponibilité des collègues, se donner le droit à la déconnexion, respecter les règles de civilité numérique et maximiser l'efficacité des rencontres) pour un meilleur savoir-être numérique.

28 juin 2021 et 24 février 2022

Réorganisation majeure des secteurs du Ministère

Au cours des dernières années, le MERN a amorcé un virage vers un avenir innovant et un développement plus vert, axé sur le service aux entreprises et aux citoyens.

Cette structure plus optimale confirme notre rôle de chef de file gouvernemental en matière de transition et d'innovation énergétiques, mise sur une offre de services à proximité répondant aux besoins des clientèles dans toutes les régions du Québec, maintient l'efficacité dans la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales et s'assure d'accroître la notoriété des infrastructures foncières sous la responsabilité du Ministère.

Tout cela s'inscrit dans la visée du Ministère d'atteindre ses objectifs stratégiques, d'assumer et d'assurer son leadership et d'être au diapason de l'évolution de la société québécoise, tournée vers un avenir plus vert et numérique.

Ainsi, le Ministère compte maintenant sur cinq secteurs, soit :

- le Secteur de l'infrastructure foncière et de l'information géospatiale;
- le Secteur des mines;
- le Secteur des opérations régionales;
- le Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques;
- le Secteur des services à la gestion.

Ces secteurs continueront d'être soutenus par des unités administratives, soit la Direction de l'audit interne, le Bureau de la sous-ministre et secrétariat général, la Direction des affaires juridiques et la Direction des communications.

30 juin au 24 novembre 2021

Nouveaux approvisionnements énergétiques : relance des projets éoliens

En raison de la croissance de la demande québécoise en électricité, des règlements pour la réservation de blocs d'énergie supplémentaires ont été adoptés. La réservation de ces blocs a entraîné le lancement par Hydro-Québec de deux appels d'offres en décembre 2021.

Le premier bloc de 300 MW pour l'énergie éolienne a été réservé afin de relancer cette filière déjà bien implantée au Québec (les derniers appels d'offres dans ce secteur remontent à 2013). Cette filière s'intègre bien au réseau principal d'Hydro-Québec, offre des prix compétitifs et entraîne des retombées économiques importantes dans les régions. Un décret de préoccupations gouvernementales a été émis avec des critères de base (tels que la participation des milieux locaux et le pourcentage des dépenses au Québec) afin de maximiser les retombées sociales et économiques de cette filière pour le Québec.

Le second bloc de 480 MW réservé aux énergies renouvelables vise, quant à lui, à aller chercher de la puissance, notamment en hiver, à des prix également très compétitifs.

4 novembre 2021 et 2 février 2022

Adhésion du Québec à la Beyond Oil and Gas Alliance (BOGA) et dépôt du projet de loi n° 21 (PL 21)² visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités

Le 4 novembre 2021, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le climat de Glasgow (COP 26), le Québec s'est joint à une coalition d'États qui se sont engagés à interdire la production d'hydrocarbures sur leurs territoires, la Beyond Oil and Gas Alliance (BOGA). Le Québec est ainsi devenu le premier État en Amérique du Nord à renoncer à l'extraction des hydrocarbures.

En cohérence avec l'adhésion à la BOGA, le 2 février 2022, le MERN a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 21 visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités.

Le projet de loi prévoit l'interdiction de la recherche et de la production d'hydrocarbures en révoquant toutes les licences en vigueur au Québec. Il prévoit de plus la fermeture des puits forés en vertu de ces licences ainsi que la restauration des sites. Le MERN réalisera des analyses pour s'assurer que les travaux de fermeture ne nuiront pas aux milieux naturels.

2. Présenté le 2 février 2022. Principe adopté le 16 mars 2022. Adopté le 12 avril 2022. Sanctionné le 13 avril 2022.

Ce projet de loi permet d'affirmer clairement le leadership du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques. Avec l'adoption du projet de loi, le Québec devient le premier État en Amérique du Nord à révoquer, sur son territoire, tous les droits visant la recherche et la production d'hydrocarbures.

Le projet de loi prévoit également la mise en place, par le gouvernement, d'un programme d'indemnisation des titulaires de licences révoquées, basé sur des paramètres justes et équitables établis en fonction des frais engagés.

Le projet de loi permettrait aussi au ministre d'autoriser la réalisation de projets pilotes visant l'acquisition de connaissances sur :

- le potentiel de séquestration de dioxyde de carbone;
- le stockage d'hydrogène produit à partir d'une source d'énergie renouvelable;
- la géothermie;
- toute autre activité qui favoriserait la transition énergétique ou l'atteinte des objectifs de lutte contre les changements climatiques.

Toutefois, en aucun temps des hydrocarbures ne pourraient être extraits dans le cadre de ces projets.

8 novembre 2021

Modernisation du Registre foncier

Depuis le 8 novembre 2021, il est obligatoire de transmettre par voie électronique tous les documents à inscrire au Registre foncier, en vertu de la Loi visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale. La transmission d'une réquisition sur un support papier n'est maintenant plus permise.

Un travail d'envergure collaboratif, effectué par plusieurs unités du MERN, a permis la réussite de cette étape déterminante dans l'histoire de la publicité foncière, et ce, en parfaite cohérence avec la stratégie de transformation numérique du gouvernement du Québec.

1^{er} décembre 2021

Création du Bureau du développement de l'hydrogène vert et des bioénergies

L'hydrogène vert et les bioénergies ont été clairement identifiés comme des priorités gouvernementales et constituent une composante essentielle à la décarbonisation et à l'atteinte des cibles de réduction des gaz à effet de serre du Québec à horizon 2030. La création du Bureau du développement de l'hydrogène vert et des bioénergies vise à déployer efficacement la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030.

7 décembre 2021

Poursuite du Bureau de coordination des droits (BCD) et contribution au projet de loi omnibus n° 103 pour la réduction du fardeau des entreprises du domaine minier

En novembre 2019 était lancé le projet de BCD, un projet de portée gouvernementale faisant appel à la collaboration de plusieurs ministères. L'objectif était d'assurer une meilleure gestion des délais dans la délivrance des droits (permis et autorisations), sans faire de compromis en matière d'exigences réglementaires. Après plus de deux ans de travaux, le Ministère est heureux de rapporter l'avancement des chantiers et l'atteinte de la cible du plan stratégique. De plus, dans l'objectif de réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, le projet de loi omnibus n° 103 – Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif, sous la responsabilité du ministère de l'Économie et de l'Innovation, apporte des modifications à diverses lois, dont la Loi sur les mines, permettant ainsi la réduction du fardeau administratif des entreprises du domaine minier. Les mesures suivantes visent à simplifier la vie des entreprises

et à augmenter leur marge de manœuvre quant aux défis qu'elles doivent relever, tout en contribuant à la relance économique :

- le retrait du régime de jalonnement et du permis de prospection;
- la prolongation de la première période de validité des claims qui passe de deux à trois ans;
- l'agrandissement possible des limites du bail minier;
- le remplacement de la déclaration trimestrielle par une déclaration annuelle pour les baux d'exploitation de substances minérales de surface;
- le dépôt de la demande de renouvellement de claims et le dépôt des travaux statutaires au plus tard 1 jour avant l'échéance du claim, au lieu de 60 jours;
- le transfert au ministre de l'obligation pour le titulaire de claim d'aviser le propriétaire, le locataire, le titulaire du bail et la municipalité locale de l'obtention de son claim suivant son inscription;
- la réduction de la fréquence de transmission de certains documents au ministre.

15 décembre 2021

Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel et Arrêté du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant les méthodes et les outils de mesure pour l'application du Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel

Le 15 décembre 2021, le gouvernement du Québec a annoncé l'adoption du décret concernant l'édiction du Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel (Règlement) par le Conseil des ministres, ainsi que l'Arrêté du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant les méthodes et les outils de mesure pour l'application du Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel. Les exigences prévues au règlement et à l'arrêté ministériel seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2023. Ce règlement a pour but de réduire la dépendance aux produits pétroliers et d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le règlement prévoit :

- l'intégration d'un contenu à faible intensité carbone dans l'essence de 10 % au 1^{er} janvier 2023, de 12 % au 1^{er} janvier 2025, de 14 % au 1^{er} janvier 2028 et de 15 % au 1^{er} janvier 2030;
- l'intégration d'un contenu à faible intensité carbone dans le carburant diesel de 3 % au 1^{er} janvier 2023, de 5 % au 1^{er} janvier 2025 et de 10 % au 1^{er} janvier 2030.

Ce règlement permettra des réductions additionnelles d'émissions de GES de près de 1,78 million de tonnes en 2030 (ce qui correspond à ce qu'émettent annuellement 512 968 véhicules légers), contribuant à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 en 2030.

30 mars 2022

Dépôt du Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026

Le Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026 établit 21 actions concrètes structurées autour de 9 objectifs et de 4 grands axes. Il est appuyé par un programme d'aide financière de 24 millions de dollars afin de soutenir les MRC, les promoteurs et les communautés autochtones dans le développement de projets structurants et la participation à la planification.

La mise en œuvre du Plan et le déploiement du programme d'aide financière permettront, par des mesures concrètes axées sur les résultats, de favoriser l'accessibilité des citoyens au territoire public, d'accroître la contribution du territoire public au développement économique et à la vitalité des régions, de promouvoir les actions écoresponsables sur le territoire public et de le gérer de manière transparente et concertée.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

TABLEAU 2. Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Orientation 1 : Favoriser la croissance des investissements et des revenus en ressources naturelles

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
Accroître les investissements privés pour les projets miniers	Montant des investissements privés miniers réalisés	2,6 (G\$)	4,9 (G\$)	14
Réduire les délais de délivrance des droits pour les projets miniers	Taux de réduction des délais moyens de délivrance des droits	-20 (% cumulatif)	-42 (% cumulatif)	15
Promouvoir les sites potentiels, sur les terres du domaine de l'État, pour des projets de développement économique régional	Nombre de nouveaux terrains à vocation industrielle ou commerciale mis en valeur sur terre publique	45 (pour l'ensemble du territoire)	55 (pour l'ensemble du territoire)	15
Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux pour l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources naturelles	Taux de satisfaction des promoteurs et des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement	91 (%)	89 (%)	16

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des milieux régionaux

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
Réduire l'empreinte environnementale	Quantité de gaz à effet de serre réduite grâce à l'utilisation de biogaz et de biocarburants	1 800 000 (t éq. CO ₂)	Résultats complets pour 2021 non disponibles	18
	Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux contrats d'exportation d'électricité à long terme	2,0 (Mt éq. CO ₂)	2,5 (Mt éq. CO ₂)	19
	Pourcentage des sites miniers abandonnés dont la présence et le niveau de contamination sont déterminés	80 (% cumulatif)	93 (% cumulatif)	19
	Taux de réduction des sites d'enfouissement et des dépotoirs illicites sur le territoire public	-30 (% cumulatif)	-42 (% cumulatif)	20
	Pourcentage d'intervention à l'égard des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs afin d'assurer la sécurité du public	80 (% cumulatif)	91 (% cumulatif)	20
	Pourcentage de réduction de la consommation énergétique	75 (%)	53 (%)	21
	Pourcentage de réduction de la consommation de produits pétroliers	81 (%)	30 (%)	22
Augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public	Nombre de nouveaux baux de villégiature offerts annuellement aux citoyens	300	220	23

Orientation 3 : Accroître notre performance et la qualité des services

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
Offrir un milieu de travail mobilisant aux employés du Ministère	Taux de mobilisation des employés	+1 (%)	-1 (%)	24
Augmenter l'offre des services numériques à la clientèle	Taux d'augmentation des services numériques offerts à la clientèle	15 (%)	36 (%)	25

Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Enjeu 1 : Le développement économique responsable des régions

Orientation 1 : Favoriser la croissance des investissements et des revenus en ressources naturelles

Objectif 1.1 : Accroître les investissements privés pour les projets miniers

Contexte lié à l'objectif : Le MERN a une vocation économique en lien avec sa mission qui consiste à assumer la gestion et à soutenir la mise en valeur des ressources naturelles. Bien que le Ministère, par l'intermédiaire du Secteur des mines, promeuve et soutienne le développement de l'industrie minière, la mise en valeur des ressources minérales en territoire québécois repose, néanmoins, sur la capacité d'un promoteur à mettre en valeur, de façon économiquement viable, un gisement. Cependant, l'attractivité des investissements exerce un rôle important dans le développement des projets et dans la pérennité économique du secteur des ressources naturelles. Le potentiel minéral du Québec est reconnu. En effet, le Québec est la province canadienne dont le potentiel est le plus diversifié avec la production et la valorisation de près de 30 substances. En se fixant comme objectif de favoriser la croissance des investissements dans le domaine des ressources naturelles, le Ministère mise sur la qualité des projets miniers et sur l'attractivité du contexte d'affaires et réglementaire québécois.

Indicateur 1 : Montant des investissements privés miniers réalisés (mesure de départ : 2,4 G\$)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	3,49 G\$	3,73 G\$	2,6 G\$	2,7 G\$
Résultats	2,97 G\$ ^A (Non atteinte)	2,82 G\$ ^B (Non atteinte)	4,29 G\$ ^C (Atteinte)	

A Donnée préliminaire : 3,09 G\$; donnée finale : 2,97 G\$.

B Donnée préliminaire : 2,66 G\$; donnée finale : 2,82 G\$.

C Donnée finale : 4,29 G\$.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Les résultats finaux de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) concernant les dépenses d'investissements pour 2021-2022 indiquent que celles-ci ont dépassé la cible prévue de 2,6 G\$. Il est estimé que les dépenses d'investissements ont atteint 4,29 G\$. Il y a donc une hausse des investissements en 2021-2022 par rapport à ceux de 2020-2021, qui ont été de 2,82 G\$.

Objectif 1.2 : Réduire les délais de délivrance des droits pour les projets miniers

Contexte lié à l'objectif : Coordonné par le Ministère, le projet de Bureau de coordination des droits (BCD) s'inscrit dans la priorité du gouvernement de mettre sur pied un environnement d'affaires compétitif, attractif et prévisible dans le but d'accélérer la réalisation des projets et, ainsi, de favoriser les investissements et la création d'emplois de qualité. Le but du BCD est de contribuer à cette priorité au moyen d'une réduction des délais de délivrance des droits requis pour la réalisation des projets miniers. Le BCD comporte les chantiers suivants :

- la mise en place de tables interministérielles régionales (TIR) centrées sur la délivrance des droits, proposant un accompagnement coordonné et personnalisé;

- l'optimisation de processus de délivrance des droits, selon une approche Lean, ayant pour but d'éliminer les activités administratives sans valeur ajoutée;
- la mise en place d'un guichet ministériel de prestations électroniques de services informationnels et transactionnels pour la clientèle du domaine minier;
- la mise en place d'un processus de coordination interministérielle pour la consultation autochtone.

Indicateur 2 : Taux de réduction des délais moyens de délivrance des droits

(mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Établir la mesure étalon	-10 (% cumulatif)	-20 (% cumulatif)	-35 (% cumulatif)
Résultats	480 jours ouvrables (Atteinte)	-34 (% cumulatif) (Atteinte)	-42 (% cumulatif) (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour 2019-2020, le délai moyen total correspond à 480 jours ouvrables, soit la mesure étalon à laquelle le délai total de 2021-2022 de 277 jours ouvrables est comparé. De plus, le nombre de droits ou d'approbations délivrés par le Ministère pour le calcul de l'objectif est de 26.

Objectif 1.3 : Promouvoir les sites potentiels, sur les terres du domaine de l'État, pour des projets de développement économique régional

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère souhaite accentuer le développement du territoire public comme instrument de développement économique au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec. Il entend promouvoir les sites sur les terres du domaine de l'État ayant un potentiel de développement économique à caractère industriel et commercial. Il effectue différentes activités pour favoriser la réalisation de projets, notamment le repérage de sites propices et l'accompagnement des promoteurs et des acteurs locaux par des chargés de projet. Il leur fournit également de l'assistance dans la démarche d'obtention de droits d'utilisation des terres publiques à des fins industrielles et commerciales. Le Ministère travaille à l'accompagnement des promoteurs pour que ces derniers réalisent des projets de développement économique et fassent des investissements qui favorisent la création d'emplois, notamment dans les régions, le tout dans le respect de l'environnement et de l'acceptabilité sur le plan social.

Indicateur 3 : Nombre de nouveaux terrains à vocation industrielle ou commerciale mis en valeur sur terre publique

(mesure de départ : 45)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	45	45	45	45
Résultats	72 (Atteinte)	54 (Atteinte)	55 (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le MERN et ses municipalités régionales de comté (MRC) délégataires ont octroyé 55 nouveaux baux à des fins industrielles ou commerciales, soit 54 baux attribués par le Ministère et 1 par une MRC.

Objectif 1.4 : Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux pour l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources naturelles

Contexte lié à l'objectif : L'adoption de bonnes pratiques en matière d'acceptabilité sociale constitue un atout important pour favoriser la concrétisation des projets et leur intégration harmonieuse dans les communautés locales, y compris dans les communautés autochtones. Le Ministère déploie un réseau de chargés de projets en région dont le mandat consiste à offrir, aux promoteurs et acteurs locaux qui le souhaitent, un accompagnement en matière d'acceptabilité sociale. L'accompagnement a pour objectif de les informer sur les processus d'attribution des droits, ainsi que sur le contexte et les acteurs du milieu d'accueil des projets, et de faire connaître les différents processus de participation publique. Le Ministère offre également une expertise sectorielle selon la nature des projets.

Indicateur 4 : Taux de satisfaction des promoteurs et des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement (mesure de départ : 89 %, 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	90 (%)	90 (%)	91 (%)	91 (%)
Résultats	92 (%) (Atteinte)	88 (%) (Non atteinte) ^A	89 (%) (Atteinte) ^B	

A Le résultat obtenu pour l'année 2020-2021 n'avait pas considéré de marge d'erreur, laquelle a été prise en compte à partir de l'année 2021-2022.

B L'atteinte de l'objectif est évaluée en considérant la marge d'erreur du sondage. La marge d'erreur indique dans quelle mesure les résultats du sondage sont susceptibles de refléter l'opinion de la population globale. Plus la marge d'erreur est faible, plus les résultats sont considérés comme fiables. Plus elle est élevée, plus les résultats sont susceptibles de s'éloigner de l'opinion de la population globale. Le résultat de ce sondage est établi en fonction d'une marge d'erreur de 9 % et ce, dans un intervalle de confiance de 95 %.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible est considérée comme atteinte en considérant la marge d'erreur. Ainsi, les promoteurs et les acteurs locaux sont très satisfaits ou assez satisfaits des services d'accompagnement reçus du chargé ou de la chargée de projet du MERN.

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des milieux régionaux

Objectif 2.1 : Réduire l'empreinte environnementale

Contexte lié à l'objectif : L'objectif qui consiste à réduire l'empreinte environnementale trouve sa raison d'être dans la mission du Ministère dont les actions visent à assurer la gestion et à soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable. Ainsi, les actions-phares, déterminées par le Ministère, peuvent concourir à la réhabilitation de sites abandonnés à la suite d'activités d'utilisation de ressources naturelles, à la réduction des émissions de GES, à la réduction de la consommation énergétique ou à la réduction de la consommation de produits pétroliers.

D'abord, le Québec recense, sur l'ensemble de son territoire, des sites miniers abandonnés³ dont le réaménagement et la restauration sont sous la responsabilité de l'État. La restauration de ces sites permet, notamment, de limiter les répercussions environnementales et d'éliminer les dangers pour la santé et la sécurité. Diffusé en juin 2019 par le Ministère, le plan de restauration des sites abandonnés prévoit l'accélération

3. Un site minier est dit abandonné lorsque l'exploitant n'existe plus, est introuvable ou insolvable.

de la caractérisation⁴ de l'ensemble des sites en vue de déterminer la présence et le degré de contamination de l'environnement sur les sites miniers abandonnés et, ainsi, de donner une priorité aux interventions.

De même, le 1^{er} mai 2018, le gouvernement annonçait un plan d'action de trois ans visant la localisation, l'inspection et la correction, le cas échéant, des puits d'hydrocarbures inactifs⁵ répertoriés sur son territoire. Puisque certains de ces puits peuvent être la cause d'une contamination ou nécessiter des travaux complexes, il devient essentiel de mettre en place un programme d'inspection pour confirmer leur état et pour entreprendre, le cas échéant, les travaux requis. En agissant ainsi, le Ministère contribue à la mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures, entrée en vigueur le 20 septembre 2018 et qui a pour objet de régir le développement et la mise en valeur des hydrocarbures en milieu terrestre et hydrique, tout en assurant la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la récupération optimale de la ressource.

Par ailleurs, il existe au Québec des sites d'enfouissement illicites dont le degré de contamination dépasse les normes établies par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Les 22 sites contaminés repérés, qui sont situés sur les terres publiques et dont la contamination ne résulte pas d'activités minières, énergétiques ou forestières, sont inscrits dans le passif du Secteur des opérations régionales qui agit comme gestionnaire des terres du domaine de l'État. L'objectif du Ministère est de réhabiliter l'ensemble des sites d'enfouissement illicites.

Ensuite, depuis l'entrée en vigueur de la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification (2020, chapitre 19), le Ministère s'est vu confier la responsabilité du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec (Plan directeur), l'outil dont s'est doté le gouvernement pour structurer, fédérer et faire avancer la transition énergétique du Québec. Initialement prévu jusqu'en 2023, le Plan directeur a été mis à niveau puisque sa portée a été prolongée jusqu'en 2026. L'efficacité énergétique demeure une des orientations phares du Plan directeur, et la notion de sobriété énergétique y est désormais introduite. La transition énergétique passe également par une diminution de la dépendance aux produits pétroliers et par l'augmentation de la part des énergies renouvelables et de la bioénergie dans la production totale d'énergie.

En effet, conformément à la cible gouvernementale qui est d'augmenter de 25 % la production d'énergies renouvelables d'ici 2030, notamment par une hausse de 50 % de la production de bioénergies comme les biocarburants, les biocombustibles solides (granules et biocharbon) et le gaz naturel renouvelable (GNR), le Ministère vise, d'une part, le remplacement des carburants, comme l'essence et le carburant diesel, par les biocarburants, en l'occurrence l'éthanol, le biodiesel et le carburant diesel produit par hydrogénation, ainsi que le gaz d'origine fossile par du GNR produit à partir de biogaz. D'autre part, il encourage le remplacement des produits pétroliers par des énergies renouvelables, notamment l'hydroélectricité, assorti à des mesures de conversion énergétique, à la valorisation des rejets thermiques, à la gestion de l'énergie et à l'amélioration des procédés industriels.

Enfin, au-delà de l'environnement national, le Québec compte exercer un rôle important dans la réduction des émissions de GES de ses voisins au moyen des différents contrats d'exportation d'électricité à long terme actuels et potentiels pour plusieurs marchés, dont ceux de la Nouvelle-Angleterre, de l'État de New York, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. En effet, ses partenaires se sont fixé d'importantes cibles de réduction des émissions

4. La caractérisation regroupe les actions qui permettent de déterminer la présence et l'envergure de contamination ainsi que les risques et les répercussions qui en découlent.

5. Les puits d'hydrocarbures sont qualifiés d'inactifs lorsqu'ils ont été fermés définitivement et quand aucune activité de production n'est possible. Ces puits sont communément appelés « puits abandonnés » (traduction littérale à partir de l'anglais).

de GES auxquelles le Ministère peut contribuer puisque l'hydroélectricité offerte sur ce marché est renouvelable à plus de 99 % (électricité à faibles émissions de carbone).

Indicateur 5 : Quantité de gaz à effet de serre réduite grâce à l'utilisation de biogaz et de biocarburants (mesure de départ : 812 000 t éq. CO₂)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	820 000 (t éq. CO ₂)	840 000 (t éq. CO ₂)	1 800 000 (t éq. CO ₂)	1 900 000 (t éq. CO ₂)
Résultats	935 100 (t éq. CO ₂) (Atteinte)	809 670 (t éq. CO ₂) (Non atteinte)	Résultats complets pour 2021 non disponibles ^A (t éq. CO ₂) (Non atteinte)	

A Décalage en ce qui a trait à la disponibilité des données.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

On constate que la cible de 2020-2021 de 840 000 t éq. CO₂ est « non atteinte » avec une réduction de 809 670 t éq. CO₂. La faible consommation de carburant liée à la COVID-19 explique en grande partie la non-atteinte de la cible.

Le résultat de cet indicateur est la somme des réductions de CO₂ associées aux quatre éléments suivants :

- 1- Remplacement de l'essence et du carburant diesel par les biocarburants. L'utilisation de biocarburants est le principal contributeur en matière de réduction de GES pour l'atteinte de la cible liée à cet indicateur. Pour l'année 2020-2021, la consommation de carburants, multipliée par les exigences fédérales existantes au regard de l'intégration de contenu renouvelable (entre 2 et 5 % du volume), s'est traduite par une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'environ 794 000 t éq. CO₂. Pour l'année 2021-2022, les données seront disponibles à la fin de l'année 2022-2023.
- 2- Remplacement de gaz naturel d'origine fossile par du gaz naturel renouvelable (GNR). Le Règlement concernant la quantité de GNR devant être livrée par un distributeur établit à 1 % la proportion minimale de GNR à injecter dans le réseau gazier à partir de l'année tarifaire débutant en 2020. Pour l'année 2020-2021, les livraisons de GNR ont permis de réduire de 12 970 t éq. CO₂ les émissions de GES au Québec. Ces données peuvent être révisées à la suite du dépôt du rapport annuel de Gazifère attendu en 2023. Pour l'année 2021-2022, la quantité de GNR livrée par les distributeurs devrait être publiée en 2022-2023 dans le cadre des exercices de reddition de comptes des distributeurs à la Régie de l'énergie.
- 3- Remplacement de mazout lourd et léger par du gaz naturel à partir de dessertes de gaz naturel liquéfié (GNL). Au 31 mars 2022, les résultats suivants ont été atteints : un projet de desserte en GNL de l'Aluminerie Alouette est entré en fonction à la fin de janvier 2022. Par ailleurs, un second projet de desserte de l'usine de pâte Nordic Kraft devrait entrer en fonction en 2022. Une nouvelle phase du projet de desserte de l'usine de pâte Nordic Kraft et un nouveau projet de desserte de l'usine d'enrobage Sintra sont en cours de réalisation.

- 4- Remplacement de produits pétroliers plus polluants par du gaz naturel à travers des projets d'extensions du réseau de gazoducs. Au 31 mars 2022, les mises en gaz des projets d'extension du réseau de gaz naturel vers Montmagny (incluant Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Raphaël et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud), Saint-Elzéar, Saint-Paul d'Abbotford et Richmond ont été complétées. Selon les données fournies par Énergir pour faire approuver les projets, pour l'année 2020-2021, la réduction des émissions de GES a été évaluée à environ 2 700 t éq. CO₂, tandis que pour l'année 2021-2022, cette réduction serait d'environ 2 900 t éq. CO₂. Soulignons que les réductions associées aux extensions de Saint-Elzéar et de Saint-Paul d'Abbotford sont estimées inférieures à 100 t éq. CO₂; elles sont donc exclues du calcul.

Indicateur 6 : Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux contrats d'exportation d'électricité à long terme
(mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2,0 (Mt éq. CO ₂)	2,0 (Mt éq. CO ₂)	2,0 (Mt éq. CO ₂)	2,0 (Mt éq. CO ₂)
Résultats	2,5 (Mt éq. CO ₂) (Atteinte)	2,5 (Mt éq. CO ₂) (Atteinte)	2,5 (Mt éq. CO ₂) (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Hydro-Québec n'a pas conclu de nouvelles ententes d'exportation d'électricité et a respecté celles en vigueur. Les résultats demeurent les mêmes et ont été atteints (2,5 Mt éq. CO₂).

Indicateur 7 : Pourcentage des sites miniers abandonnés dont la présence et le niveau de contamination sont déterminés
(mesure de départ : 42 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	50 (% cumulatif)	65 (% cumulatif)	80 (% cumulatif)	100 (% cumulatif)
Résultats	54 (% cumulatif) (Atteinte)	71 (% cumulatif) (Atteinte)	93 (% cumulatif) (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a élaboré, en collaboration avec le MERN, le Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État (Cadre de référence) dans le but de baliser les interventions gouvernementales concernant la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État. Il vise à définir les directives et les critères à appliquer par les ministères et organismes concernés afin d'harmoniser la méthode d'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement et de mieux encadrer la priorisation des interventions selon ces risques pour l'ensemble des sites contaminés sous la responsabilité de l'État.

Afin d'appliquer le Cadre de référence, approuvé en décembre 2021, le MERN a revu la méthodologie de calcul du pourcentage des sites miniers abandonnés dont la présence et le niveau de contamination sont déterminés, soit en retranchant du nombre total de sites à caractériser ceux pour lesquels des travaux de caractérisation n'étaient pas déjà en cours avant la mise en œuvre de ce cadre de référence.

Ainsi, la présence et le degré de contamination ont été déterminés pour 27 sites miniers abandonnés sur 29 (93 %).

Indicateur 8 : Taux de réduction des sites d'enfouissement et des dépotoirs illicites sur le territoire public (mesure de départ : 901)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	-10 (% cumulatif)	-35 (% cumulatif)	-30 ^A (% cumulatif)	-50 ^A (% cumulatif)
Résultats	-14 (% cumulatif) (Atteinte)	-14 (% cumulatif) (Non atteinte)	-42 (% cumulatif) (Atteinte)	

A Le Québec compte actuellement 22 sites d'enfouissement et 879 dépotoirs illicites sur le territoire public. Ainsi, les cibles de 2021-2022 et de 2022-2023 ont été revues de façon à considérer non seulement les sites inscrits au Passif au titre des sites contaminés (PTSC), mais également les dépotoirs illicites. L'objectif du Ministère est de nettoyer 50 % de ces sites et dépotoirs illicites d'ici le 31 mars 2023. Le Ministère s'engage également à nettoyer tous nouveaux sites et dépotoirs illicites qui lui seraient rapportés dans les trois ans suivant sa première inspection.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Depuis 2019, on constate une réduction de 42 % de la mesure de départ de 901 sites (879 dépotoirs illicites et 22 sites d'enfouissement), ce qui représente 371 dépotoirs illicites nettoyés et 10 sites d'enfouissement réhabilités (ou retirés du PTSC) à la suite du dépôt d'une étude confirmant qu'un site donné n'est pas contaminé).

Indicateur 9 : Pourcentage d'intervention à l'égard des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs afin d'assurer la sécurité publique (mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	40 (% cumulatif)	60 (% cumulatif)	80 (% cumulatif)	100 (% cumulatif)
Résultats	70 (% cumulatif) (Atteinte)	74 (% cumulatif) (Atteinte)	91 (% cumulatif) (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En date du 31 mars 2022, 137 interventions distinctes étaient entamées sur 86 des 95 puits et sites inactifs identifiés comme nécessitant des travaux, portant le total des interventions entamées à ce jour à 90,5 % (arrondi à 91 %). Ces interventions se résument comme suit :

- 68 sites échantillonnés pour confirmer ou infirmer la présence de contamination;
- 24 caractérisations environnementales de phase II pour évaluer l'étendue de la contamination, lorsque confirmée;
- 12 analyses d'intégrité pour déterminer l'origine de l'émanation ou de la migration de gaz naturel;

- 8 rapports d'état de puits qui cernent les différents problèmes et émettent des recommandations pour la suite des correctifs;
- 3 programmes de remédiation rédigés pour corriger les problèmes dans les puits;
- 1 puits dont les travaux de remédiation sont commencés et se poursuivront en 2022-2023;
- 1 puits pour lequel les travaux de remédiation sont terminés;
- 12 puits pour lesquels les ouvertures ont été sécurisées par l'installation d'une plaque d'acier;
- 8 puits dont les interventions concernent la réalisation d'inspections supplémentaires.

Indicateur 10 : Pourcentage de réduction de la consommation énergétique (mesure de référence : 49,7 pétajoules (PJ) au 31 mars 2023)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	S.O.	S.O.	75 (%)	100 (%)
Résultats	S.O.	S.O.	53 (%) (Non atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Les résultats de l'année 2021-2022 ont permis d'atteindre 53 % de l'objectif en matière de réduction de la consommation énergétique. La cible de 75 % reposait sur la mise en œuvre d'une série de mesures qui ont été revues dans le cadre de la mise à niveau du Plan directeur 2026. Pour certaines, les objectifs de réduction ont été modifiés tandis que pour d'autres les prévisions n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan directeur 2026, mais le seront dans les années à venir⁶.

La consommation énergétique a été réduite de 7 PJ en 2021-2022, alors que l'objectif était de la réduire de 11 PJ. Plus de la moitié des réductions obtenues (4,7 PJ) proviennent des programmes offerts par les distributeurs Énergir, Hydro-Québec et Gazifère. Tous les trois ont d'ailleurs surpassé les résultats anticipés. Les mesures portées par le MERN ont contribué à réduire de 2,3 PJ la consommation énergétique alors que les résultats anticipés étaient de l'ordre de 5,6 PJ. Cet écart est attribuable principalement aux mesures qui ont été revues dans le cadre du Plan directeur 2026, notamment le report de la mesure liée à l'instauration d'un système de redevance-remise pour favoriser l'achat de véhicules à plus faible consommation, qui prévoyait une réduction de 0,75 PJ cette année. Par ailleurs, les résultats de 1,3 PJ anticipés par la modification du Code national de l'énergie pour les bâtiments 2015 n'ont pas été comptabilisés cette année puisque les nouvelles exigences sont entrées en vigueur en juin 2020 avec une période transitoire se terminant en décembre 2021. Les réductions devraient donc être comptabilisées l'année prochaine.

Ainsi, les prévisions en matière de réduction de la consommation énergétique ont été revues à 7,3 PJ pour l'année 2021-2022 dans le cadre de la mise à niveau du Plan directeur 2026. Les résultats atteints de 7 PJ représentent par conséquent 96 % de l'objectif annuel.

Dans une perspective d'électrification massive, l'efficacité énergétique permet de dégager l'électricité nécessaire à la conversion d'autres applications à coût minime en matière de production. Le Plan directeur 2026 continue

6. Se référer à la section « Prévisions budgétaires et prévisions des résultats des mesures du Plan directeur 2021-2026 » du Plan directeur 2026 pour les objectifs de réduction et pour la liste des mesures indiquées par le code IND. Pour ces dernières, les résultats seront fournis par le porteur au fur et à mesure que les méthodes de quantification seront élaborées et approuvées.

de reconnaître l'efficacité énergétique comme source prioritaire d'énergie. C'est pourquoi l'ensemble des programmes en la matière se poursuivent, et des sommes additionnelles ont été allouées pour aider les entreprises à améliorer leur rendement énergétique, c'est-à-dire produire un même bien ou rendre un même service en utilisant le moins d'énergie possible.

**Indicateur 11 : Pourcentage de réduction de la consommation de produits pétroliers
(mesure de référence : 1 138 millions de litres au 31 mars 2023)**

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	S.O.	S.O.	81 (%)	100 (%)
Résultats	S.O.	S.O.	30 (%) (Non atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Les résultats de l'année 2021-2022 ont permis d'atteindre 30 % de l'objectif de réduction de la consommation de produits pétroliers. La cible de 81 % misait en grande partie sur l'adoption de mesures réglementaires et sur la performance des programmes dans le secteur des transports. L'exercice de mise à niveau du Plan directeur a été l'occasion pour le Ministère d'asseoir sa vision de la transition énergétique, de bien intégrer les éléments du Plan pour une économie verte (PEV) 2030 en lien avec celle-ci et de tenir compte du contexte énergétique québécois, qui a beaucoup évolué depuis la publication du Plan directeur en 2018.

Certains programmes ont été renouvelés, d'autres, terminés et enfin de nouveaux ont été créés. Ces modifications ont fait de l'année 2021-2022 une année transitoire pour certains programmes, ce qui repousse les résultats à l'année prochaine.

L'année 2021-2022 prévoyait réduire de 221 millions de litres (ML) la consommation de produits pétroliers, cependant la réduction a été de 54,4 ML. Les programmes dirigés par le MERN sont les principaux contributeurs cette année; 89 % des résultats proviennent des programmes Roulez vert, ÉcoPerformance, Chauffez vert et Bioénergies. Alors que les résultats anticipés par les mesures du MERN étaient de l'ordre de 174 ML, la réduction a été seulement de 48,3 ML. Ce résultat s'explique en partie par les délais plus longs qu'il était prévu de l'édiction du Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel et par le fait de ne pas avoir retenu la mesure d'instaurer un système de redevance-remise pour favoriser l'achat de véhicules à plus faible consommation pour laquelle les réductions prévues s'élevaient à 18,2 ML cette année. Il faut noter que le Règlement concernant le volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le carburant diesel a été édicté en décembre 2021 et entrera en vigueur en janvier 2023, avec des contenus rehaussés et des réductions estimées à près de 150 ML à partir de 2023-2024.

Des réductions de 46,5 ML étaient prévues par les mesures menées par les collaborateurs au Plan directeur, dont le ministère des Transports (MTQ), Hydro-Québec (HQ) et la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Les réductions en 2021-2022 ont atteint 6 ML. En cette année transitoire, les efforts du MTQ ont été consacrés à la finalisation des nouveaux programmes, qui sont d'ailleurs tous en vigueur. Par conséquent, la diffusion des résultats a été repoussée d'une année, mais ceux-ci seront comptabilisés à partir de 2022-2023.

Ainsi, la mise à niveau du Plan directeur 2026 a revu les prévisions en matière de réduction de produits pétroliers à 100 ML pour l'année 2021-2022. La réduction de 54,4 ML cette année représente 54 % de l'objectif annuel.

Objectif 2.2 : Augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public

Contexte lié à l'objectif : Au Québec, il existe environ 32 000 baux de villégiature dont la plupart sont riverains, boisés et accessibles par voie terrestre, sauf exception, et leur superficie avoisine les 4 000 m². De 2019 à 2023, le Ministère s'est engagé à mettre à la disposition des citoyens 1 150 nouveaux terrains à des fins de villégiature privée sur les terres du domaine de l'État. Pour ce faire, et dans un souci d'équité et de précaution à l'égard des milieux d'accueil, le Ministère réfléchit à de nouveaux modèles de développement de la villégiature. Le but du Ministère est donc de préserver l'accessibilité du public aux plans d'eau du territoire public.

Indicateur 12 : Nombre de nouveaux baux de villégiature offerts annuellement aux citoyens (mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	100	300	300	450
Résultats	168 (Atteinte)	97 (Non atteinte)	220 (Non atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le nombre total de nouveaux baux de villégiature attribués en 2021-2022 est de 220, plus précisément :

- 181 baux ont été offerts par tirage au sort dans neuf régions administratives du Québec;
- 39 baux ont été attribués au premier requérant selon les données inscrites au Registre du domaine de l'État (RDE). Ceux-ci ont été offerts dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

Force est de constater que, malgré les efforts déployés chaque année pour répondre à la demande, la sélection de terrains à rendre disponibles devient plus difficile. L'obtention d'un consensus auprès des partenaires est parfois un réel enjeu, et de nombreuses contraintes territoriales diminuent le potentiel de développement (territoires fauniques structurés, territoires de conservation et autres droits existants sur le territoire).

Grâce au Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026 qui prévoit l'actualisation des plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP), les efforts pourront être orientés en vue d'atteindre la cible de l'exercice subséquent. En effet, l'actualisation de cet outil de planification permettra de mieux intégrer les préoccupations économiques, sociales et environnementales qui ont cours aujourd'hui. De nouveaux modèles de développement de la villégiature, une mise à jour des potentiels de développement en concertation avec les parties prenantes et l'ajout d'un soutien financier favoriseront une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

À court terme, le Ministère poursuivra ses efforts auprès des MRC délégataires pour stimuler l'offre de villégiature en vue d'atteindre les objectifs de la prochaine année financière.

Enjeu 2 : La performance organisationnelle

Orientation 3 : Accroître notre performance et la qualité des services

Objectif 3.1 : Offrir un milieu de travail mobilisant aux employés du Ministère

Contexte lié à l'objectif : Devant la rareté de la main-d'œuvre qui suscite des défis en ce qui concerne l'attraction de nouveaux talents et leur maintien en emploi, et en prenant en considération que les départs des employés engendrent une perte d'expertise primordiale pour la réalisation de la mission du Ministère, la mobilisation du personnel constitue un enjeu important pour celui-ci. En effet, des employés qui peuvent se mobiliser parlent positivement de l'organisation pour laquelle ils travaillent, démontrent une forte intention d'y demeurer et ont le désir de se dépasser pour contribuer à son succès. Pour favoriser cette mobilisation du personnel envers la mission et les

objectifs stratégiques du Ministère, un climat de travail propice à l'engagement doit exister. À cette fin, un sondage sur le climat de travail permet aux décideurs non seulement de connaître le degré de satisfaction du personnel, mais également de déterminer les mesures à mettre en place pour offrir un milieu de travail mobilisant. Cet objectif cadre avec les priorités de la Direction générale des ressources humaines dont le mandat consiste à conseiller la haute direction et les gestionnaires du Ministère en matière de gouvernance des ressources humaines.

Indicateur 13 : Taux de mobilisation des employés
(mesure de départ : 76 %, mesure étalon établie en 2020-2021)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	S.O.	S.O.	+1 (%)	+1 (%)
Résultats	S.O.	S.O.	-1 (%) (Non atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Un outil de collecte pour effectuer le sondage organisationnel sur la mobilisation et le bien-être des employés a été déployé en mars 2021. La première mesure de l'indice de mobilisation effectuée à ce moment a donné un résultat de référence établi à 75,7 % (arrondi à 76 %). Au cours de l'année 2021-2022, deux collectes ont été effectuées afin d'assurer un suivi continu du niveau de mobilisation des employés. En septembre 2021, une légère amélioration a été constatée (76,4 %, arrondi à 76 %), mais une diminution plus importante est survenue lors de la collecte de janvier 2022, l'indice de mobilisation s'établissant alors à 74,7 % (arrondi à 75 %). Il n'y a donc pas de tendance stable qui s'est établie au cours de l'année. Néanmoins, la cible n'a pas été atteinte pour l'année 2021-2022.

Après chaque collecte de données, les gestionnaires ont reçu les résultats de leur unité administrative et étaient invités à rencontrer leurs employés afin de déterminer ensemble des mesures pertinentes à mettre en place afin d'améliorer la mobilisation dans l'équipe. D'un point de vue ministériel, l'ensemble des collectes a indiqué que la dimension la plus faible concernait les éléments liés à la charge de travail.

Afin de soutenir les employés dans ce contexte de charge de travail élevée, des capsules informatives portant sur le sujet de la santé psychologique ont été publiées dans l'intranet et cinq principes organisationnels pour un meilleur savoir-être numérique ont également été mis en place. Enfin, des employés et des gestionnaires ont été consultés afin de trouver des solutions innovantes à cette problématique et, s'appuyant sur leurs propositions, un plan d'action ministériel pour réguler la charge de travail sera déployé en 2022-2023.

Objectif 3.2 : Augmenter l'offre des services numériques à la clientèle

Contexte lié à l'objectif : La Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 comporte deux orientations. D'une part, les MO doivent utiliser le numérique pour adapter leurs relations avec le citoyen dont le quotidien est de plus en plus influencé par l'information transmise, par les données et par les outils numériques. D'autre part, le numérique doit permettre aux MO d'être innovants, efficaces et transparents, notamment par la réduction du coût des services offerts à divers groupes de clientèle et par la diminution des délais pour les obtenir. Le Ministère dispose déjà de plusieurs plateformes informationnelles et transactionnelles, comme la carte interactive du Système d'information géominière (SIGÉOM), Géo-Inondations, Infolot, le Registre foncier du Québec en ligne (RFQL), le Système de gestion des titres miniers (GESTIM), pour n'en nommer que quelques-uns, qui répondent à certains besoins des citoyens. Néanmoins, au regard des orientations

de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale, le Ministère souhaite que les services à la clientèle deviennent intégralement numériques pour en réduire la complexité sur le plan administratif et pour répondre à l'ambition 5 de la stratégie : « les services publics sont numériques de bout en bout ». Pour ce faire, le Ministère vise l'augmentation de son offre de services numériques pour donner à la clientèle des services plus rapides et intuitifs.

Indicateur 14 : Taux d'augmentation des services numériques offerts à la clientèle (mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 (%)	10 (%)	15 (%)	15 (%)
Résultats	14 (%) (Atteinte)	11 (%) (Atteinte)	36 (%) (Atteinte)	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Dès la publication de la Stratégie de transformation numérique, le Ministère s'est assuré de la mise en place graduelle de ses exigences. Dans le cadre de la planification stratégique 2019-2023, le Ministère s'est doté d'une cible de 15 % d'augmentation des services numériques pour l'année financière 2021-2022. Cette cible correspond à la création de 8 nouveaux services sur la base des 56 services numériques initiaux. En termes de résultat, au cours de l'année, les différents secteurs du Ministère ont créé 20 nouveaux services numériques :

- Carte interactive du SIGÉOM des données sur les échantillons de minéraux lourds;
- Carte interactive du SIGÉOM des zones morphosédimentologiques générales;
- Portail des substances minérales avec les fiches sur le lithium;
- Portail des substances minérales avec les fiches sur le graphite;
- Géologie pour tous : géomagnétisme;
- Géologie pour tous : développement minéral;
- Territoire public – MRC délégués;
- Service en ligne de réquisition d'inscription (SLRI) – Notification électronique à l'Officier de la publicité foncière (OPF);
- Extraction des données cadastrales via Infolot;
- Géobase du réseau hydrographique du Québec – Version détaillée pour utilisation spécialisée;
- Territoire public – Droits fonciers (baux);
- Territoire public – Plan d'affectation du territoire public (PATP);
- Fiche sur l'apatite du Portail des substances minérales;
- Fiche sur la barytine du Portail des substances minérales;
- Fiche sur les éléments des terres rares du Portail des substances minérales;
- Carte interactive pour la valorisation des rejets thermiques;
- Formulaire Web de demande de caviardage au Registre foncier;
- Nouvelle page d'accueil simplifiée pour le site Infolot;
- Service Web cartographique de l'imagerie satellitaire Sentinel-2;
- Service Web cartographique de l'imagerie aérienne en données ouvertes.

Avec l'ajout de ces 20 nouveaux services numériques, le Ministère dépasse sa cible pour l'année financière 2021-2022, avec un résultat de 35,7 % (arrondi à 36 %) d'augmentation, ce qui porte maintenant le nombre total de services numériques à 89.

2.2 Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques

Résultats de la mise en œuvre du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2021-2026

L'année 2021-2022 marque un tournant dans la coordination de la transition énergétique au Québec. À la suite de l'abolition de Transition énergétique Québec (TEQ) en novembre 2020 (PL 44), le MERN a réorganisé ses priorités et créé le Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques (SITE).

L'intégration des mandats au MERN et la création d'un nouveau secteur consacré à la transition énergétique du Québec se sont aussi concrétisées par la mise à niveau du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023, élaboré initialement par TEQ. Cette mise à niveau ne remplace pas le Plan directeur publié en 2018, mais plutôt actualise l'état de situation pour chacune des thématiques proposées dans ce plan pour mieux répondre aux enjeux et réalités énergétiques québécoises et mondiales. Ainsi, il présente les mesures retenues pour poursuivre la transition énergétique du Québec jusqu'en 2026.

La mise à niveau 2026 du Plan directeur met l'accent sur une gestion cohérente de la consommation énergétique et du développement des énergies renouvelables, ainsi que sur le développement d'une nouvelle filière énergétique au haut potentiel dans certains secteurs, soit l'hydrogène vert. De plus, cette mise à niveau permet de confirmer que les cinq cibles fixées à l'origine par la Politique énergétique 2030 sont maintenues à titre de cibles gouvernementales et l'atteinte de celles-ci sera désormais suivie dans le cadre du Plan directeur.

Par ailleurs, l'accent a aussi été mis sur une modernisation de la vision gouvernementale de la transition énergétique au Québec. Deux thèmes ont été ajoutés en ce sens : la sobriété énergétique et la transition énergétique juste. La sobriété énergétique consiste à évaluer notre besoin réel à chacun des maillons de la chaîne de valeur de l'énergie, afin d'éviter le gaspillage d'énergie à la source. La transition juste fait référence au caractère équitable de la transition énergétique : une transition pour tous, dans toutes les régions du Québec, à un coût acceptable et dans tous les secteurs de l'économie.

Les mesures du Plan directeur 2026 s'arriment avec celles du PEV 2030 pour permettre d'atteindre les cibles que le gouvernement s'est fixées à l'horizon 2030 en matière de réduction de GES. Ainsi, le Plan directeur agit principalement sur les cinq cibles énergétiques 2030 du Québec en réduisant la consommation de produits pétroliers et de charbon, tout en augmentant l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable, incluant les bioénergies. Le Plan directeur est un des principaux outils dont s'est doté le gouvernement pour atténuer les changements climatiques et en prévenir les impacts à long terme.

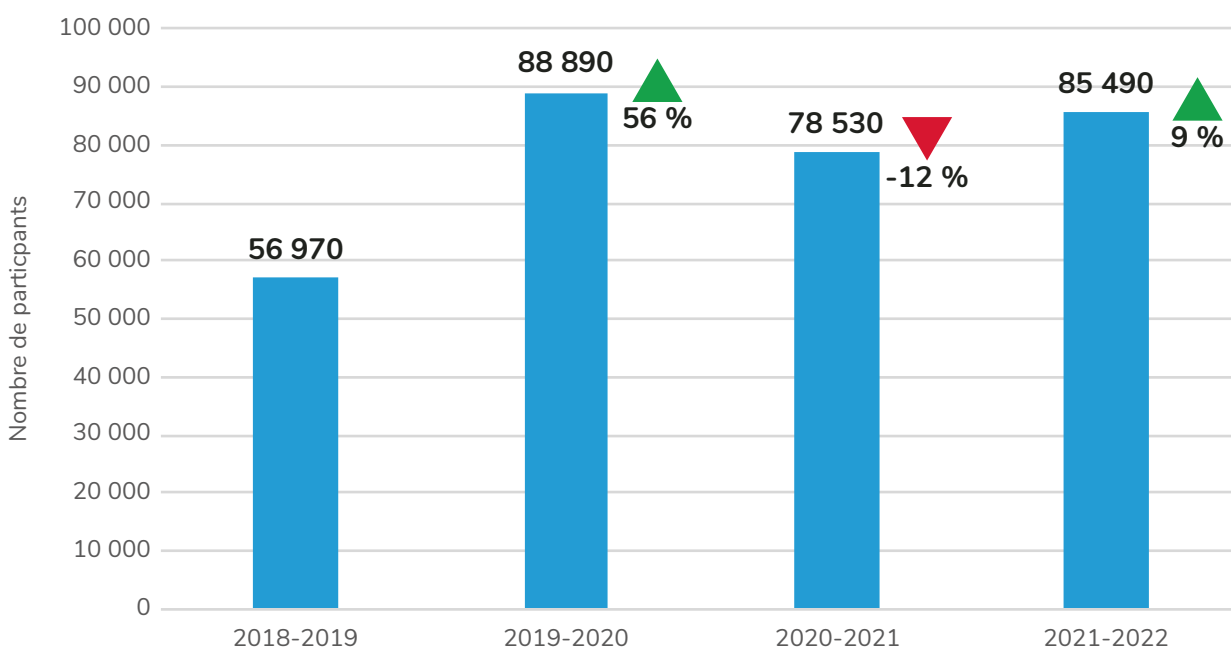
Le Plan directeur présente deux catégories de mesures : celles avec un objectif direct de réduction des émissions de GES, des produits pétroliers et de la consommation énergétique, et celles que l'on qualifie de structurantes, c'est-à-dire qui ont un effet indirect, mais nécessaire pour appuyer la transition énergétique et qui sont complémentaires aux autres mesures (réglementation et sensibilisation par exemple). Pour les mesures qui visent la réduction, les résultats de performance et de progression sont présentés sous forme d'indicateurs techniques, comme par les années précédentes. Pour l'ensemble des mesures, la progression de l'état d'avancement de chacune d'elles selon la thématique associée ainsi que la progression des dépenses et des budgets par groupe porteur sont présentées.

L'évolution de la participation aux programmes

Les programmes d'aide financière offerts dans le cadre du Plan directeur visent essentiellement à inciter les citoyens, les institutions et les entreprises à faire des choix plus écoénergétiques. Certains font la promotion d'équipements plus efficaces, d'autres incitent à la réalisation de travaux écoénergétiques ou à l'application de bonnes pratiques en gestion de l'énergie, tous dans l'objectif d'améliorer la consommation énergétique ou de réduire les émissions de GES. Les programmes sous la responsabilité du MERN⁷ ciblent des clientèles variées des secteurs résidentiel, du transport, des affaires (industries, commerces et institutions) et de l'innovation.

Pour l'année financière 2021-2022, le taux de participation pour l'ensemble des programmes du MERN a augmenté de 9 % par rapport à l'année 2020-2021 (figure 1). Après une chute marquée du taux de participation en 2020-2021 en raison en partie des effets de la pandémie (-12 %), cette reprise indique une tendance optimiste pour la transition énergétique. En effet, les taux de 2021-2022 se rapprochent de ceux d'avant la pandémie.

FIGURE 1 . Évolution de la participation aux programmes du SITE depuis 2018



Source : Selon les bases de données des programmes du SITE.

Note : L'évolution de la participation est suivie depuis le lancement du Plan directeur, soit en 2018.

Suivi de l'état d'avancement du Plan directeur

En 2021-2022, 91 mesures sur les 225 du Plan directeur 2018-2023 étaient planifiées⁸ : 37 par le MERN et 54 par les collaborateurs (distributeurs, ministères et organismes). Plus de la moitié des mesures mises en œuvre cette année sont issues des feuilles de route sur les bâtiments résidentiels (15 %) ainsi que les bâtiments commerciaux et institutionnels (27 %) et de la feuille de route sur l'industrie (24 %). La nouvelle feuille de route sur l'hydrogène

7. Les programmes du MERN sont : ÉcoPerformance, Bioénergies, Accès au réseau triphasé, Programme d'aide financière pour des projets en gaz naturel liquéfié, Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable, à son injection ou à sa connexion au réseau de distribution de gaz naturel, Technoclimat, Chauffez vert, Éconologis, Novoclimat, Rénoclimat, Roulez vert et Transportez vert.

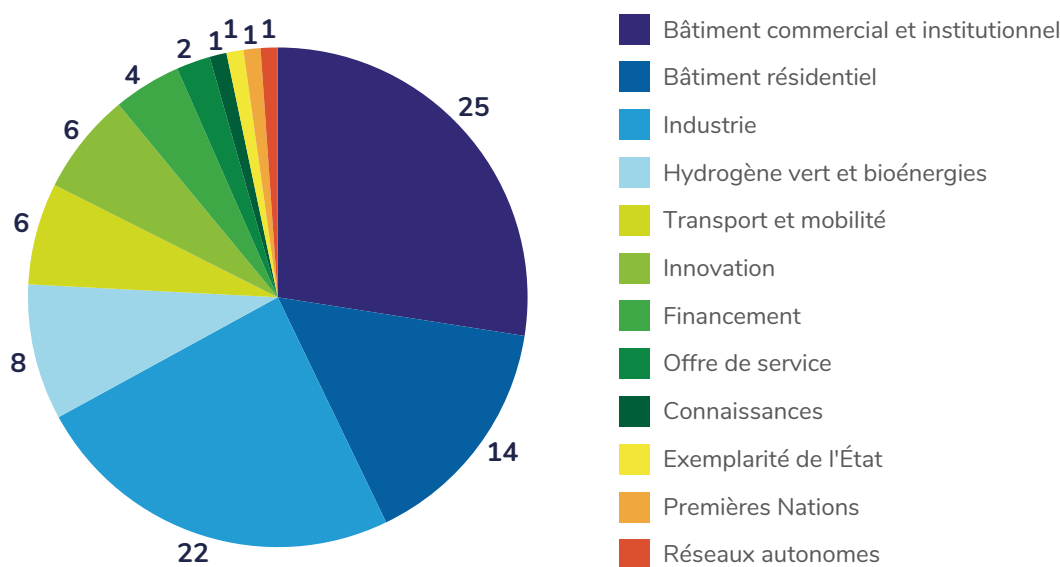
8. Mesures planifiées : mesures dont le statut est « en cours » (y compris les mesures reportées), « en continu » ou « complétées » avec pour échéance 2021-2022.

vert et les bioénergies a permis la mise en œuvre de huit mesures, alors que la feuille de route sur le transport et la mobilité ainsi que celle sur l'innovation ont mené à la mise en œuvre de six mesures chacune (figure 2).

Des 91 mesures ayant comme échéance 2021-2022, seules 3 n'ont pas pu être complétées. Deux ont vu leur échéance repoussée de trois ans et l'autre de quatre ans. La raison expliquant ces reports est la mise en adéquation avec le marché d'affaires qui évolue en fonction des crises mondiales.

Ainsi, 97 % des mesures du Plan directeur 2018-2023 ont été mises en œuvre en 2021-2022. Ces mesures regroupent celles dont le statut d'avancement est « complété », dont l'échéance a été respectée (19 %), « en continu », c'est-à-dire sans date d'échéance (72 %) ou « en cours » dont la date d'échéance est postérieure à l'année de reddition actuelle (5 %). Les mesures avec le statut « en continu » sont principalement les programmes menés par l'ensemble des porteurs du Plan directeur. Ainsi, cette année, 88 mesures ont été réalisées⁹, essentiellement dans le secteur des bâtiments (figure 3).

FIGURE 2. Répartition des 91 mesures planifiées pour 2021-2022



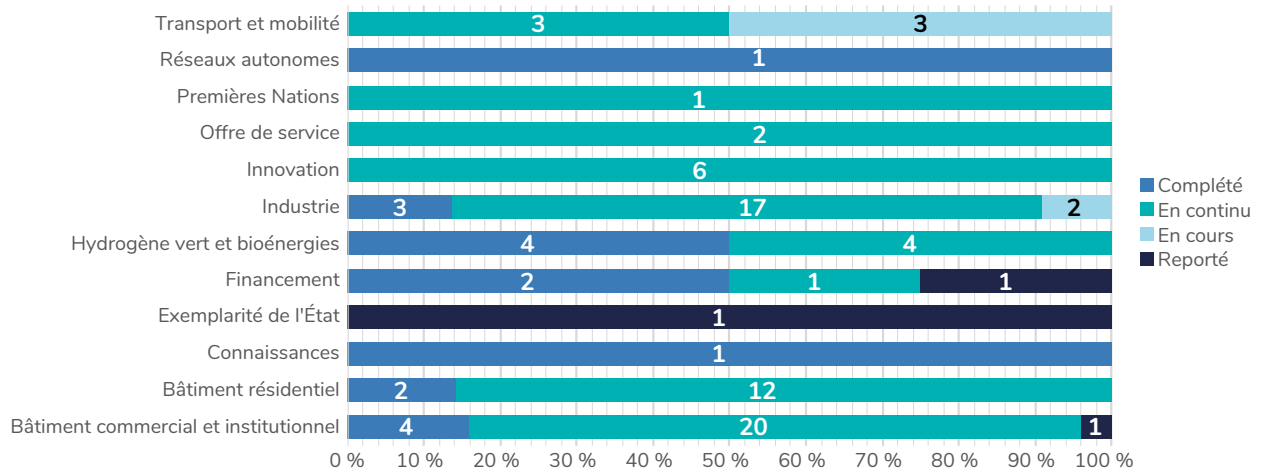
Par souci de transparence et d'efficacité dans la gestion des fonds publics, une évaluation de la performance des programmes et des partenariats a été réalisée entre 2020 et 2022 par Éconoler¹⁰. La démarche d'évaluation a consisté à déterminer la pertinence des programmes, leurs retombées et les possibles pistes d'amélioration. L'analyse portait sur les années 2017 à 2021. Les résultats, parus cette année, montrent que les programmes répondent au besoin du marché, qu'ils prennent en compte les principales barrières et que leur offre est bien distincte ou complémentaire par rapport aux autres initiatives du marché. La satisfaction moyenne des participants se situe entre 8,2 et 9,3 sur 10. Les principales améliorations soulevées concernent la simplification des démarches d'accès et la réduction des délais. Les rapports sont disponibles en ligne¹¹.

9. Mesures réalisées : mesures en cours (c'est-à-dire dont la date d'échéance est planifiée pour une année postérieure), en continu et complétées respectant la date d'échéance planifiée, soit 2021-2022 pour cette édition.

10. Firme de consultation spécialisée entre autres dans l'évaluation de programmes en efficacité énergétique.

11. <https://mern.gouv.qc.ca/transition-energetique/>

FIGURE 3. Progression du statut des mesures selon la thématique



Finalement, depuis le début de la mise en œuvre du Plan directeur en 2018, près de 50 % des 225 mesures ont été complétées en date de mars 2022, 8 % sont à déployer et 16 % étaient en cours (figure 4). Avec la mise à niveau 2026 du Plan directeur, 25 % des 225 mesures ont été ajustées en adéquation avec le PEV lancé en 2020 et l'évolution du contexte énergétique québécois.

FIGURE 4. Statut des mesures depuis la mise en œuvre du Plan directeur en 2018

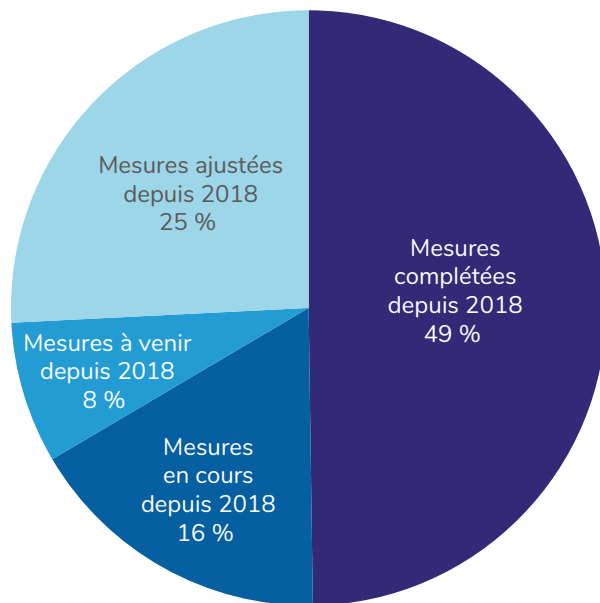
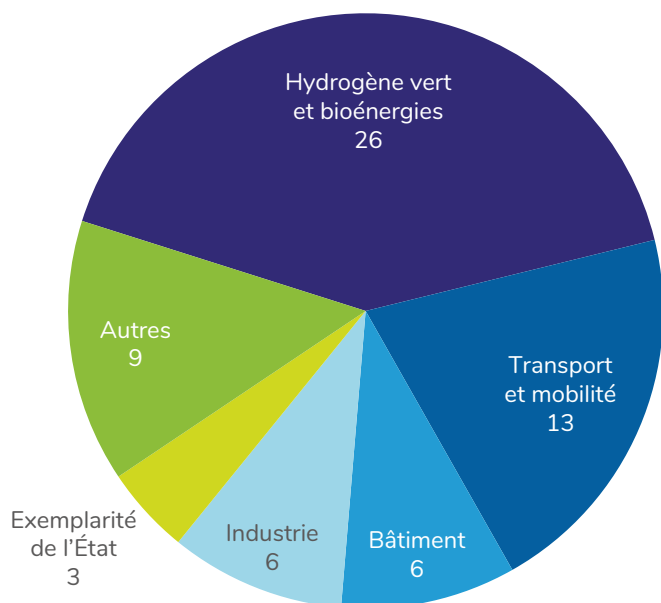


FIGURE 5. Répartition des mesures ajoutées à la mise à niveau 2026 du Plan directeur



Note : La catégorie Bâtiment inclut les mesures associées aux feuilles de route pour le bâtiment résidentiel et le bâtiment commercial et institutionnel. La catégorie Autres inclut les mesures des feuilles de route suivantes : Financement (3), Innovation (2), Réseaux autonomes (2), Offre de service (1) et Aménagement du territoire (1).

Mise à niveau 2026 du Plan directeur

Pour la mise à niveau 2026 du Plan directeur, 63 nouvelles mesures ont été ajoutées pour renforcer la transition énergétique dans les secteurs les plus énergivores au Québec, selon les résultats de l'édition 2022 de l'État de l'énergie au Québec : le transport, l'industrie et les bâtiments (figure 5). Ensemble, ces mesures prévoient des réductions de 1,2 PJ de la consommation énergétique, de 7,3 ML et de 0,1 Mt éq. CO₂.

Les 26 nouvelles mesures de la feuille de route « Hydrogène vert et bioénergies » sont réunies dans une feuille de route distincte, bien qu'elles soient transversales par rapport à différentes thématiques et à différents secteurs. En effet, il s'agit de nouvelles filières énergétiques dont les usages potentiels sont multiples (transport, industrie, bâtiment, réseaux autonomes, etc.) et l'innovation se trouve au centre de leur développement. Treize mesures ont été ajoutées dans la feuille de route sur le transport et la mobilité et six mesures pour la feuille de route sur l'industrie. Celles-ci sont majoritairement constituées de nouveaux programmes pour favoriser l'électrification des transports et pour poursuivre les efforts de décarbonation du secteur industriel.

Enfin, les nouvelles mesures en sensibilisation, en financement et en réglementation viennent compléter les programmes afin de renforcer la cohérence des actions en transition énergétique.

En 2021-2022 les mesures du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques ont permis de réaliser des économies d'énergies équivalentes à **88 559 maisons...**

À titre de référence, une maison consomme en moyenne **79,2 GJ par année**

... de faire l'économie de **341 997 barils de pétrole..**

À titre de référence, un baril de pétrole contient environ **159 litres**

...et de retirer des routes du Québec l'équivalent de **90 777 véhicules légers.**

À titre de référence, un véhicule léger émet en moyenne **3,4 tonnes de CO₂ éq. par année**

Résultats détaillés 2021-2022 relatifs à la performance du Plan directeur

Des résultats cohérents avec le contexte économique de l'année 2021-2022

Marquée par la pandémie de COVID-19, la reprise économique et la crise énergétique mondiale, la mise en œuvre du Plan directeur enregistre cette année un ralentissement de la progression vers l'atteinte de deux des trois objectifs, lesquels consistent à réduire :

- 1- la consommation énergétique de 51 PJ;
- 2- l'équivalent de 1 624 ML de produits pétroliers;
- 3- les émissions de GES de 6,1 Mt éq. CO₂.

Les résultats sont présentés en regroupant les données de toutes les mesures qui prévoient au moins une réduction pour l'un des trois indicateurs du Plan directeur, y compris celles des autres ministères, des organismes et des distributeurs d'énergie. Ainsi, les programmes mis en œuvre par l'ensemble des acteurs responsables ont permis :

- de réaliser des économies d'énergie (efficacité énergétique) de 7,1 PJ¹², une amélioration de 2 % par rapport à 2020-2021;
- de réduire la consommation de produits pétroliers de 54 ML, une baisse de 37 % par rapport au résultat de 2020-2021;
- de réduire les émissions de GES de 0,31 Mt éq. CO₂ dans l'atmosphère, un recul de 21 % par rapport aux résultats de 2020-2021.

TABLEAU 3 . Sommaire des résultats des objectifs du Plan directeur

	2021-2022	Δ par rapport à 2020-2021	Cumulatif depuis 2018	Prévisions 2026	Progression (%)
Économie d'énergie (PJ)	7,1	2 %	27,7	51	54 %
Réduction de produits pétroliers (ML)	54,4	-37 %	356,5	1 624	22 %
Réduction des émissions de GES (Mt éq. CO₂)	0,3	-21 %	1,7	6,1	27 %

Note : Des ajustements rétroactifs ont été appliqués aux résultats de 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 pour inclure les projets industriels traités en 2020-2021, mais qui ont entrepris d'économiser l'énergie et de réduire les émissions de GES antérieurement. De plus, des ajustements rétroactifs sur certains programmes viennent modifier les résultats pour une année financière déjà fermée et dont les résultats ont été présentés dans les rapports annuels de gestion des années antérieures pour différents ministères et organismes. Enfin, cette année, l'arrimage des mesures du Plan directeur avec celles du Plan de mise en œuvre (PMO) du Plan pour une économie verte 2030, a mené au renouvellement des programmes terminés au 31 mars 2021. Ainsi, l'année 2021-2022 se définit comme une année transitoire pour certains programmes dont Écocamionnage et le Programme d'aide au développement du transport collectif, pour lequel la méthode de quantification est en cours d'élaboration. Les résultats de cette année sont à considérer avec prudence.

Les résultats par thématique montrent que 6 thématiques sur les 14 présentées sous forme de feuille de route dans le Plan directeur avaient des prévisions de réduction suivies par les trois indicateurs (figures 5 à 7).

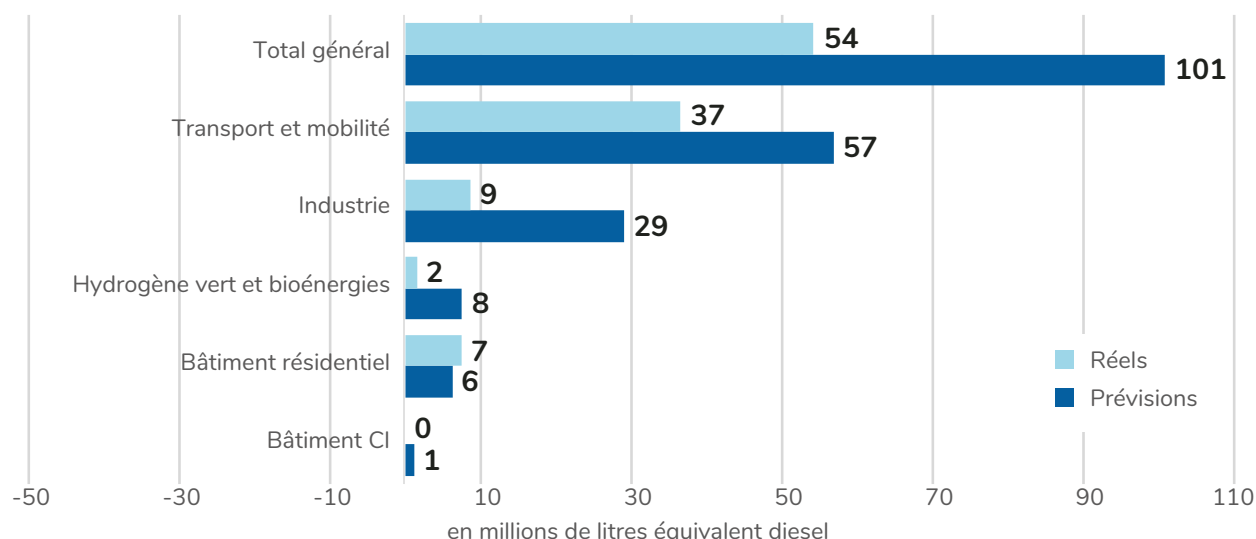
12. 1 PJ = 1 million de GJ

Les thématiques correspondent le plus souvent à des secteurs de l'économie, à l'exception de la feuille de route sur l'hydrogène vert et les bioénergies qui est transectorielle.

Les résultats de réduction des produits pétroliers sont concentrés dans les mesures en transport (67 % des économies réalisées cette année) (figure 6).

C'est ensuite dans l'industrie et le bâtiment résidentiel que les réductions ont été réalisées, soit 16 % et 14 % respectivement du total annuel, avec un meilleur résultat qu'attendu pour la thématique des bâtiments résidentiels (+21 % de différence entre les prévisions et les résultats réels).

FIGURE 6. Répartition par thématique des réductions de la consommation de produits pétroliers 2021-2022, en millions de litres : prévisions, résultats réels et différences

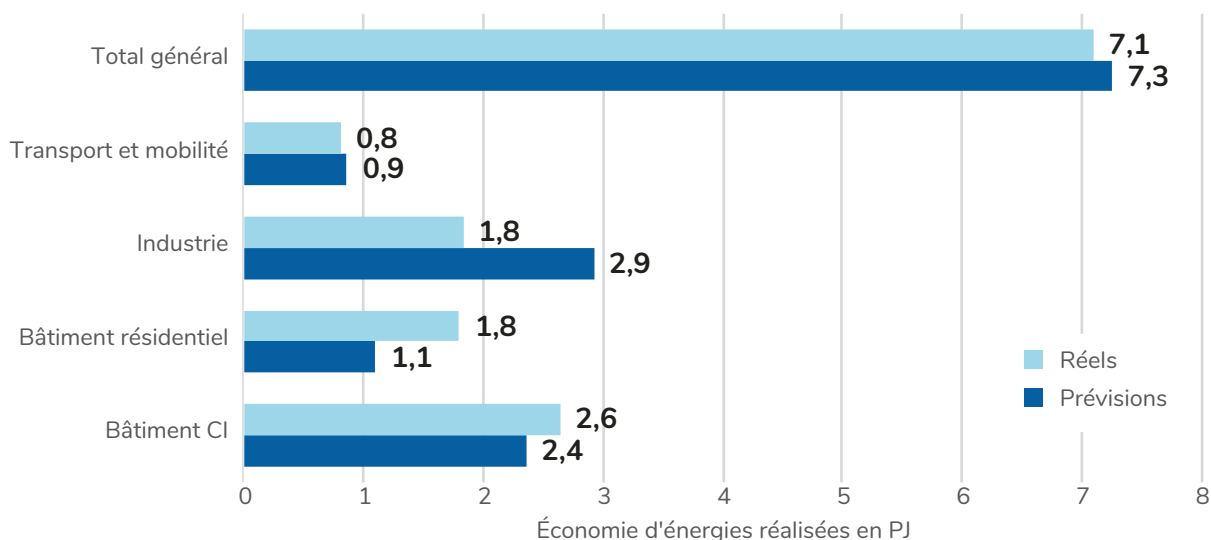


De la même façon, les économies d'énergie réalisées proviennent en grande partie des thématiques du bâtiment commercial et institutionnel (CI) et du bâtiment résidentiel, soit 37 % et 25 %, respectivement (figure 7). Les deux feuilles de route dépassent les résultats attendus de 12 % pour les bâtiments CI et de 64 % pour les bâtiments résidentiels. La reprise économique des secteurs essentiels et les mesures de confinement ont certainement incité les ménages québécois à engager des travaux de rénovation écoénergétiques encore en 2021-2022.

La thématique de l'industrie contribue à 26 % des économies d'énergie réalisées. Son résultat est cependant moins performant que les résultats attendus (-37 %), du fait de l'accent qui a été mis sur la pérennité de la survie des industries québécoises en cette année de fin de contraintes liées à la gestion de la pandémie plutôt que sur la continuité de la transition énergétique et écologique.

Les mesures de la thématique du transport et de la mobilité contribuent à 11 % de la consommation énergétique réduite; les résultats réels suivent de près les résultats prévus (une différence de 0,1 PJ).

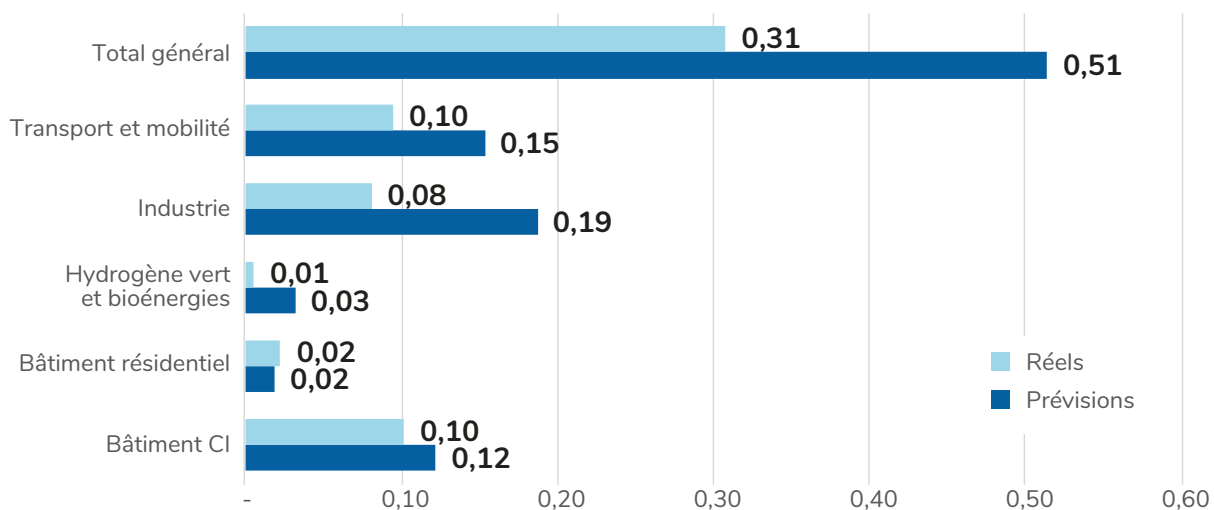
FIGURE 7. Répartition par thématique des réductions de la consommation d'énergie 2021-2022, en PJ : prévisions, résultats réels et différences



Note : Les thématiques de l'innovation et des réseaux autonomes présentent quant à elles des résultats d'économies d'énergie de l'ordre de 10 000 gigajoules (GJ) (0,01 PJ) chacune pour l'année 2021-2022. Celles-ci ont été retirées du graphique à des fins visuelles.

Les réductions d'émissions de GES proviennent majoritairement de trois thématiques : le bâtiment CI (33 %), le transport (31 %) et l'industrie (26 %). Les résultats de ces thématiques demeurent inférieurs aux objectifs anticipés. Au total, il y a un manque à gagner de 40 % pour les émissions de GES (figure 8). Des efforts importants sont mis en œuvre pour parvenir à rattraper ce retard, notamment par la mise en place de programmes consacrés à l'électrification du transport et l'adoption du Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et dans le carburant diesel, édicté en décembre 2021. Les exigences prévues au règlement s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2023.

FIGURE 8. Répartition par thématique des réductions des émissions de GES 2021-2022, en tonnes d'équivalent CO₂ : prévisions, résultats réels et différences

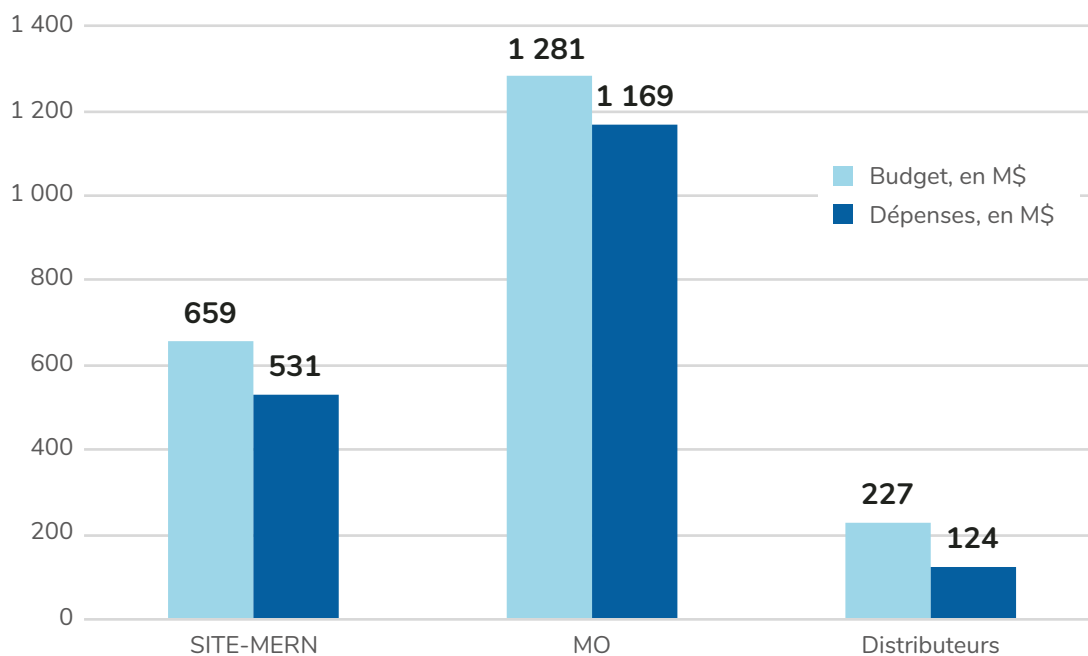


Globalement, les résultats de l'année 2021-2022 montrent une transition en progression dans le secteur des bâtiments résidentiels, rendue possible grâce aux mesures de conversion. Parallèlement, on constate un recul tout aussi net des réductions de consommation des produits pétroliers et un ralentissement des réductions d'émissions de GES dans les autres thématiques.

Budget de fonctionnement et dépenses

Cette année, le budget total réservé aux mesures du Plan directeur était de 2 167 M\$, dont 1 824 M\$ ont été dépensés. La répartition est présentée à la figure 9.

FIGURE 9. Répartition par porteur des budgets alloués et des dépenses réelles 2021-2022, en millions de dollars



Les distributeurs d'énergie ont utilisé 55 % du budget annuel alloué; les MO, 91 % et le MERN, 81 %.

Cette année, 46 % du budget était alloué à la réalisation de mesures du type « avec objectifs directs de réduction » de produits pétroliers, d'émissions de GES ou d'énergie consommée pour le même service offert (efficacité énergétique). Ces mesures correspondent à des programmes en très grande partie. Les dépenses pour les mesures de nature structurante représentent ainsi 54 % du budget de l'année, dont 84 % ont été alloués pour des mesures sans objectif de réduction en transport.

Bilan cumulatif depuis 2018 : une progression duale, entre une efficacité énergétique réussie et des résultats mitigés concernant la consommation de produits pétroliers et les émissions de GES

Comme l'a montré le tableau 3, les résultats du bilan cumulatif depuis la mise en œuvre du Plan directeur en 2018 sont les suivants :

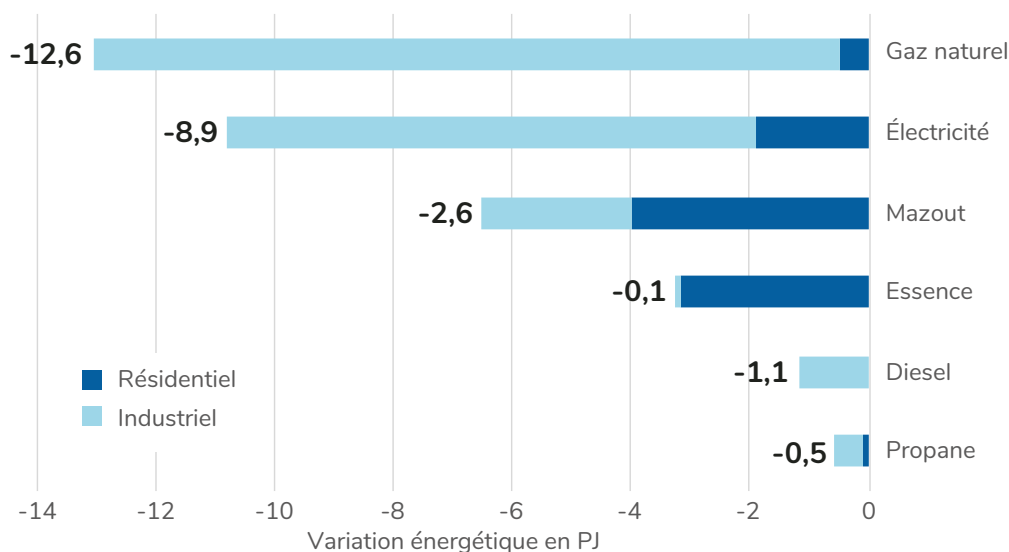
- 28 PJ représentant un avancement de 54 % pour les économies d'énergie;
- 357 ML de produits pétroliers équivalant à un avancement de 22 % dans la réduction de ces produits;
- 1,7 Mt éq. CO₂, totalisant 27 % pour les réductions d'émissions de GES.

La force des résultats réside dans les actions visant l'amélioration de l'efficacité énergétique : à mi-mandat, soit quatre ans après la mise en œuvre du premier plan directeur 2018-2023, plus de la moitié de la cible a été atteinte. Les efforts à consentir pour atteindre les objectifs en matière de réduction de produits pétroliers et d'émissions de GES demeurent considérables. L'exercice de révision des mesures du Plan directeur pour sa mise à niveau jusqu'en 2026 a permis d'intégrer de nouvelles mesures structurantes alignées sur les objectifs de réduction de GES auxquels s'est engagé le gouvernement du Québec.

La contribution du Plan directeur au développement socioéconomique

En 2021-2022, les réductions nettes énergétiques réalisées étaient de l'ordre de 35 PJ (figure 8). Le gaz naturel est la source d'énergie étant la plus réduite (36 %) par les programmes. Cette réduction est majoritairement réalisée dans le secteur industriel. Les programmes visant les ménages québécois¹³ contribuent quant à eux principalement à réduire la quantité de mazout et d'essence (figure 10).

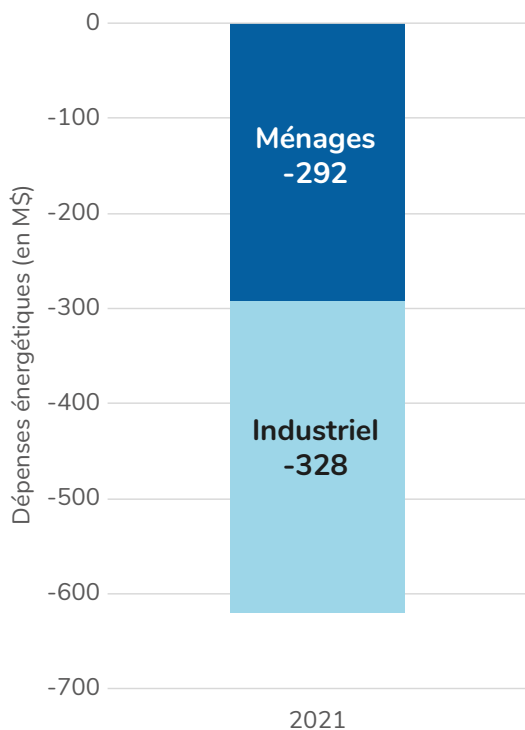
FIGURE 10. Réduction nettes cumulées par source d'énergie (en PJ)



Les modifications des habitudes de consommation d'énergie ont des implications directes sur l'économie du Québec. En mettant en œuvre des mesures d'efficacité et de conversion énergétiques, les participants aux programmes réalisent des réductions nettes de leurs coûts énergétiques. Les entreprises participantes pourront ainsi améliorer leur rentabilité tandis que les ménages participants pourront réallouer ces montants vers d'autres catégories de consommation. Ces réductions s'élèvent à plus de 600 M\$ en 2021-2022, dont 292 M\$ dans le secteur résidentiel et 328 M\$ dans le secteur industriel (figure 11).

13. Les programmes d'aide destinés aux ménages sont les programmes qui interviennent dans le secteur résidentiel et le secteur du transport.

FIGURE 11. Valeur des réductions nettes d'énergie pour le secteur résidentiel et industriel (en millions de dollars)



Indicateur d'activité économique

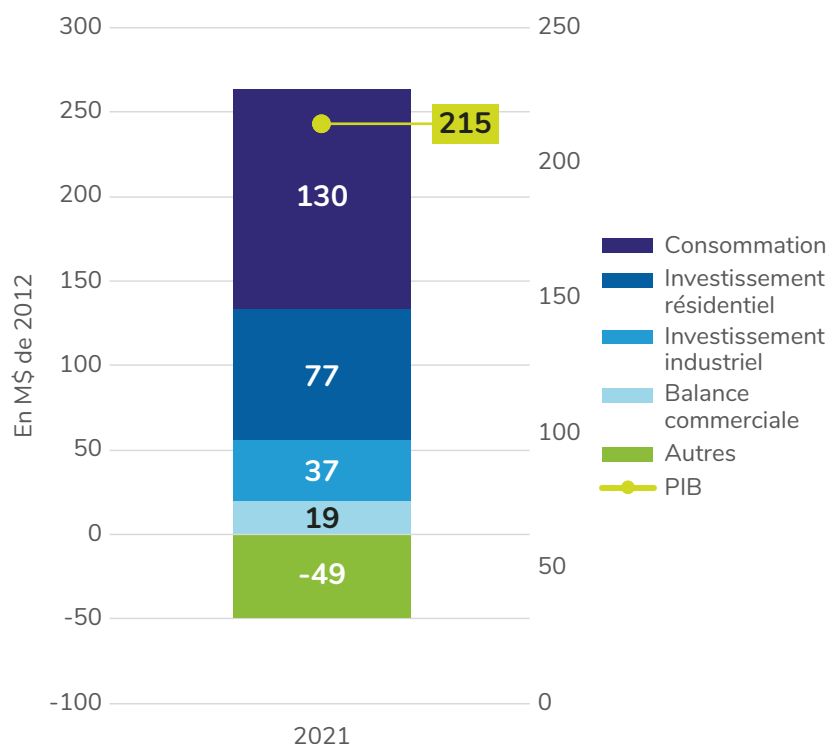
La réallocation des dépenses énergétiques des ménages vers d'autres catégories de consommation et la hausse de profitabilité des entreprises participantes auront augmenté l'activité économique¹⁴ de 215 M\$ en 2021-2022.

Cette augmentation du PIB est attribuable à une hausse des dépenses de consommation des ménages et de leurs investissements résidentiels de 207 M\$. Ces augmentations ont été rendues possibles grâce à l'amélioration relative de la situation financière des ménages à la suite de la participation aux programmes. Les entreprises, quant à elles, répondent à l'augmentation de l'activité économique en investissant dans leurs équipements de production (37 M\$ supplémentaires).

Enfin, un dernier effet de l'adoption des programmes concerne la balance commerciale. Malgré l'augmentation de la consommation des ménages, dont une partie est dirigée vers des produits importés, la diminution des importations énergétiques a un effet dominant et, au total, l'excédent commercial du Québec s'améliore de 19 M\$.

14. L'activité économique présentée ici est mesurée par le produit intérieur brut (réel) supplémentaire attribuable à la participation des programmes.

FIGURE 12. Décomposition du PIB réel selon ses composantes

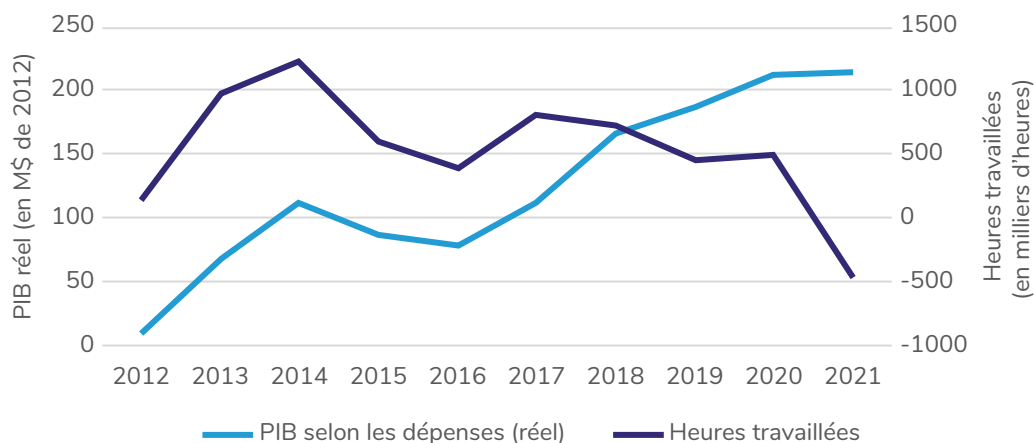


Indicateur de productivité

L'adoption des programmes génère un autre effet important pour l'économie du Québec, à savoir l'augmentation de la productivité des travailleurs. La productivité du travail se mesure par le PIB réel divisé par le nombre d'heures travaillées. Ainsi, une hausse de la productivité indique qu'il est possible de produire plus de biens et services avec le même nombre d'heures travaillées ou de travailler moins d'heures pour produire la même quantité de biens et services. Les gains de productivité induits par l'adoption des programmes proviennent de différentes sources. D'abord, les entreprises profitent de l'augmentation de l'activité économique pour investir, permettant ainsi de produire une plus grande quantité de biens et services avec la même quantité de travail. Ensuite, l'activité économique supplémentaire ne se répartit pas de manière uniforme dans l'économie, mais se dirige plutôt vers les industries qui sont plus productives que la moyenne du tissu industriel québécois.

La figure 13 présente l'évolution du PIB réel et des heures travaillées générées par les changements de consommation énergétique. Comme il est mentionné ci-dessus, les programmes en transition, innovation et efficacité énergétiques améliorent l'activité économique (PIB réel). Par contre, on observe une tendance inverse pour les heures travaillées. Par conséquent, l'adoption des programmes conduit à une augmentation de la productivité du travail. Il convient de souligner que ces changements sont de nature structurelle et donc permanents (figure 14).

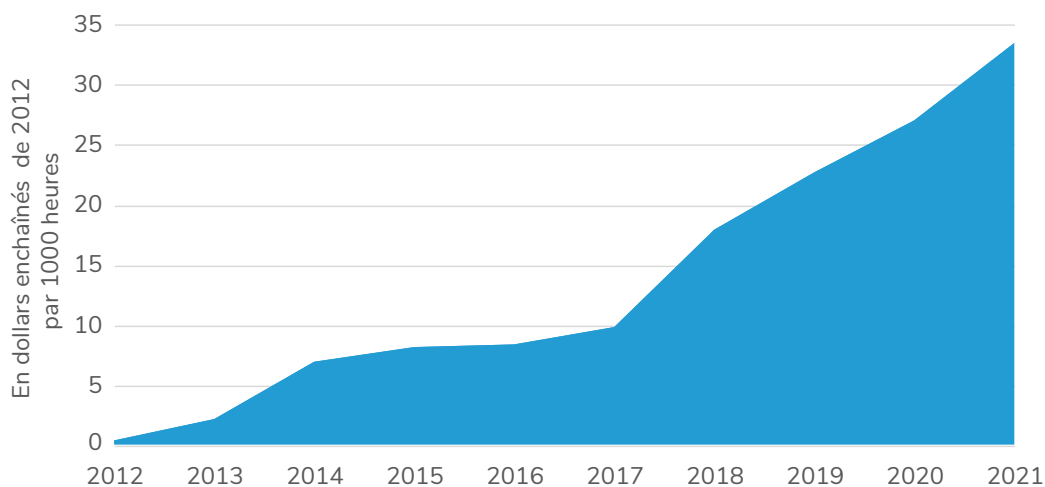
FIGURE 13. Évolution du PIB réel généré par le Plan directeur et des heures travaillées depuis 2012



Note : L'évolution du PIB réel et des heures travaillées est présentée depuis 2012 puisque certains programmes du Plan directeur ont débuté avant son lancement en 2018. Puisque les changements sont permanents dans le temps, il est donc important de considérer les gains réalisés depuis le début des programmes.

En 2021-2022, l'augmentation de la productivité des travailleurs générée par l'adoption des programmes depuis 2012 s'élève à 33 \$ de PIB réel par 1 000 heures travaillées. Autrement dit, l'adoption des programmes depuis 2012 a fait en sorte qu'en 2021-2022 1 000 heures travaillées génèrent 33 \$ de PIB réel de plus que si aucun programme n'avait été adopté depuis 2012. Cette amélioration de la productivité est elle-même croissante dans le temps (figure 14) puisque, comme les changements induits par l'adoption des programmes sont structurels, ils génèrent des améliorations cumulatives de la productivité du travail. Certes, l'amélioration de la productivité varie selon le secteur d'activité. Elle ne sera pas la même dans le secteur des distributeurs d'électricité et de gaz naturel que dans le secteur des services comme celui des services immobiliers, des finances et assurances ou encore du commerce de détail et de gros.

FIGURE 14. Augmentation de la productivité du travail attribuable à l'adoption des programmes



Pour conclure, ces résultats démontrent que les effets des programmes mis en œuvre par le Plan directeur contribuent au développement économique et au bien-être des Québécois. Cette réalité peut tout de même varier selon les régions ou les catégories d'individus. Des travaux sont d'ailleurs en cours pour évaluer de plus près ces contextes différents.

Indicateur de sensibilisation : comprendre et accepter pour mieux adopter

Comprendre l'évolution des valeurs, des connaissances et des attitudes des citoyens au sujet de la transition énergétique est au cœur des actions menées dans le cadre du Plan directeur. Dans cette optique, une enquête a été réalisée au printemps 2020 afin de dresser le portrait des citoyens québécois face à la transition énergétique¹⁵. Lorsque nous avons demandé aux citoyens leur compréhension de l'expression « transition énergétique », l'indice indiquait qu'en moyenne le niveau de compréhension était de 72 %. Il en ressort que les citoyens comprennent la transition énergétique en priorité comme un moyen de réduire l'empreinte carbone individuelle et comme un ensemble d'actions concrètes instaurées par les pouvoirs publics. En effet, le transport en commun et ses solutions de recharge écologiques sont perçus comme les éléments les plus importants dans la réduction de l'empreinte carbone individuelle (notamment les autobus électriques). L'enquête indique également une corrélation du niveau de compréhension entre le niveau de scolarité et le lieu géographique du citoyen (centres urbains et centres ruraux). Une seconde enquête est en cours afin de connaître l'évolution de cette perception à la suite des différents événements qui ont eu lieu localement et mondialement en ce qui concerne l'énergie et les changements climatiques.

Une fois la notion de transition énergétique comprise, il demeure que les citoyens doivent être disposés à faire les changements qui s'imposent. Ainsi, lorsque les citoyens ont été questionnés s'ils étaient en faveur de la transition énergétique, 72 % ont répondu être totalement en accord ou assez en accord avec cette affirmation. Tout comme pour l'indice de compréhension, les citoyens détenant un diplôme universitaire ont une acceptation plus élevée. Également, les répondants âgés de 65 ans et plus ont un niveau d'acceptation plus élevé que ceux âgés entre 18 et 34 ans. Enfin, les répondants situés dans les régions de Montréal et de la Montérégie sont plus favorables à la transition énergétique que ceux situés dans la région du Centre-du-Québec.

Par ailleurs, le taux de participation aux programmes est utilisé pour évaluer le niveau d'adoption de mesures d'efficacité énergétique des citoyens québécois. Les résultats présentés précédemment indiquent une reprise du taux de participation en 2021-2022 pour les programmes gérés par le MERN, mais une reprise plus modérée pour le secteur résidentiel. Comme les niveaux de participation sont plus bas que les niveaux pré-pandémie, nous considérons qu'il y a eu un léger repli dans la priorisation la transition énergétique.

Ainsi, ces trois facteurs permettent de dresser un portrait des gains réalisés grâce aux mesures mises en œuvre dans le cadre des feuilles de route « Sensibilisation, promotion et éducation », « Offre de service » et « Acquisition de connaissances » du Plan directeur. Ensemble, ces mesures contribuent à faire avancer la compréhension et l'acceptabilité sociale de la transition énergétique auprès de la société québécoise et à mettre en valeur l'expertise en la matière. Enfin, le taux de participation indique le niveau d'adoption de comportements écoénergétiques par la population québécoise.

Une tendance à la hausse indique ainsi une amélioration dans l'adoption de comportements écoénergétiques, tandis qu'un déclin indique la présence de freins à l'intégration de la transition énergétique. Évidemment, la transition énergétique n'échappe pas à la conjoncture économique et sociale. La pandémie a certainement ralenti l'adoption de comportements énergétiques efficaces auprès des citoyens et des organisations, mais les résultats de 2021-2022 montrent une reprise progressive qui n'est malgré tout pas si loin du niveau de participation d'avant la pandémie.

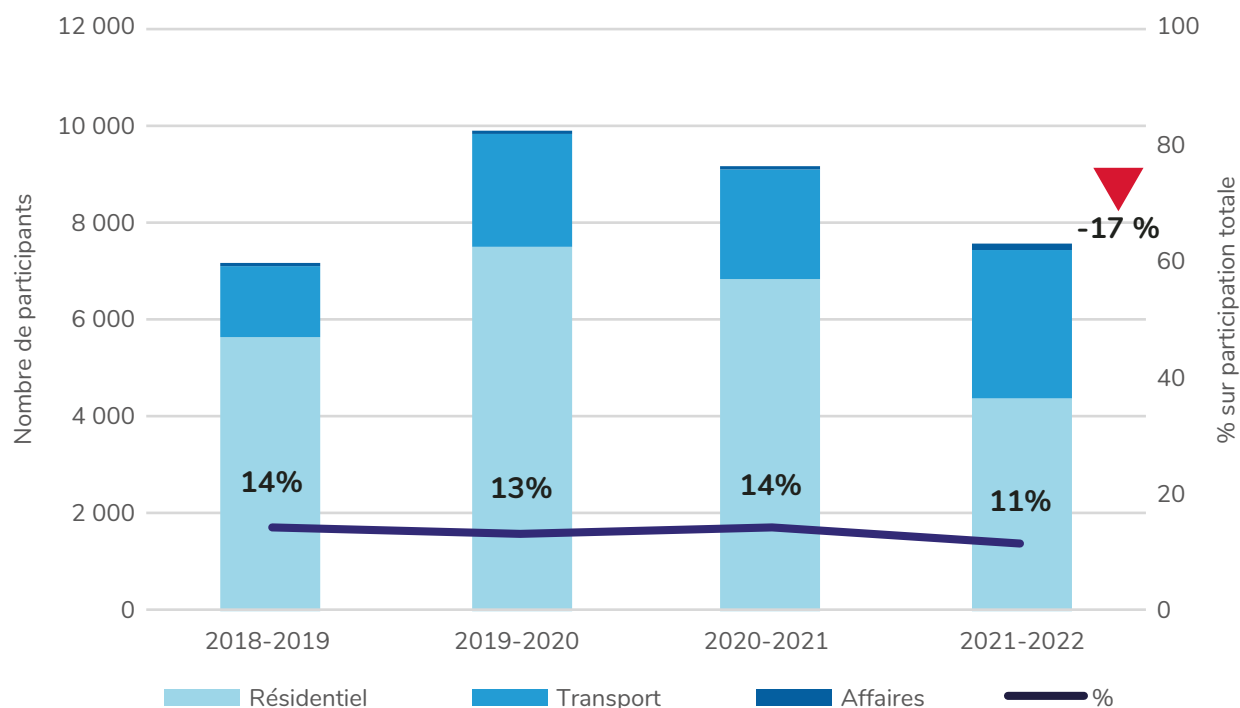
15. Observatoire de la consommation responsable, 2020, *Portrait des citoyens québécois face à la transition énergétique*

Indicateur sur la participation régionale

Que ce soit pour des raisons d'ordre géographique, social ou économique, investir dans des solutions en efficacité énergétique ou convertir un équipement à des sources d'énergie renouvelable peut s'avérer plus compliqué pour certains. En effet, les technologies disponibles, les particularités géographiques ainsi que la quantité souvent très limitée d'énergie renouvelable disponible posent des défis de taille pour certaines communautés. Cela fait en sorte que l'électrification des transports ou les mesures d'efficacité des bâtiments y sont plus complexes à déployer, voire impossibles pour le moment, notamment pour la clientèle située au nord du 51^e parallèle.

Malgré cette réalité, une analyse des données des programmes dévoile que la participation des communautés éloignées¹⁶ aux programmes du MERN a diminué de 17 % en 2021-2022, une tendance comparable à la participation pour l'ensemble du Québec (figure 15). En 2021-2022, les participants situés dans des communautés éloignées représentaient 11 % du nombre total de participants, une représentation significative au regard du poids démographique de celles-ci au sein de la population totale du Québec. Les résultats démontrent également que la part de participation des communautés éloignées se maintient à 13 % en moyenne depuis 2018.

FIGURE 15. Évolution de la participation des communautés éloignées aux programmes du Plan directeur et part de participation sur la participation totale



Note : Les données pour le secteur Affaires sont moins visibles sur le graphique, mais correspondent à 340, 450, 440 et 470 participants pour la période 2018-2019 à 2021-2022.

Comme on ne disposait que de données partielles sur les communautés autochtones, l'évaluation de leur participation n'a pu être réalisée que pour le programme Rénoclimat. Bien que cette participation ait augmenté depuis 2018, pour l'année 2021-2022, les Autochtones ne représentent que 0,46 % des participants à Rénoclimat. Un plan d'action en transition énergétique spécifique aux Premières Nations est en cours d'élaboration afin

16. Sont considérées comme éloignées les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

de mettre en place des mesures porteuses pour soutenir cette transition au sein des communautés autochtones situées au sud du 51^e parallèle.

Par ailleurs, des actions clés ont été mises en œuvre pour intégrer l'énergie renouvelable dans les réseaux autonomes depuis 2018, lesquels sont majoritairement situés au nord du Québec. Ces actions se poursuivent dans la mise à niveau 2026 du Plan directeur et une nouvelle mesure qui vise à accompagner les communautés hors réseau dans la planification et la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable s'ajoute à la feuille de route consacrée aux réseaux autonomes.

Enfin, ces résultats démontrent l'intérêt d'analyser les dynamiques régionales par rapport à la transition énergétique. L'étude en cours permettra de fournir un portrait plus éclairé des réalités régionales.

2.3 Déclaration de services à la clientèle

TABLEAU 4. Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle

Date d'entrée en vigueur de la Déclaration de services à la clientèle : 31 octobre 2021

Engagements	Cibles	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Avis de désignation pour l'obtention d'un claim	60 jours dans 80 % des cas	93,7 % des cas traités dans un délai de 60 jours (délai moyen de 12 jours)	98,1 % des cas traités dans un délai de 60 jours (délai moyen de 5 jours)
Délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface	55 jours dans 80 % des cas	100 % des cas traités dans un délai de 55 jours (délai moyen de 41 jours)	64,3 % des cas traités dans un délai de 55 jours (délai moyen de 47 jours)
Demande de révision cadastrale	120 jours dans 80 % des cas	85,9 % des cas traités dans un délai de 120 jours (délai moyen de 71,9 jours)	79,1 % des cas traités dans un délai de 120 jours (délai moyen de 80,6 jours)
Assignment d'un employé au dossier pour toute demande d'autorisation relative aux hydrocarbures	10 jours ouvrables	100 % des demandes d'autorisation relative aux hydrocarbures assignées à un employé dans un délai de 10 jours (délai moyen de 2,8 jours)	100 % des demandes d'autorisation relative aux hydrocarbures assignées à un employé dans un délai de 10 jours (délai moyen de 0,4 jour)
Transmission d'un accusé de réception pour toute demande relative aux programmes Transportez vert, Roulez vert, Rénoclimat, Chauffez vert, Novoclimat, Éconologis, ÉcoPerformance, Bioénergies et Technoclimat	10 jours ouvrables	s.o.	100 % des accusés de réception transmis dans un délai de 10 jours (délai moyen de 0,42 jour)
Prendre votre appel téléphonique	En moins de 2 minutes	85,4 % des appels dans un délai de moins de 2 minutes (délai moyen de 1 min 13 s)	82,3 % des appels dans un délai de moins de 2 minutes (délai moyen de 1 min 18 s)
Répondre à votre courriel	En 2 jours ouvrables	97,8 % des courriels dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins (délai moyen de 0,5 jour)	98,1 % des courriels dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins (délai moyen de 0,4 jour)

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

TABLEAU 5. Pour la gestion des titres miniers

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Avis de désignation pour l'obtention d'un claim	60 jours dans 80 % des cas	93,7 % des cas traités dans un délai de 60 jours (délai moyen de 12 jours)	98,1 % des cas traités dans un délai de 60 jours (délai moyen de 5 jours)
Délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface	55 jours dans 80 % des cas	100 % des cas traités dans un délai de 55 jours (délai moyen de 41 jours)	64,3 % des cas traités dans un délai de 55 jours (délai moyen de 47 jours)

Explication des résultats obtenus au 31 mars 2022

Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, 41 656 avis de désignation sur carte pour l'obtention de claims ont été traités, soit une baisse de 12 % par rapport aux résultats de l'année précédente. Parmi ces avis, 98,1 %, soit 40 846, ont été traités dans un délai inférieur ou égal à 60 jours ouvrables. Le délai de traitement moyen était de 5 jours ouvrables, soit 7 jours de moins que la moyenne de l'année précédente.

Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, 64,3 % des 14 baux exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface (BEX) délivrés par le MERN ont été traités dans un délai inférieur à 55 jours ouvrables. Le délai moyen de traitement imputable au MERN est de 47 jours ouvrables, soit 6 jours de plus que la moyenne de l'année précédente pour un volume de dossiers à traiter plus important. Cette hausse s'explique également par le départ d'une registraire d'expérience qui a été remplacée par un registraire junior.

TABLEAU 6. Pour les demandes relatives au cadastre

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Demande de révision cadastrale	120 jours dans 80 % des cas	85,9 % des cas traités dans un délai de 120 jours (délai moyen de 71,9 jours)	79,1 % des cas traités dans un délai de 120 jours (délai moyen de 80,6 jours)

Explication des résultats obtenus au 31 mars 2022

Le Ministère n'a pu respecter ses engagements avec une hausse de près de neuf jours du délai moyen de traitement par rapport au résultat de l'an dernier. Cette hausse du délai s'explique par la difficulté d'attribuer les contrats de corrections à l'intérieur du délai habituel due à la vigueur du marché immobilier et à la perte de membres du personnel difficiles à remplacer dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

TABLEAU 7. Pour les demandes relatives aux programmes en innovation et en transition énergétiques

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Assignment d'un employé au dossier pour toute demande d'autorisation relative aux hydrocarbures	10 jours ouvrables	100 % des demandes d'autorisation relative aux hydrocarbures assignées à un employé dans un délai de 10 jours (délai moyen de 2,8 jours)	100 % des demandes d'autorisation relative aux hydrocarbures assignées à un employé dans un délai de 10 jours (délai moyen de 0,4 jour)
Transmission d'un accusé de réception pour toute demande relative aux programmes Transportez vert, Roulez vert, Rénoclimat, Chauffez vert, Novoclimat, Éconologis, ÉcoPerformance, Bioénergies et Technoclimat	10 jours ouvrables	s.o.	100 % des accusés de réception transmis dans un délai de 10 jours (délai moyen de 0,42 jour)

Explication des résultats obtenus au 31 mars 2022

Les demandes soumises aux programmes Chauffez vert et Rénoclimat du secteur résidentiel et au programme Roulez vert du secteur des transports se font en ligne avec une confirmation instantanée de l'ouverture du dossier.

Les inscriptions aux programmes Éconologis et Novoclimat du secteur résidentiel sont faites directement par le prestataire de service pour le programme Éconologis et par le promoteur ou l'entrepreneur pour le programme Novoclimat avec une confirmation instantanée de l'ouverture du dossier.

Pour le secteur des affaires (ÉcoPerformance, Bioénergies et Technoclimat) et le programme Transportez vert du secteur des transports, l'affectation d'une demande se fait en moins de trois jours. Pour le secteur des affaires, une extraction du système de gestion des programmes est faite pour les dates de réception et d'affectations qui servent au calcul de l'indicateur. Pour le programme Transportez vert, la demande est reçue par courriel et une réponse est transmise dans les deux jours suivant la réception du courriel.

La transmission d'un accusé de réception se fait en moins d'un jour en moyenne pour tous les programmes, ce qui est bien en dessous de la cible de dix jours.

Cette performance s'explique par la grande majorité des programmes qui permettent la soumission des demandes en ligne.

Les demandes d'autorisation d'activité découlant de la Loi sur les hydrocarbures (chapitre H-4.2) sont généralement déposées par l'entremise de la boîte courriel demandes.hydrocarbures@mern.gouv.qc.ca, qui est gérée par la Direction de l'expertise des réservoirs géologiques (anciennement Direction du bureau des hydrocarbures). Lorsqu'une demande est transmise à cette boîte courriel, un accusé de réception est généré automatiquement auprès du demandeur. Par la suite, cette demande d'autorisation est assignée au personnel disponible. Au terme de l'année 2021-2022, le délai pour l'assignation d'un employé pour une demande d'autorisation d'activité reçue afin de procéder à son traitement a été diminué en moyenne à 0,4 jour, soit une amélioration de plus de deux jours par rapport à la moyenne établie en 2020-2021.

TABLEAU 8. Délais de réponse aux demandes d'information

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Prendre votre appel téléphonique	En moins de 2 minutes	85,4 % des appels dans un délai de moins de 2 minutes (délai moyen de 1 min 13 s)	82,3 % des appels dans un délai de moins de 2 minutes (délai moyen de 1 min 18 s)
Répondre à votre courriel	En 2 jours ouvrables	97,8 % des courriels dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins (délai moyen de 0,5 jour)	98,1 % des courriels dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins (délai moyen de 0,4 jour)

Explication des résultats obtenus au 31 mars 2022

Les résultats sont ceux des renseignements généraux et des services spécialisés. Toutefois, les résultats téléphoniques des renseignements généraux ne sont pas disponibles pour la période du 1^{er} avril au 18 mai 2021, en raison d'une mise à jour du système téléphonique.

Dans l'ensemble, les résultats se sont maintenus par rapport à ceux des années précédentes, et ce, malgré la crise sanitaire et ses effets sur les activités.

Suivi des plaintes**TABLEAU 9. Nombre de plaintes reçues et délai de traitement moyen**

Plaintes	Résultats 2020-2021		Résultats 2021-2022		Écart	
	Nombre de plaintes reçues	Délai de traitement moyen ^A	Nombre de plaintes reçues	Délai de traitement moyen ^A	Nombre de plaintes reçues	Délai de traitement moyen ^A
1 ^{re} instance et plainte verbale ^B	167	14,5	504	22,5	337	8
2 ^e instance	13	21,5	57	22,0	44	0,5
Total	180	-	561	-	381	-

A Le délai de traitement est calculé en jours ouvrables.

B Les plaintes impliquant une révision cadastrale n'ont pas été incluses dans le calcul du délai de traitement moyen.

Explication des résultats obtenus au 31 mars 2022

Au cours de l'année 2021-2022, les unités administratives du Ministère ont reçu 504 plaintes pour un traitement en première instance, dont 22 plaintes verbales, relativement aux produits et services. Quant au Bureau de la gestion des plaintes (BGP), il a reçu 57 plaintes pour un traitement en deuxième instance.

Les 561 plaintes reçues en 2021-2022 représentent une hausse de 212 % par rapport au nombre de plaintes reçues en 2020-2021, ce qui est attribuable à l'intégration, pour la première année complète, de Transition énergétique Québec (TEQ) au Ministère, le 1^{er} novembre 2020. Le Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques (SITE) administre les programmes les plus volumineux en termes de participation.

Par rapport à l'an dernier, le délai moyen de traitement a augmenté; il s'est établi à 22,5 jours ouvrables pour les plaintes écrites et verbales reçues pour un traitement en première instance et à 22 jours ouvrables pour les plaintes écrites reçues pour un traitement en deuxième instance. Cette hausse peut s'expliquer par la popularité des programmes en matière de transition énergétique. Ce volume important a empêché le personnel en place de respecter le délai de traitement de 20 jours ouvrables ou moins prévu dans la Politique ministérielle de la gestion des plaintes et dans la Déclaration de services à la clientèle.

Des 57 plaintes reçues pour un traitement en deuxième instance par le BGP, 6 se sont avérées fondées et 9, partiellement fondées.

Le BGP a également reçu, en cours d'année, 127 requêtes qui ne mettaient pas en cause la prestation de services du Ministère, soit 77 demandes diverses, 28 requêtes qui ont été dirigées vers un autre MO, 14 dénonciations et 8 commentaires.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

TABLEAU 10. Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité ^{A, B}	2021-2022	2020-2021	Écart
Bureau du sous-ministre et des unités relevant du sous-ministre	57	80	(23)
Services à la gestion ^C	470	447	23
Infrastructure foncière et information géospatiale ^D	366	554	(188)
Mines	192	183	9
Opérations régionales	220	s.o.	220
Innovation et transition énergétiques ^E	173	167	6
Total	1 478	1 431	47
Fonds spéciaux ^A	2021-2022	2020-2021	Écart
Fonds d'information sur le territoire	569	397	172
Fonds des ressources naturelles	179	161	18
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	105	107	(2)

A L'effectif relevant de ces fonds est inclus dans les totaux du tableau 10. Toutefois, la somme de l'effectif des fonds spéciaux n'égalé pas l'effectif total.

B Les secteurs d'activité sont généralement liés à la structure administrative de l'organisation et correspondent habituellement aux activités des différents secteurs.

C Il y a eu transfert de deux unités relevant auparavant du Bureau du sous-ministre qui ont été déplacées dans le Secteur des services à la gestion.

D Le Secteur du territoire a été aboli et les effectifs ont été transférés dans deux nouveaux secteurs, soit le Secteur de l'infrastructure foncière et de l'information géospatiale et le Secteur des opérations régionales.

E Les secteurs de la transition énergétique et de l'énergie ont été abolis et les effectifs ont été transférés dans le nouveau Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques.

Au 31 mars 2022, le Ministère employait 1 478 personnes. Dans la dernière année, il y a eu un rehaussement de l'effectif à la suite d'une décision, le 14 décembre 2021 (CT-225396), d'ajouter 17 équivalents temps complets (ETC).

Formation et perfectionnement du personnel

TABEAU 11. Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2021	2020
Favoriser le perfectionnement des compétences	371 669 \$	248 557 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	57 233 \$	158 799 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	63 472 \$	36 390 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	14 608 \$	16 805 \$
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	51 687 \$	32 429 \$

Une légère hausse globale des dépenses associées à la formation est constatée en 2021 par rapport à l'année précédente. Des écarts sont observés dans la répartition selon les différents champs d'activité compte tenu du choix des alignements et des priorités en matière de développement des compétences des secteurs.

TABEAU 12. Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2021	2020
Proportion de la masse salariale (%)	0,50 %	0,49 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	-	-
Cadre	0,07 jour	0,09 jour
Professionnel	0,57 jour	0,42 jour
Fonctionnaire	0,16 jour	0,19 jour
Total ^A	0,83 jour	0,70 jour
Somme allouée par personne ^B	288 \$	229 \$

A Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

B Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

Les jours de formation et les montants alloués par personne sont calculés à partir du nombre total d'employés ayant travaillé au Ministère durant l'année civile, y compris les cadres et les administrateurs de l'État.

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit investir 1 % de la masse salariale en formation par année civile. Bien que les résultats obtenus ne permettent pas au Ministère d'atteindre cette cible, le report des montants inutilisés au cours des années précédentes où la cible était dépassée a permis de compenser l'écart et de respecter les exigences de la Loi.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

TABLEAU 13. Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Taux de départ volontaire (%)	16,4 %	11,7 %	12,9 %

Pour l'année 2021-2022, le taux de départ volontaire du personnel régulier s'est établi à 16,4 % comparativement à un taux de 11,7 % l'année précédente. Il y a une augmentation significative pour chaque type de départs calculés, mais principalement en ce qui concerne les départs volontaires en mutation.

TABLEAU 14. Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	56	44	30

Au cours de l'année 2021-2022, 56 employés ont quitté le Ministère pour la retraite, ce qui représente une augmentation de 27 % comparativement à 2020-2021.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

TABLEAU 15. Emplois régionalisés au 31 janvier 2022¹⁷

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2022
191	35

Pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2021, le Ministère a régionalisé 12 postes. Pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022, le Ministère a régionalisé 23 postes.

17. Emplois régionalisés au 31 janvier 2022, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les délais fournis dans le document de questions et réponses.

3.2 Utilisation des ressources financières

Bilan financier

Les revenus sont présentés en fonction des différents domaines d'activité sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées pour accomplir la mission ministérielle tant par le Ministère que par l'intermédiaire de fonds spéciaux.

Revenus par secteur d'activité

Les revenus de l'exercice 2021-2022 pour le portefeuille ministériel totalisent 337,6 M\$ et la répartition selon le domaine d'activité est présentée dans le tableau 16. Ils proviennent principalement de paiements de droits et de permis, de frais exigibles au moment d'une transaction immobilière, de la quote-part des distributeurs d'énergie ainsi que de redevances et de loyers versés pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources minérales ou hydrauliques.

TABLEAU 16. Revenus et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Revenus au 31 mars 2022 ^A (en M\$) (1)	Revenus au 31 mars 2021 ^B (en M\$) (2)	Écart (en M\$) (3) = (1) - (2)	Variation (en %) (4) = (3) / (2)
Innovation et transition énergétiques	97,1	58,7	38,4	65,4
Mines	41,4	41,1	0,3	0,7
Infrastructure foncière et information géospatiale	172,3	168,7	3,6	2,1
Opérations régionales	26,6	27,0	(0,4)	(1,5)
Administration	0,2	0,1	0,1	100,00
Total	337,6	295,6	42,0	14,2

A Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2021-2022 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

B Ces données ont été modifiées depuis la publication du rapport annuel de gestion de 2020-2021.

L'augmentation des revenus du secteur d'activité de l'innovation et de la transition énergétiques s'explique par le fait que les données de 2020-2021 ne comportent que cinq mois d'opérations pour les activités anciennement sous la responsabilité de Transition énergétique Québec, qui a été intégrée au MERN le 1^{er} novembre 2020.

L'augmentation des revenus du Secteur de l'infrastructure foncière et de l'information géospatiale s'explique principalement par la hausse des transactions du Registre foncier, attribuable à l'effervescence du marché immobilier au Québec.

Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses de l'exercice 2021-2022 totalisent 360,4 M\$. Leur répartition selon le domaine d'activité est présentée dans le tableau 17.

TABLEAU 17. Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2021-2022 ^A (en M\$) (1)	Dépenses au 31 mars 2022 ^B (en M\$) (2)	Écart (en M\$) (3) = (1) - (2)	Variation (en %) (4) = (3) / (2)	Dépenses réelles 2020-2021 ^C (en M\$)
Innovation et transition énergétiques ^D	180,0	138,0	(42,0)	(23,3)	214,0
Mines ^E	70,5	42,4	(28,1)	(39,0)	40,6
Infrastructure foncière et information géospatiale ^F	119,5	107,5	(12,0)	(10,0)	106,4
Opérations régionales	37,5	34,9	(2,6)	(6,9)	17,3
Services partagés	34,3	33,0	(1,3)	(3,8)	34,8
Administration ^F	8,2	4,6	(3,6)	(43,9)	4,2
Total	450,0	360,4	(89,6)	(19,9)	417,3

A Dont 5,0 M\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

B Dont 5,6 M\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2021-2022 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances. Les données diffèrent également de celles présentées à la dépense probable 2021-2022 du Plan annuel de gestion des dépenses 2022-2023, puisque l'année financière 2021-2022 n'était pas terminée au moment d'établir celle-ci.

C Dont 28,8 M\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie. Ces données ont été modifiées depuis la publication du rapport annuel de gestion de 2020-2021.

D Le budget de dépenses du secteur d'activité de l'innovation et de la transition énergétiques inclut 5,6 M\$ pour l'affectation à un fonds spécial. Ce montant n'est pas présenté dans les dépenses.

E Le budget de dépenses du Secteur des mines inclut 9,5 M\$ pour l'affectation à un fonds spécial. Ce montant n'est pas présenté dans les dépenses.

F Le Secteur de l'infrastructure foncière et de l'information géospatiale et le Secteur des opérations régionales ont été créés au cours de l'exercice 2021-2022. Les budgets de dépenses présentés pour ces deux secteurs ont été établis en répartissant les budgets de l'ancien Secteur du territoire. De plus, certaines dépenses initialement prévues au budget de dépenses du secteur d'activité de l'administration sont présentées dans les dépenses réelles du Secteur des opérations régionales en raison de cette réorganisation. Les données comparatives ont été ajustées en conséquence.

L'écart entre les dépenses au 31 mars 2022 et le budget de dépenses 2021-2022 est principalement attribuable :

- au report de certains travaux à réaliser pour la mise en œuvre du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 (-11,4 M\$) et pour la remise en état des sablières (-4,8 M\$);
- au décalage des travaux des bénéficiaires des programmes en transition énergétique et au report de la mise en œuvre de certaines mesures du Plan directeur en raison de la pénurie de main-d'œuvre (-27,8 M\$)
- au report des travaux à réaliser avec la mesure « Sécuriser certains puits d'hydrocarbures » (-10,0 M\$);
- aux délais d'embauche et aux autres travaux reportés en raison de la pandémie (-20,5 M\$).

Investissements par secteur d'activité

Les investissements de l'exercice 2021-2022 totalisent 6,9 M\$ comparativement à ceux de 2020-2021 qui s'élevaient à 10,5 M\$. La répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisations est présentée dans le tableau 18. La variation nette de 3,6 M\$ s'explique principalement par des acquisitions additionnelles d'équipements informatiques effectuées en 2020-2021 en raison de la mise en place du télétravail et par la diminution de 1,9 M\$ des investissements requis pour le plan cadastral.

TABLEAU 18. Investissements et évolution par catégorie d'immobilisations

Catégorie d'immobilisations	Investissements au 31 mars 2022 ^A (en M\$) (1)	Investissements au 31 mars 2021 (en M\$) (2)	Écart (en M\$) (3) = (1) - (2)	Variation (en %) (4) = (3) / (2)
Matériel et équipement	0,9	0,7	0,2	28,6
Équipement informatique et bureautique	1,8	4,5	(2,7)	(60,0)
Développement informatique	1,9	1,1	0,8	72,7
Réseau complexe	2,3	4,2	(1,9)	(45,2)
Total	6,9	10,5	(3,6)	(34,3)

A Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2021-2022 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

TABLEAU 19. Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2021-2022

Type d'intervention	Investissements (000 k\$)	Dépenses (000 k\$)
Projet ^A	2 140,5	2 931,6
Activités ^B	1 598,4	37 788,7
Total	3 738,9	40 720,3

A Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

B Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Situation au 31 mars 2022

Le Plan directeur en ressources informationnelles (PDRI) est un document de vision qui guide les décisions et les actions en matière de gestion des ressources informationnelles tout au long de la mise en œuvre du Plan stratégique ministériel. Le Ministère a retenu trois enjeux dans son PDRI en ce qui a trait aux ressources informationnelles (RI) :

- 1- la capacité à mettre sur pied le virage numérique et à répondre à de nouveaux besoins de mission;
- 2- la valorisation et la gestion efficace et efficiente de l'information et des données;
- 3- l'aptitude de l'organisation à réagir rapidement aux exigences changeantes de l'environnement externe.

De concert avec les grandes organisations gouvernementales et pour répondre à ces enjeux, le Ministère a articulé l'exécution des travaux en matière de ressources informationnelles autour du PDRI et de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale (Stratégie), et ce, en étroite collaboration avec ses secteurs d'activité.

La Stratégie constitue un levier pour faire évoluer les pratiques organisationnelles ainsi que pour accroître l'utilisation du numérique dans l'offre de services ministérielle. Pour tirer pleinement profit du potentiel des technologies et du numérique, le Ministère met en œuvre les mesures nécessaires pour accroître sa performance organisationnelle en offrant des produits et des services innovants, dont l'utilisation est simplifiée et qui sont adaptés aux besoins de la clientèle, en valorisant et en assurant la diffusion de ses données numériques ainsi qu'en assurant la transformation de ses façons de faire.

La transformation numérique étant bien amorcée et en plein déploiement au Ministère, quatre initiatives numériques dans le domaine des RI issues du Plan de transformation numérique ministériel (PTN) ont été mises en service au cours de l'année 2021-2022.

Dans l'optique de répondre à l'ambition 4 « Les employés sont au cœur de la transformation » de la Stratégie, le Ministère a développé de nouveaux outils visant l'amélioration de la performance des employés, permettant ainsi de répondre à l'orientation « Le numérique pour une administration publique innovante, efficiente et transparente », soit :

- la modernisation des systèmes téléphoniques au Ministère;
- la conception d'un outil média (DCOM).

Dans l'optique de répondre à l'ambition 5 « Les services publics sont numériques de bout en bout » de la Stratégie, le Ministère a réalisé deux projets visant à améliorer les interactions avec les citoyens de façon numérique :

- l'obligation de transmettre électroniquement les réquisitions;
- les paiements en ligne.

Le Ministère a aussi travaillé activement, au cours de l'année, à d'autres initiatives qui répondent aux ambitions de la Stratégie tout en étant alignées sur les enjeux du PDRI. À terme, celles-ci permettront d'offrir à la clientèle ou aux employés des services améliorés.

De plus, des efforts importants ont été déployés pour assurer la pérennité des actifs essentiels au maintien des services des secteurs d'activité ainsi qu'à la mise en place des fondations qui permettront de soutenir la modernisation des actifs et la conception de nouveaux services numériques. Les travaux en lien avec la migration du Centre de traitement informatique qui ont été exécutés dans le contexte du projet gouvernemental de consolidation des centres de traitement informatique ainsi que les interventions liées à la transformation technologique requise au Ministère en font notamment état.

Par ailleurs, au cours de l'année 2021-2022, la Direction générale des ressources informationnelles (DGRI) a notamment :

- achevé 6 projets¹⁸;
- réalisé l'avancement de 12 projets;
- traité près de 350 demandes d'amélioration;
- traité plus de 1 000 demandes de maintien des systèmes existants.

Les actions portées par le Ministère au cours de l'année démontrent une volonté de se transformer à l'interne, mais aussi d'agir au bénéfice des citoyens et des entreprises par l'entremise de ses réalisations et des différentes actions mises en œuvre.

18. Dans le contexte où le MERN dessert le MFFP en matière de ressources informationnelles, certains projets sont réalisés conjointement avec ce dernier.

4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

TABLEAU 20. Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Catégorie ^A	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement	181 217,5	45,3	181 262,8	99,3
Personnel professionnel	1 500 597,3	20 401,9	1 520 999,2	832,8
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	923 116,1	6 776,9	929 893,0	509,2
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	13 864,4	2 256,5	16 120,9	8,8
Total 2021-2022	2 618 795,3	29 480,6	2 648 275,9	1 450,1
Total 2020-2021			2 508 371,6	1 373,5
Fonds spéciaux ^A	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
Fonds d'information sur le territoire	944 138,0	5 538,7	949 676,8	520,0
Fonds des ressources naturelles	322 095,7	12 090,8	334 186,4	183,0
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	187 633,8	465,8	188 099,6	103,0

A L'effectif relevant de ces fonds est inclus dans les totaux du tableau Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Toutefois, la somme des heures rémunérées des fonds spéciaux n'égalé pas le total des heures rémunérées au Ministère.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L'effectif autorisé pour le Ministère pour 2021-2022 correspond à 2 583 684 heures rémunérées. Pour l'exercice 2021-2022, le MERN a consommé 2 648 275,9 heures rémunérées. Ainsi, un déficit de 64 591,9 heures rémunérées relativement à son niveau d'effectif autorisé par le Secrétariat du Conseil du trésor a été observé. Cela s'explique en partie par le fait que le Ministère a embauché des ressources en lien avec des mesures budgétaires annoncées, mais a obtenu les heures rémunérées afférentes ultérieurement.

Contrats de service

Le tableau 21 présente les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022. Les contrats de service concernent les personnes physiques et les contractants autres que les personnes physiques, c'est-à-dire les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

TABLEAU 21. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	160	62 711 606
Total des contrats de service	160	62 711 606

4.2 Développement durable

Le Plan d'action de développement durable 2016-2021 (mise à jour 2021-2022)

Au printemps 2021, le Ministère rendait public son Plan d'action de développement durable 2021-2022¹⁹, dans la foulée de la prolongation de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020 jusqu'au 31 mars 2022²⁰. Il renouvelait ainsi son engagement en vue de contribuer à l'effort gouvernemental en tenant compte de la directive gouvernementale publiée à cet effet. Cette dernière indique les thèmes prioritaires en cette année de transition, thèmes qui serviront également à la préparation de la prochaine SGDD prévue pour 2023-2028 en vertu de la nouvelle directive²¹ qui accompagne le décret 626-2022 du 30 mars 2022²². Ce décret a pour effet de reporter l'exercice de révision générale de la SGDD 2015-2020 au 27 octobre 2022.

19. [Plan d'action de développement durable 2021-2022 du MERN](#).

20. Publications du Québec : [Décret 512-2021](#)

21. MELCC, [Directive visant la mise à jour des PADD, année de prolongation 2022-2023](#)

22. Publications du Québec : [Décret 626-2022](#)

TABLEAU 22. Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2021-2022

Objectif gouvernemental 1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
1- Réduire l'utilisation du papier du SITE pour tendre vers l'objectif « zéro papier », notamment par l'emploi accru des technologies numériques	Pourcentage de réduction des achats de papier (%) Indice de référence : 2018-2019	-20 %	-90 %	Atteinte - Avant ou à la date prévue
2- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables aux déplacements du personnel	Pourcentage d'augmentation de la flotte de véhicules électriques et hybrides par rapport à 2020-2021 Indice de référence : 13 VEH	20 %	0 %	Non atteinte
2- Réduire les émissions de GES attribuables aux déplacements du personnel	Volume des GES émis dans le cadre des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques Indice de référence : 2012, soit 1 241,6 tonnes d'équivalent CO ₂	Un volume de GES inférieur à 1 135 tonnes de CO ₂	819,5 tonnes équivalent CO ₂	Atteinte - Avant ou à la date prévue

Objectif gouvernemental 1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
3- Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités structurantes	Pourcentage des activités structurantes ministérielles qui ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) Indice de référence : 3	100 %	3 exercices de PCPDD accomplis	Atteinte - Avant ou à la date prévue

Objectif 2.2 – Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
4- Appuyer la recherche et l'innovation dans le secteur minier	Nombre d'appels de projets de recherche financés par le Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier géré par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FRQNT)	2 appels de projets de recherche	2 appels de propositions lancés par le FRQNT	Atteinte - Avant ou à la date prévue

Objectif 2.3 – Favoriser l’investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
5- Établir un processus organisationnel visant à évaluer l’intégration de critères d’écoresponsabilité aux programmes de soutien financier	Processus établi pour l’intégration de critères d’écoresponsabilité	Processus établi	Processus approuvé	Atteinte - Avant ou à la date prévue
6- Colliger l’information concernant l’utilisation de critères d’écoresponsabilité dans les programmes de soutien financier	Pourcentage des programmes inscrits dans la base de données	100 %	100 %	Atteinte - Avant ou à la date prévue

Objectif 2.5 – Aider les consommateurs à faire des choix responsables

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
7- Sensibiliser le consommateur à adopter des comportements moins énergivores	Évolution du pourcentage du niveau de compréhension de la transition énergétique (sur la base d’un sondage) Indice de référence : 2020-2021 (72 %)	72 % (maintien ou amélioration)	s.o.	Non atteinte - Non amorcée

Objectif 6.1 – Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d’aménagement du territoire

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
8- Améliorer les connaissances sur le territoire	Superficie annuelle en kilomètres carrés de photographies aériennes et de levés LiDAR	100 000 km ²	139 930 km ²	Atteinte - Avant ou à la date prévue
8- Améliorer les connaissances sur le territoire	Nombre de mises à jour de la base de données Adresses Québec	12	12	Atteinte - Avant ou à la date prévue
8- Améliorer les connaissances sur le territoire	Taux de réalisation des travaux de rénovation cadastrale Indice de référence : 2020-2021 (98,5 %)	100 %	99,8 %	Non atteinte - Amorcée
9- Assurer une harmonisation des usages sur le territoire public	Nombre de terres du domaine de l’État libérées de toute occupation sans droit	500	685	Atteinte - Avant ou à la date prévue

Objectif 6.3 – Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
10- Mettre en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale	Proportion des nouveaux projets miniers, y compris les agrandissements, qui ont un comité de suivi Indice de référence : 2021-2022	100 % des projets	100 %	Atteinte - Avant ou à la date prévue
11- Améliorer les pratiques de consultation	Élaboration d'une politique de consultation et d'accommodement des communautés autochtones des secteurs de l'Énergie et du Territoire	Politique approuvée	Cible abandonnée	Abandonnée
11- Améliorer les pratiques de consultation	Nombre d'améliorations apportées à la suite de consultations du SITE Indice de référence : 2018-2019	Trois améliorations	Publication de 8 rapports d'évaluation de programmes additionnels et d'un bilan sur le marché des thermopompes	Atteinte - Avant ou à la date prévue

Réponse aux recommandations du commissaire au développement durable

Le 13 juin 2018, le commissaire au développement durable (CDD) du Vérificateur général du Québec (VGQ) déposait son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2018-2019, printemps 2018. Le chapitre 3 porte sur l'Audit de performance – Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État. Cinq des huit recommandations formulées concernent le Ministère qui a adhéré à toutes les recommandations. Pour y répondre, il a produit un plan d'action qui a été transmis et approuvé par le VGQ en octobre 2018. En 2021-2022, le Ministère a poursuivi les actions inscrites dans le plan d'action. Les actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD sont reprises dans la section ci-dessous. Elles présentent la vue d'ensemble de l'avancement, en date du 31 mars 2022.

TABLEAU 23. État d'avancement du plan d'action concernant les « Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État » - Juin 2018

Recommandations du commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
<p>3) Mieux documenter le processus décisionnel concernant l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement ainsi que le degré de risque attribué à chacun des terrains contaminés.</p>	<p>Action 1 : Documenter la méthode utilisée et les analyses réalisées pour évaluer les risques des terrains contaminés, dans le contexte des sites miniers sous la responsabilité de l'État, pour la santé humaine et l'environnement ainsi que prioriser les travaux.</p> <p>L'adoption, en décembre 2021, du Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État et son arrimage au Plan de travail de restauration des sites miniers abandonnés du MERN viennent répondre essentiellement à cette action et aux sous-actions (1.1, 1.2, 1.3 et 1.4) afférentes. L'objectif général du cadre de référence est de communiquer des directives et des balises claires en vue d'harmoniser et de coordonner les méthodes de travail et les processus décisionnels au sein de chaque ministère et organisme pour la gestion des sites contaminés sous leur responsabilité. Le cadre de référence présente les phases menant à la réhabilitation d'un site à travers quatre méthodes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthode de priorisation de la caractérisation environnementale et d'évaluation des travaux de caractérisation réalisés; • Méthode de classification selon les risques; • Méthode de priorisation de l'intervention en réhabilitation; • Méthode de sélection du scénario de réhabilitation. <p>1.1 Documenter les processus décisionnels et la démarche d'évaluation de la priorité d'intervention pour les sites miniers. Achevée en 2019</p> <p>1.2 Dresser une liste des facteurs d'ajustement qui influencent la cote totale du site établie à partir du tableur du Système national de classification des lieux contaminés (SNCLC) du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) dans le contexte des sites miniers abandonnés. Achevée en 2019</p> <p>1.3 Établir la priorité d'intervention selon la classe du lieu définie à partir du SNCLC, pour chacun des sites miniers à restaurer caractérisés en date du 31 mars de chaque année (cible : 31 décembre 2021). Sera réalisée en concordance avec le Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État.</p> <p>1.4 Établir et mettre à jour le classement des sites miniers à restaurer, caractérisés en date du 31 mars de l'année en cours, en fonction de la cote totale du site établie à partir du tableur du SNCLC (cible : annuellement à compter du 30 septembre 2022). L'arrimage du Plan de travail 2022-2023 au Cadre de référence répond à cette action. Cet arrimage est prévu également par le Plan d'action 2022-2023 du secteur responsable de la restauration des sites miniers.</p>
<p>4) S'assurer d'accorder une priorité d'intervention aux terrains qui présentent des risques élevés pour la santé humaine et l'environnement.</p>	<p>Les sous-actions 1.3 et 1.4 contribuent à corriger cette lacune.</p>

Recommandations du commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
<p>5) Établir annuellement le bilan de l'avancement des travaux de réhabilitation pour l'ensemble des terrains inscrits dans le passif environnemental.</p>	<p>Action 2 : Établir annuellement le bilan d'avancement de la restauration des sites miniers. L'établissement et la publication de bilans annuels des travaux de restauration des sites miniers sont maintenant récurrents. Le premier bilan, pour la période 2019-2020, a été publié en février 2021. Le bilan 2020-2021 a été publié en février 2022.</p> <p>2.1 Définir le pourcentage d'avancement des travaux selon l'étape de la restauration d'un site minier. Achevée en 2018.</p> <p>2.2 Établir le niveau d'avancement des sites miniers à restaurer et en cours de restauration découlant du plan de travail approuvé en fonction des pourcentages d'avancement définis. Achevée en 2019. Mise à jour au 31 août 2021.</p> <p>2.3 Faire le bilan de l'avancement annuel, à partir du plan de travail approuvé de l'année en cours, en fonction du pourcentage établi selon l'étape de la restauration ainsi que des sommes allouées, présentant l'historique des bilans. Le bilan 2019-2020 a été rendu public sur le site Web du Ministère le 24 février 2021. Le bilan 2020-2021 a été publié le 10 février 2022 (corrigé le 17 mars 2022).</p> <p>2.4 Illustrer le suivi de l'avancement des travaux en présentant dans un tableau récapitulatif le nombre de sites miniers pour lesquels chacune des étapes de projet a été réalisée au cours de l'année (cible : annuellement à compter du 30 avril 2020 pour l'année financière se terminant au 31 mars). Achevée en 2020. Mise à jour au 31 août 2021.</p>
<p>6) Acquérir davantage de connaissances sur l'ensemble des terrains contaminés pour confirmer que la contamination dépasse la norme environnementale et pour diminuer les incertitudes dans l'évaluation des risques que représentent ces terrains.</p>	<p>Action 3 : Avoir complété la caractérisation de l'ensemble des sites miniers sous la responsabilité de l'État pour ceux qui ne sont pas en attente d'une autorisation d'un tiers, à l'étude ou en validation juridique (cibles : 100 % au 31 mars 2023; jalon 1 : 70 % au 31 mars 2020; jalon 2 : 80 % au 31 mars 2021; jalon 3 : 90 % au 31 mars 2022). Au 31 mars 2022, la présence et le niveau de contamination ont été déterminés pour 27 sites miniers abandonnés sur 29 (93 %).</p>
<p>7) Accentuer les efforts pour réhabiliter les terrains contaminés sous leur responsabilité, notamment ceux qui présentent des risques élevés pour la santé humaine et l'environnement.</p>	<p>Action 4 : Revoir la planification de la restauration des sites miniers de façon réaliste, en fonction des efforts requis selon l'avancement des ressources disponibles, des enjeux anticipés et des priorités d'intervention établies et tenant compte des délais encourus pour des projets comparables au cours des dernières années. Achevée en 2019.</p> <p>Action 5 : Évaluer la possibilité d'avoir accès à des ressources supplémentaires détenant une expertise en restauration minière et/ou en gestion de projets d'ingénierie. Achevée en 2019.</p> <p>Action 6 : Évaluer la possibilité de faciliter l'obtention des autorisations requises de la part du MELCC et du MFFP afin de réduire les délais dans les projets. Achevée en 2019.</p>

4.3 Occupation et vitalité des territoires

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, élaborée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, s'inscrit dans le vaste chantier de décentralisation amorcé en 2014 avec les milieux municipaux. Les objectifs poursuivis dans cette stratégie soutiennent la volonté d'instaurer un changement culturel au sein de l'appareil gouvernemental. En ce sens, elle prend sa source dans chacune des régions du Québec.

Le deuxième plan d'action (2020-2022) que présente le MERN pour donner suite à cette stratégie tente de poser des gestes concrets afin de répondre aux priorités ciblées par les acteurs locaux pour occuper et vitaliser leur territoire. Il s'agit également d'une planification pluriannuelle répondant à l'obligation de présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie.

L'information contenue dans les tableaux qui suivent est une première reddition de comptes de ce deuxième plan d'action fondé sur la prise en compte des attentes et des besoins du milieu municipal et de sa participation au développement du territoire et des ressources naturelles.

Abitibi-Témiscamingue

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 1 : Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région	
Attirer une personne-ressource à l'accompagnement supplémentaire et personnalisé offert aux promoteurs qui souhaitent élaborer des projets de desserte en télécommunication en passant sur les terres du domaine de l'État.	En cours. Une ressource est affectée à l'accompagnement des promoteurs dans le développement de la desserte en télécommunication.
Priorité 5 : Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale	
Acquérir de nouvelles connaissances géoscientifiques, notamment par des levés aéroportés.	Réalisée. Trois projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques ont été réalisés en 2021-2022.
Bonifier le soutien à l'exploration de base pour les minéraux critiques et stratégiques.	Réalisée. Lancement, le 5 août 2021, du Programme de soutien à l'exploration minière pour les MCS 2021-2024 disposant d'une enveloppe de 4,25 M\$ sur 3 ans.
Intégrer les innovations numériques dans le traitement de données géoscientifiques et l'évaluation du potentiel minéral.	En cours.
Appuyer la recherche et le développement en matière d'extraction, de transformation et de recyclage de minéraux critiques et stratégiques.	Non amorcée.
Stimuler l'implantation d'initiatives structurantes en intelligence artificielle dans les sociétés minières.	En cours.
Offrir aux entreprises de la région l'occasion de développer une expertise en décontamination des sites de passif environnemental.	En cours. Trois entreprises de la région ont été en mesure de réaliser des travaux liés au passif environnemental.
Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée.

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 6 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population	
Effectuer la caractérisation des sites miniers abandonnés de Beaudry (carrière), de Duvan Copper, de Fontana et d'Inmont Copper pour en planifier la restauration.	En cours.
Commencer les travaux de restauration des sites miniers abandonnés suivants : Molybdenite Corporation, Pandora, Normetmar, Vauze, Thompson Cadillac et Waite-Amulet, Sablières 32C04-014.	En suspens. Afin d'appliquer le « Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État », approuvé en décembre 2021, les travaux prévus en 2021-2022 ont été reportés.
Poursuivre les travaux de restauration des sites miniers abandonnés de East-Sullivan, de Manitou, de Preissac Molybdenite et de Siscoe.	En cours.
Faire l'inventaire des terres publiques résiduelles dans les périmètres urbains de la région pour cibler les terrains disponibles à des fins de développement de proximité et d'amélioration des milieux de vie.	En cours.

Bas-Saint-Laurent

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité	
Procéder à 44 libérations de terres du domaine de l'État occupées sans droit, pour assurer une accessibilité à tous à ces secteurs.	Réalisée. Il y a 83 confirmations de libération des lieux.
Procéder au nettoyage de 34 sites d'enfouissement illicites.	En cours. Il y a 20 sites nettoyés.
Priorité 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables	
Déterminer les 10 anciens dépotoirs illicites les plus fréquentés et encourager les citoyens à utiliser les lieux autorisés pour disposer de leurs rebuts.	Amorcée. L'analyse des dépotoirs les plus fréquentés n'a pas été concluante. La stratégie retenue a plutôt été d'afficher aux entrées stratégiques du territoire public des pancartes pour sensibiliser les citoyens. L'affichage est à venir.
Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires.	En cours. En 2021-2022, le deuxième appel de projets du « Programme d'extension du réseau triphasé » a accordé, pour cette région administrative, 135 000 \$ en aide financière. Ce montant d'aide financière a permis la réalisation de 2 projets.
Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée.

Capitale-Nationale

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière	
Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée.

Chaudière-Appalaches

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable	
Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée.
Priorité 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles	
Effectuer la caractérisation des sites miniers abandonnés d'Eastern Metals et de Reed-Bélanger pour en planifier la restauration.	Non amorcée : Eastern Metals En suspens : Reed-Bélanger Afin d'appliquer le « Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État », approuvé en décembre 2021, les travaux prévus ou débutés en 2021-2022 ont été reportés.
Attirer un chargé de projet au suivi des conclusions du Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) sur l'état des lieux et sur la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés ainsi qu'à l'accompagnement des projets qui pourraient en découler.	Réalisée.
Procéder au nettoyage de 14 dépotoirs illicites et entamer les procédures en vue du rétablissement de 2 sites inscrits au passif environnemental.	Réalisée. Il y a eu nettoyage de 21 sites.

Côte-Nord

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord	
Offrir de l'aide financière aux entreprises du secteur minier qui veulent réaliser des projets de recherche et d'innovation, et ce, notamment par le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.	Réalisée. Le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier a été renouvelé en juin 2019 pour la période allant de 2019 à 2022. Une aide financière a été accordée pour 3 projets en 2021-2022.
Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer un projet minier en collaboration avec le Bureau de coordination des droits.	En cours. Dans le cadre des travaux du Bureau de coordination des droits, plusieurs chantiers sont en cours afin d'atteindre cet objectif (ex. : Guichet ministériel de diffusion des droits, tables interministérielles régionales).

Action/Réponse	État de la réalisation
Bonifier l'offre de programmes et les programmes du MERN pour appuyer la recherche et le développement en matière d'extraction, de transformation et de recyclage de MCS.	Non amorcée.
Stimuler l'implantation d'initiatives structurantes en intelligence artificielle dans les sociétés minières.	En cours.
Améliorer et diversifier les approvisionnements en énergie, notamment par l'appui au développement de dessertes pour l'approvisionnement au gaz naturel liquéfié.	Amorcée. En 2021-2022, le MERN a continué de gérer le Programme d'aide financière pour l'implantation de dessertes en gaz naturel liquéfié au bénéfice des établissements industriels n'ayant pas accès au réseau gazier (PIDGNL).
Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée.
Priorité 8 : Agir en synergie	
Organiser au moins une rencontre par année pour favoriser les discussions et le partage d'information entre les MRC délégataires et le MERN.	En cours. La direction régionale tient annuellement des tables de suivi avec chacune des MRC délégataires.
Cibler les secteurs potentiels au lotissement de terrains résidentiels et commerciaux sur le territoire public, en collaboration avec les municipalités, les MRC et les ministères concernés, dans le but d'harmoniser les planifications en aménagement du territoire.	Non amorcée.

Estrie

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie	
Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires.	En cours. En 2021-2022, le deuxième appel de projets du « Programme d'extension du réseau triphasé » a accordé, pour cette région administrative, 336 250 \$ en aide financière. Ce montant d'aide financière a permis la réalisation de 2 projets.
Financer des activités de la Chaire de recherche industrielle sur les biocombustibles et bioproduits de l'Université de Sherbrooke.	En cours.
Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée.

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 7 : Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs	
Produire un diagnostic sur les problèmes d'accès aux terres publiques enclavées.	Amorcée.
Procéder à la libération de 50 sites occupés sans droit sur les terres du domaine de l'État pour assurer une accessibilité à ces secteurs convoités pour la pratique d'activités de plein air.	Réalisée. Il y a eu 62 libérations des lieux par l'occupant et 37 démantèlements.
Priorité 16 : Conserver et protéger les milieux humides	
Attitrer un chargé de projet au suivi des conclusions de la commission d'enquête du BAPE sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés ainsi qu'à l'accompagnement des projets qui pourraient en découler.	Réalisée.
Procéder au nettoyage de 2 dépotoirs illicites.	Réalisée. Il y a eu nettoyage de 8 sites.

Gaspésie

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région	
Encadrer et planifier le développement des activités de plein air sur les terres du domaine de l'État par l'entremise du Plan régional de développement du territoire public - section récréotourisme.	En cours. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des partenaires et acteurs régionaux sur des territoires et des thématiques de récréotourisme en Gaspésie, et ce, dans le cadre de l'élaboration du PRDTP.
Priorité 7 : Soutenir les secteurs d'activités phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres	
Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires.	En cours. En 2021-2022, le deuxième appel de projets du « Programme d'extension du réseau triphasé » n'a pas reçu de projet pour cette région administrative.
Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée.

Îles-de-la-Madeleine

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	
Accompagner la communauté dans le processus de création d'un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine.	En cours. Il y a eu 5 rencontres du comité du parc régional.

Lanaudière

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles	
Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée.

Laurentides

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens	
Faire la promotion des sites à fort potentiel de développement touristique auprès des acteurs du développement économique régional.	Amorcée. La direction régionale a fait la promotion de 5 sites à fort potentiel.
Priorité 4 : Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale	
Évaluer les besoins en données avec la région et, sur demande, rendre disponibles les données de manière à soutenir l'élaboration de politiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire.	Non amorcée.
Priorité 5 : Optimiser les mobilités des individus et des marchandises	
Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.	En cours. Dans le cadre du programme Transportez vert, 2 bornes de recharge rapide ont été installées dans la région des Laurentides du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2022. Dans le cadre du Circuit électrique, 29 bornes de recharge rapide ont été installées dans la région des Laurentides du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2022.

Laval

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 9 : Une ville écoresponsable et résiliente – la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques	
Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.	En cours. Dans le cadre du Circuit électrique, 10 bornes de recharge rapide ont été installées dans la région de Laval du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2022.
Mettre à contribution l'expertise du MERN pour soutenir le milieu dans l'élaboration du plan de réduction de la dépendance aux combustibles fossiles.	Abandonnée.
Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée.

Mauricie

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique	
Diffuser un appel d'offres pour réaliser un projet d'hébergement commercial haut de gamme au lac Mékinac, en partenariat avec la région.	Non amorcée.
Priorité 6 : Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement	
Effectuer une étude de caractérisation et des travaux de réhabilitation pour un site contaminé présent sur le territoire public.	Réalisée : Étude de caractérisation pour un site contaminé se trouvant sur le territoire public. Abandonnée : Travaux de réhabilitation pour un site contaminé se trouvant sur le territoire public.
Effectuer une étude de caractérisation pour un deuxième site contaminé présent sur le territoire public.	Non amorcée.
Procéder à l'inspection de 10 sites de dépotoirs illicites recensés sur le territoire public.	Réalisée. Il y a eu 61 inspections.
Procéder au nettoyage de 3 de ces sites de dépotoirs illicites recensés sur le territoire public.	Réalisée. Il y a eu nettoyage de 23 sites.

Montérégie

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 1 : Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture	
Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires.	En cours. En 2021-2022, le deuxième appel de projets du « Programme d'extension du réseau triphasé » a accordé, pour cette région administrative, 719 939 \$ en aide financière. Ce montant d'aide financière a permis la réalisation de 5 projets.
Priorité 3 : Créer de la richesse par l'économie et l'innovation	
Appuyer le développement des projets des zones industrialo-portuaires de Contrecoeur, de Sainte-Catherine, de Salaberry-de-Valleyfield et de Sorel-Tracy en assignant une ressource aux projets de développement économique et en partageant les connaissances et l'expertise du MERN.	En suspens.
Priorité 6 : Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles	
Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée.
Priorité 8 : Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie	
Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.	En cours. Dans le cadre du programme Transportez vert, une borne de recharge rapide a été installée dans la région de la Montérégie du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2022. Dans le cadre du Circuit électrique, 59 bornes de recharge rapide ont été installées dans la région de la Montérégie du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2022.

Montréal

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité	
Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.	<p>En cours.</p> <p>Dans le cadre du programme Transportez vert, 5 bornes de recharge rapide ont été installées dans la région de Montréal du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022.</p> <p>Dans le cadre du Circuit électrique, 14 bornes de recharge rapide ont été installées dans la région de Montréal du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022.</p>

Nord-du-Québec

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 1 : Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires, et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire	
Présenter dans le PATP une définition des Jamésiens et des Cris en lien avec l'utilisation du territoire.	Réalisée.
Priorité 2 : Soutenir le développement et la diversification économique	
Poursuivre les activités de maillage afin d'encourager le partenariat entre les équipementiers et les fournisseurs de services du secteur minier des régions du Nord et du Sud.	<p>En suspens.</p> <p>Une activité de maillage, prévue en juin 2020, a été annulée en raison des circonstances liées à la pandémie. L'activité sera reportée.</p>
Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée.
Entreprendre la phase II du projet de réfection de la Route de la Baie-James.	<p>En cours.</p> <p>La phase II du projet de réfection de la route Billy-Diamond (anciennement route de la Baie-James) a été « mise à l'étude » en juin 2021.</p>
Collaborer à la réalisation des projets de construction ou de rehaussement de diverses infrastructures locales de services ou de transport (ex. : voirie, relais, aéroport).	<p>En cours : Réfection de la route facilitant l'accès à la faille géologique Sunday Lake, laquelle présente un fort potentiel minier à partir de Matagami.</p> <p>Réalisée : Électrification du relais routier du km 381 de la route Billy-Diamond.</p>
Envoyer des appels d'offres sur invitation à des entreprises ayant une adresse dans la région pour leur donner des contrats de démantèlement de dépotoirs et de terrains occupés sans droit sur les terres du domaine de l'État ainsi que des études de caractérisation de sites potentiellement contaminés.	Réalisée.
Priorité 3 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population	
Effectuer la caractérisation des sites miniers abandonnés de Cedar Bay, de Certac Grandroy, de Jaculet, de Joe Mann, de Lac Rose et de Québec-Chibougamau pour en planifier la restauration.	<p>En suspens.</p> <p>Afin d'appliquer le « Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État », approuvé en décembre 2021, les travaux prévus en 2021-2022 ont été reportés.</p>

Action/Réponse	État de la réalisation
Commencer les travaux de restauration des sites miniers abandonnés suivants : Asbestos Hill, Icon Sullivan, Joutel-Copper, Sablières 32I04-008 et 33F13-003.	En suspens : Afin d'appliquer le « Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État », approuvé en décembre 2021, les travaux prévus en 2021-2022 ont été reportés. En cours : Sablières 32I04-008
Poursuivre les travaux de restauration du site abandonné de mine Principale.	En cours.
Poursuivre les travaux de nettoyage des sites d'exploration abandonnés sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James (délégés au Gouvernement de la nation crie, au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, et au Fonds Restor-Action Cri).	En cours.
Poursuivre les travaux de nettoyage des sites d'exploration abandonnés du Nunavik (délégés à l'Administration régionale Kativik, à la Société Makivik et au Fonds Restor-Action Nunavik).	En cours.
Restaurer le site abandonné d'une ancienne station-service à Radisson.	Amorcée.
Caractériser et démanteler une ancienne station-service sur la route Transtaïga.	Réalisée. Le démantèlement a eu lieu en 2020-2021. Le rapport sur la caractérisation a été déposé en avril 2021.

Outaouais

Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable	
Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.	En cours. Dans le cadre du programme Transportez vert, une borne de recharge rapide a été installée dans la région de l'Outaouais du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2022. Dans le cadre du Circuit électrique, 15 bornes de recharge rapide ont été installées dans la région de l'Outaouais du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2022.
Évaluer les besoins en données avec la région et, sur demande, rendre disponibles les données de manière à soutenir l'élaboration de politiques et la planification territoriale intégrée.	Non amorcée.
Priorité 5 : Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification	
Promouvoir les sites à fort potentiel de développement touristique visant l'implantation de projets structurants.	Amorcée.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Action/Réponse	État de la réalisation
<p>Priorité 7 : Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement</p>	
Contribuer à la mise en place de conditions favorables aux projets de transformation de l'aluminium.	En cours.
<p>Priorité 8 : Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances</p>	
Poursuivre l'acquisition de connaissances géoscientifiques en vue de mettre en valeur le potentiel minier du Québec.	Réalisée. Deux projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques ont été réalisés en 2021-2022.
Soutenir financièrement le Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM).	Réalisée.
Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer un projet minier.	En cours. Dans le cadre des travaux du Bureau de coordination des droits, plusieurs chantiers sont en cours afin d'atteindre cet objectif (ex. : Guichet ministériel de diffusion des droits, tables interministérielles régionales).
Acquérir de nouvelles connaissances géoscientifiques, notamment par des levés aéroportés.	Réalisée. 2 projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques ont été réalisés en 2021-2022.
Intégrer les innovations numériques dans le traitement de données géoscientifiques et l'évaluation du potentiel minéral.	En cours.
Appuyer la recherche et le développement en matière d'extraction, de transformation et de recyclage de minéraux critiques et stratégiques.	Non amorcée.
Bonifier le soutien à l'exploration de base pour les minéraux critiques et stratégiques.	Réalisée. Lancement, le 5 août 2021, du Programme de soutien à l'exploration minière pour les MCS 2021-2024 disposant d'une enveloppe de 4,25 M\$ sur 3 ans.
Stimuler l'implantation d'initiatives structurantes en intelligence artificielle dans les sociétés minières.	En cours.
Offrir une aide technique afin d'alimenter les travaux de la Table de concertation minière du Saguenay–Lac-Saint-Jean	En cours.
<p>Priorité 11 : Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche</p>	
Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée.

Tableau synthèse résumant l'état d'avancement général des actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Région	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	Nouvelles actions (nombre)	Actions modifiées (nombre)	Total (nombre)
Abitibi-Témiscamingue	1		7	1	3				12
Bas-Saint-Laurent		1	2		2				5
Capitale-Nationale					1				1
Centre-du-Québec									
Chaudière-Appalaches	1			1	3				5
Côte-Nord	2	1	3		2				8
Estrie		1	2		4				7
Gaspésie			2		1				3
Îles-de-la-Madeleine			1						1
Lanaudière					1				1
Laurentides	1	1	1						3
Laval			1		1	1			3
Mauricie	2				3	1			6
Montérégie			2	1	1				4
Montréal			1						1
Nord-du-Québec		1	6	3	5				15
Outaouais	1	1	1						3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1		5		5				11

Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Action/Réponse	État de la réalisation
<p>Modifier le Programme relatif à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État en faveur des MRC et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ainsi que l'entente relative à la prise en charge des responsabilités en matière de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.</p>	<p>Réalisée.</p>
<p>Poursuivre la délégation de la gestion foncière et forestière sur les territoires publics intramunicipaux en signant de nouvelles conventions de gestion territoriales avec les MRC visées.</p>	<p>Réalisée.</p>
<p>Augmenter le nombre de postes dans les bureaux régionaux du MERN.</p>	<p>En cours.</p>
<p>Faire une tournée régionale concernant la mise en valeur du territoire public.</p>	<p>Réalisée.</p>
<p>Évaluer et mettre en place des outils pour soutenir la mise en valeur du territoire public et son développement économique.</p>	<p>Réalisée. Le gouvernement du Québec s'est doté du Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026.</p>
<p>Recenser les potentiels de développement sur les terres du domaine de l'État pour faciliter leur mise en valeur par les MRC délégataires.</p>	<p>En cours.</p>

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

TABEAU 24. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2021-2022	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ^A	0		
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ^B		0	
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		0	
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), indiquez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		0	0
• Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		0	0
• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		0	0
• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		0	0
• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		0	0
• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment		0	0
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		0	
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			0
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0		
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ^C	0	0	0

A Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

B Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

C Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

L'accès à l'égalité en emploi cible les membres des minorités visibles et ethniques, les Autochtones, les anglophones et les personnes handicapées. Le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023 (PAEE) a été approuvé par le Conseil du trésor le 8 mai 2018.

Données globales

TABLEAU 25. Effectif régulier au 31 mars 2022

Nombre de personnes occupant un poste régulier
1 403

TABLEAU 26. Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2021-2022

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
108	100	58	70

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, autochtones et personnes handicapées

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés (réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants) qui sont membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones ou qui vivent avec un handicap, de sorte que ces groupes soient mieux représentés dans la fonction publique. En 2021-2022, l'embauche des membres de groupes cibles a augmenté comparativement à l'année précédente, en ce qui concerne les statuts d'emplois réguliers et occasionnels principalement. Par ailleurs, l'embauche d'étudiants qui font partie de groupes cibles a légèrement augmenté.

TABLEAU 27. Embauche des membres de groupes cibles en 2021-2022

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2021-2022	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible ^A	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi ^B (%)
Régulier ^C	108	19	2	0	1	22	20,4
Occasionnel ^D	100	15	2	4	1	22	22,0
Étudiant	58	9	1	0	0	10	17,2
Stagiaire	70	11	2	1	0	13	18,6

A Une personne peut appartenir à plus d'un groupe cible, ce qui explique que le nombre de personnes embauchées faisant partie d'au moins un groupe cible peut être inférieur à la somme de chaque groupe cible.

B Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2021-2022 dans le même statut d'emploi.

C Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.

D Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne doit être retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

Le taux d'embauche annuel des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées a connu une croissance globale de 7,1 % depuis 2018-2019.

TABLEAU 28. Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Régulier (%)	20,4	15,4	18,5
Occasionnel (%)	22,0	17,1	27,1
Étudiant (%)	17,2	22,9	11,5
Stagiaire (%)	18,6	23,8	22,4

Rappel de l'objectif d'embauche : Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre, au sein de l'effectif régulier, un taux de représentativité de 18 % pour les membres des minorités visibles et ethniques et de 2 % pour les personnes handicapées. Toutefois, l'objectif organisationnel du Ministère pour les membres des minorités visibles et ethniques est de 12 %. Ce pourcentage est établi en fonction du taux de présence actuel et de la répartition régionale de son effectif.

TABLEAU 29. Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)
Anglophones	7	0,5	7	0,5	5	0,4
Autochtones	5	0,4	7	0,5	7	0,6
Personnes handicapées	20	1,4	19	1,4	17	1,3

Rappel de la cible de représentativité : Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

TABLEAU 30. Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)
MVE Montréal/Laval	17	28,3	12	26,7	10	26,3
MVE Outaouais/Montérégie	0	0	0	0	0	0

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)
MVE Estrie/ Lanaudière/ Laurentides	4	8,9	2	5,4	2	5,4
MVE Capitale-Nationale	102	8,5	83	7,0	70	6,4
MVE Autres régions	8	5,2	6	4,1	8	6,3

Des cibles de représentativité régionales ont été également fixées en fonction de la répartition ci-dessous :

- Montréal et Laval : 41 %
- Outaouais et Montérégie : 17 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Estrie, Lanaudière et Laurentides : 13 %
- Autres régions : 5 %

TABLEAU 31. Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	2	2,2

La cible gouvernementale concernant la représentativité au sein du personnel d'encadrement a été fixée à 6 %.

Femmes

TABLEAU 32. Taux d'embauche des femmes en 2021-2022 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	108	100	58	70	336
Nombre de femmes embauchées	66	61	33	33	193
Taux d'embauche des femmes (%)	61,1	61,0	56,9	47,1	57,4

TABLEAU 33. Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	100	827	407	66	0	3	1 403
Nombre total de femmes	53	389	290	59	0	0	791
Taux de représentativité des femmes (%)	53,0	47,0	71,3	89,4	0	0	56,4

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

TABLEAU 34. Nombre de dossiers soumis en lien avec le PDEIPH

Automne 2021 (cohorte 2022)	Automne 2020 (cohorte 2021)	Automne 2019 (cohorte 2020)
1	4	2

Le Ministère participe à la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Pour la cohorte 2022, un projet a été soumis et retenu par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

TABLEAU 35. Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2021-2022	2020-2021	2019-2020
2	1	0

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles

TABLEAU 36. Autres mesures ou actions en 2021-2022 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)^A

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Diffusion de 4 manchettes dans l'intranet ayant pour but de sensibiliser l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées ainsi qu'aux obstacles qui se présentent à elles.	Personnes handicapées	Ensemble du personnel du MERN

A Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Allègement réglementaire

Plusieurs projets et initiatives du MERN s'inscrivent dans les différents volets d'intervention du dossier de l'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises. Parmi ceux-ci, le projet du Bureau de coordination des droits (BCD) contribue directement aux objectifs d'allègement réglementaire et administratif, autant pour la réduction des délais dans la délivrance des droits que pour la réduction du fardeau administratif et l'accompagnement des promoteurs.

Bureau de coordination des droits

Le gouvernement du Québec s'est engagé à accélérer la réalisation des projets de développement économique et les investissements, à créer des emplois de qualité et, ainsi, à occasionner de la richesse au bénéfice de l'ensemble de la population. En créant un environnement d'affaires plus attractif, le gouvernement sera en meilleure position pour attirer des investisseurs étrangers.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement travaille au projet du BCD dont le but est d'assurer une meilleure gestion des délais administratifs dans l'attribution des droits et autorisations, ainsi que de mieux coordonner et d'optimiser les processus de délivrance de ces droits et autorisations. L'objectif consiste à travailler de façon interministérielle et de manière plus efficiente sans diminuer les exigences. Prioritaire pour le gouvernement, ce projet est coprésidé par le MERN et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). De plus, il nécessite la collaboration du MFFP, du MAMH ainsi que du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). Les travaux concernent le secteur minier dans un premier temps, mais l'approche pourrait être généralisée à d'autres domaines d'activité, ces projets étant de première importance pour le gouvernement.

Les quatre chantiers suivants ont été déterminés comme étant prioritaires en 2021-2022.

Tables interministérielles en région

Six tables interministérielles en région (TIR) ont la responsabilité d'offrir aux promoteurs un accompagnement coordonné et personnalisé en fonction du contexte et de l'évolution des projets. De même, sept autres projets miniers bénéficient d'un accompagnement interministériel. L'objectif consiste à répondre, au mieux, aux besoins de ces promoteurs, notamment en ce qui a trait au respect des échéanciers pour leurs travaux. Les TIR coordonnent, selon une approche collaborative et technique, la délivrance des droits du MERN, du MELCC et du MFFP dans une perspective d'amélioration continue et de respect des obligations légales et réglementaires. Les membres déterminent les objectifs relatifs au fonctionnement et à l'efficacité de la table en cause.

Optimisation des processus de délivrance des droits

Selon une approche LEAN, l'optimisation des processus de délivrance des droits contribue à réduire les délais des processus en éliminant les activités administratives sans valeur ajoutée.

Trois projets d'optimisation de processus ont été réalisés jusqu'à maintenant et deux sont en cours :

- le renouvellement d'un claim, volet Déclaration de travaux et volet Décision du ministre (MERN) (réalisé);
- l'échantillonnage en vrac (MERN) (réalisé);
- la demande d'un avis faunique (MFFP) (réalisé);
- la demande de droits fonciers (MERN) (en cours);
- la délivrance d'un permis de déboisement (MFFP) (en cours).

Guichet de diffusion et de gestion des droits

Présentement à l'étape de l'élaboration du dossier d'affaires, ce projet s'inscrit dans le chantier du guichet ministériel à l'intérieur des travaux du BCD. Il a notamment pour but de mettre en commun et de diffuser l'information des secteurs et des ministères engagés dans l'attribution des droits, permis et autorisations nécessaires dans le contexte de la réalisation d'un projet minier.

Le premier livrable est le Dossier d'affaires, Carte interactive, qui va permettre :

- de faciliter l'accès à une information consolidée et aux données géolocalisées pertinentes pour le promoteur et les analystes;
- d'optimiser les démarches du promoteur;
- d'offrir aux analystes un outil pour les appuyer dans leur travail et pour faciliter la coordination des actions entre les ministères et les organismes touchés par la question;
- de réduire les délais des traitements administratifs des demandes de droits.

Coordination gouvernementale des consultations autochtones

La mise en place d'un processus de coordination interministérielle pour la consultation autochtone en lien avec des demandes de droits, d'autorisations ou de permis nécessaires à l'accomplissement d'une activité minière va permettre d'effectuer simultanément, plutôt que successivement, les consultations à propos de plusieurs permis pour un même projet.

Allègement administratif

Les formalités administratives découlent des lois et règlements et s'y conformer entraîne des frais importants pour les entreprises. Dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025, le gouvernement vise trois objectifs de réduction du fardeau administratif imposé aux entreprises au cours de la période de 2020 à 2025, soit réduire de 10 % le nombre de formalités administratives, de 15 % le volume des formalités administratives et de 20 % le coût des formalités administratives.

En lien avec cette exigence, le MERN a produit son Plan de réduction du fardeau administratif 2020-2025 pour l'atteinte des objectifs visés d'ici 2025. Par ailleurs, le tableau suivant présente l'évolution du nombre, du volume et du coût des formalités auxquelles les entreprises doivent se conformer. Les résultats portent sur l'exercice financier qui précède celui du rapport annuel de gestion puisque le MEI effectue une mise à jour de la banque de données en juin.

Le suivi des formalités 2020-2021 du MERN fait état d'une augmentation minimale des coûts de l'ordre de 0,71 % depuis 2004-2005 et d'une diminution du volume de l'ordre de 1,88 %.

TABLEAU 37. Évolution du nombre, du coût et du volume des formalités administratives et taux de variation par rapport à 2004-2005

Année financière	Nombre	Coût total (M\$)	Volume	Taux de variation par rapport à 2004-2005	
				coût total (%)	volume (%)
2004-2005	73	7,02	12 743	s.o.	s.o.
2010-2011	77	7,07	12 820	0,7	0,6
2015-2016	85	6,86	13 160	(2,4)	3,3
2016-2017	84	6,83	12 172	(2,8)	(4,5)
2017-2018	84	6,88	12 204	(2,0)	(4,2)
2018-2019	111	5,75	11 990	(18,1)	(5,9)
2019-2020	112	5,71	11 823	(18,7)	(7,2)
2020-2021	113	7,07	12 504	0,71	(1,88)

Note : Les années financières figurant au tableau correspondent à celles publiées dans le Rapport sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales d'allègement réglementaire et administratif de 2019. Le coût et le volume sont présentés en valeur constante de 2004-2005. Considérant que ceux-ci ont été révisés en 2018, les résultats pour les années antérieures à 2018 diffèrent de ceux ayant été publiés dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du Ministère.

Publication d'analyses d'impact réglementaire

Conformément aux articles 17 à 20 de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente (décret 1558-2021), les ministères et organismes sont tenus d'accompagner tout projet de loi ou de règlement visé par une analyse d'impact réglementaire (AIR), lorsque celui-ci est soumis au Conseil des ministres. Les AIR produites doivent également être publiées sur le site Web des ministères. En 2021-2022, le Ministère en a publié six, soit :

- le projet de loi n° 21 – Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités;
- le Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel;
- la Loi modifiant la Loi sur les normes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie de certains appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures;
- le projet de loi n° 97 – Loi modifiant la Loi sur les normes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie de certains appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures;
- le projet de règlement sur un bloc de 300 mégawatts d'énergie éolienne et sur un bloc de 480 mégawatts d'énergie renouvelable;
- le projet de règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel.

Politique d'harmonisation de l'application des lois et des règlements d'une région à l'autre

En novembre 2017, conformément à la mesure 3.1.3 du Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif, le MERN a dévoilé sa politique d'harmonisation de l'application des lois et règlements d'une région à l'autre et l'a diffusée par l'intermédiaire de son site Web. Cette politique définit les moyens déployés par le MERN pour harmoniser les pratiques et soutenir le personnel de ses directions régionales et des municipalités régionales de comté délégataires pour que les promoteurs puissent évoluer dans

un contexte uniforme, transparent et cohérent. La mise en œuvre de cette politique a permis l'accomplissement de l'action suivante :

- la production de quatre avis ministériels en réponse aux demandes du gouvernement de l'Ontario d'obtenir les commentaires du gouvernement du Québec sur différents projets réglementaires ou législatifs, communément appelés « Avis Québec-Ontario ».

Projet de loi omnibus n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif

Le MERN, notamment le Secteur des mines et la Direction des affaires juridiques, a collaboré étroitement avec le MEI, qui était responsable de la coordination gouvernementale, à la rédaction de nouvelles dispositions législatives du projet de loi n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif, adopté à l'Assemblée nationale du Québec le 7 décembre 2021. Ce dernier va permettre d'apporter des modifications à la Loi sur les mines afin d'alléger le fardeau administratif des entreprises du secteur minier, soit :

- retirer le régime de jalonnement comme moyen d'obtention de claims;
- retirer le régime relatif au permis de prospection;
- prolonger la première période de validité des claims de deux à trois ans;
- remplacer la déclaration trimestrielle par une déclaration annuelle pour les titulaires des baux d'exploitation de substances minérales de surface;
- permettre l'agrandissement d'un bail minier;
- retirer l'obligation pour le titulaire de claim d'aviser le propriétaire, le locataire, le titulaire de bail et la municipalité locale de l'obtention de son claim dans les 60 jours suivant son inscription. Cet article confère désormais cette obligation au ministre;
- réduire la fréquence annuelle de transmission des plans de mine à une fois tous les cinq ans et à la fermeture de la mine;
- déposer, sans pénalité, la demande de renouvellement de claims et le rapport de travaux statutaires au plus tard 1 jour avant l'expiration du claim.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

TABLEAU 38. Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues^A	1 094
--	-------

A Inclut les demandes de toutes natures, soit les demandes d'accès à des documents administratifs, les demandes d'accès à des renseignements personnels et les demandes de rectification. Lorsqu'une demande comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels ET rectification; accès à des documents administratifs ET à des renseignements personnels; etc.), elle n'est comptabilisée qu'une seule fois, en fonction de ce qui est jugé le plus prépondérant comme nature de la demande.

TABLEAU 39. Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs ^{A, B, C, D}	Demandes d'accès à des renseignements personnels ^{A, B, C, D}	Rectification ^{A, B, C, D}
0 à 20 jours	809	1	0
21 à 30 jours	260	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	11	0	0
Total	1 080	1	0
Total des demandes traitées	1 081		

- A Le nombre de demandes est inscrit selon leur nature et selon les délais pris pour les traiter.
- B On entend par demandes traitées celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer.
- C Les demandes ne sont comptabilisées qu'une seule fois, même lorsqu'elles comportent plus d'un volet (accès à des renseignements personnels ET rectifications; accès à des documents administratifs ET à des renseignements personnels; etc.), en fonction de ce qui est jugé le plus prépondérant comme nature de la demande.
- D Dans les situations particulières où, conformément à la Loi, la réponse fournie ne constitue pas la fin du traitement de la demande, les demandes sont comptabilisées selon le délai pris pour fournir cette réponse. Par exemple, lorsque cela est applicable, on comptabilise le délai pris pour informer la personne requérante qu'un avis a été demandé à un tiers (LAI, art. 49, alinéa 1), que des frais sont exigibles avant la communication des documents (LAI, art. 11), qu'une autorisation en vertu de l'article 137.1 de la Loi a été sollicitée, etc.

TABLEAU 40. Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées ^{D, F}
Acceptée (entièrement) ^{A, B, C}	206	0	0	s.o.
Partiellement acceptée ^{A, B, C}	128	0	0	9. al. 2, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 39, 48, 49, 53, 54, 88, 9 CDLP
Refusée (entièrement) ^{A, B, C}	33	0	0	9. al. 2, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 31, 32, 33, 34, 37, 48, 49, 53, 54, 9 CDLP
Autres ^E	728*	2	0	1, 2, 42, 48 *Désistements (16)

- A Est inscrit dans chaque case le nombre de demandes traitées dans l'année financière dont la décision rendue consiste soit en l'acceptation entière de ce qui est demandé (y compris les décisions où la personne requérante est dirigée vers l'endroit où le document visé est accessible; LAI, art. 13), soit en l'acceptation partielle ou en un refus entier. À la ligne Autres sont comptabilisées les situations de refus en totalité pour les motifs précisés à la note E ci-dessous.
- B On entend par demandes traitées celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer.
- C Les demandes ne sont comptabilisées qu'une seule fois, même lorsqu'elles comportent plus d'un volet (accès à des renseignements personnels ET rectification; accès à des documents administratifs ET à des renseignements personnels; etc.), en fonction de ce qui est jugé le plus prépondérant comme nature de la demande.
- D Dans cette case, toutes les dispositions de la Loi qui ont été invoquées pour justifier le refus en tout ou en partie de la demande ont été énumérées.
- E Lorsqu'elle est applicable, toute décision selon laquelle la totalité de la demande est irrecevable (LAI, art. 42), inapplicable (LAI, art. 9) ou redirigée vers un autre ou d'autres organismes publics (LAI, art. 48) est comptabilisée. Sont également comptabilisés ici toute décision selon laquelle aucun document visé par la demande n'est détenu (LAI, art. 1), toute requête pour demande abusive (LAI, art. 137,1) ou tout autre type de situation, par exemple le désistement de la personne requérante.
- F Dans cette case, toutes les dispositions de la Loi qui ont été invoquées pour les situations mentionnées à la note E ont été énumérées.

TABLEAU 41. Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	17

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

TABLEAU 42. Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	Non _____
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles :	Non _____

TABLEAU 43. Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	Oui 2016
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	Non _____

TABLEAU 44. Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles : Manchette de rappel de la politique linguistique diffusée dans l'intranet du Ministère.	Oui _____
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?	_____

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère est actif dans le suivi des dossiers en lien avec la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, Ensemble pour l'égalité. En 2021-2022, le Ministère a notamment participé aux comités suivants :

- le Comité gouvernemental des responsables ministériels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- le Comité interministériel pour la mixité en emploi;
- le Comité des partenaires du concours *Chapeau, les filles!* et de son volet *Excelle Science*.

Dans le contexte de ce concours, le Ministère attribuera une bourse de 2 000 \$ à une lauréate en ce qui concerne le volet *Chapeau, les filles!* et une autre bourse de 2 000 \$ à une lauréate pour le volet *Excelle Science* dans la catégorie « Information foncière et géospatiale, mines, innovation et transition énergétique ».

4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics (Politique) vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relatives au processus tarifaire. Elle a pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

Afin de déterminer si la tarification actuelle respecte la ligne de conduite de la Politique, le Ministère poursuit ses travaux afin de rapprocher l'ensemble des coûts associés aux revenus de tarification et d'évaluer les niveaux d'autofinancement de ses produits et services.

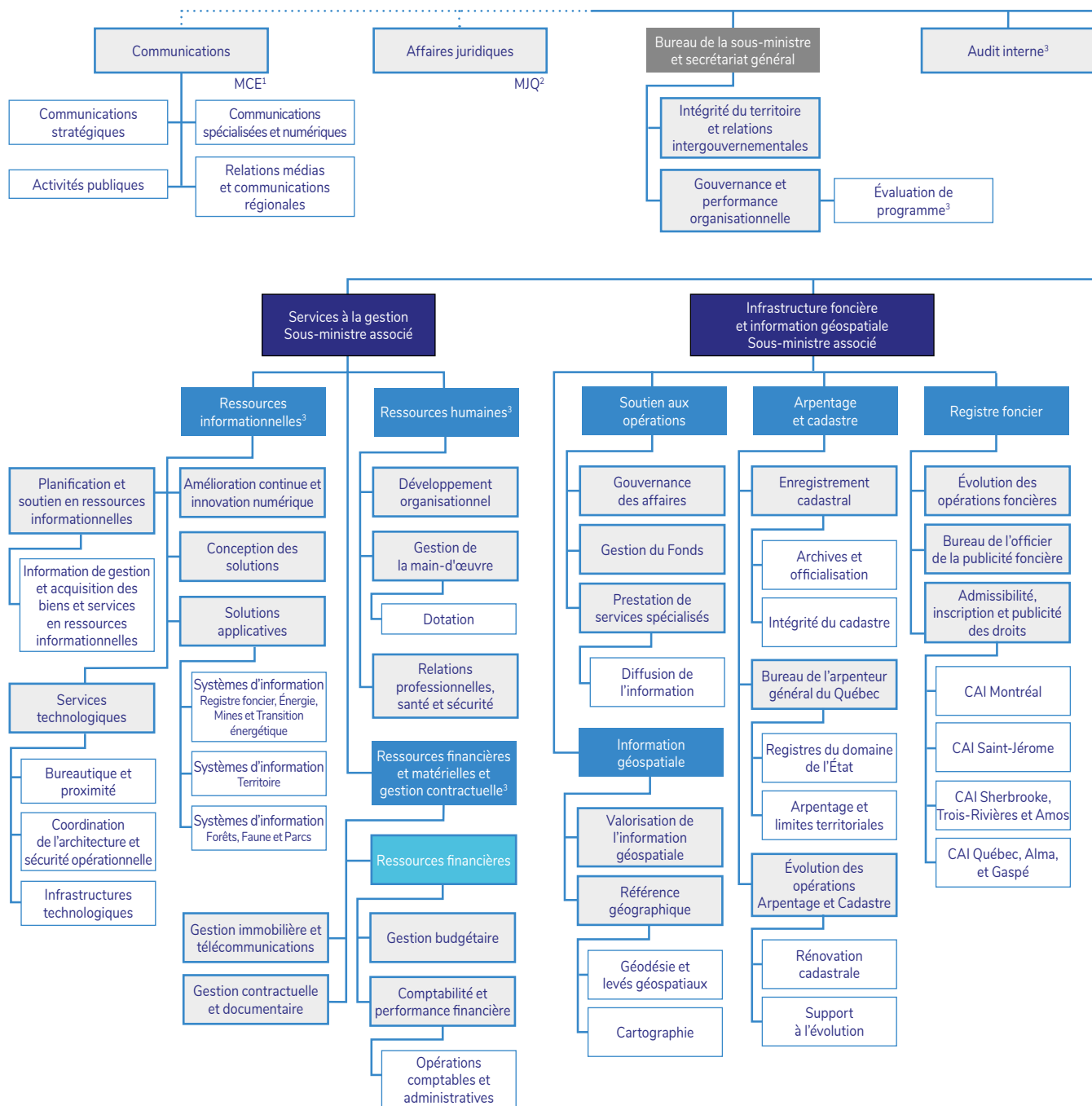
Renseignements sur les biens et services tarifés

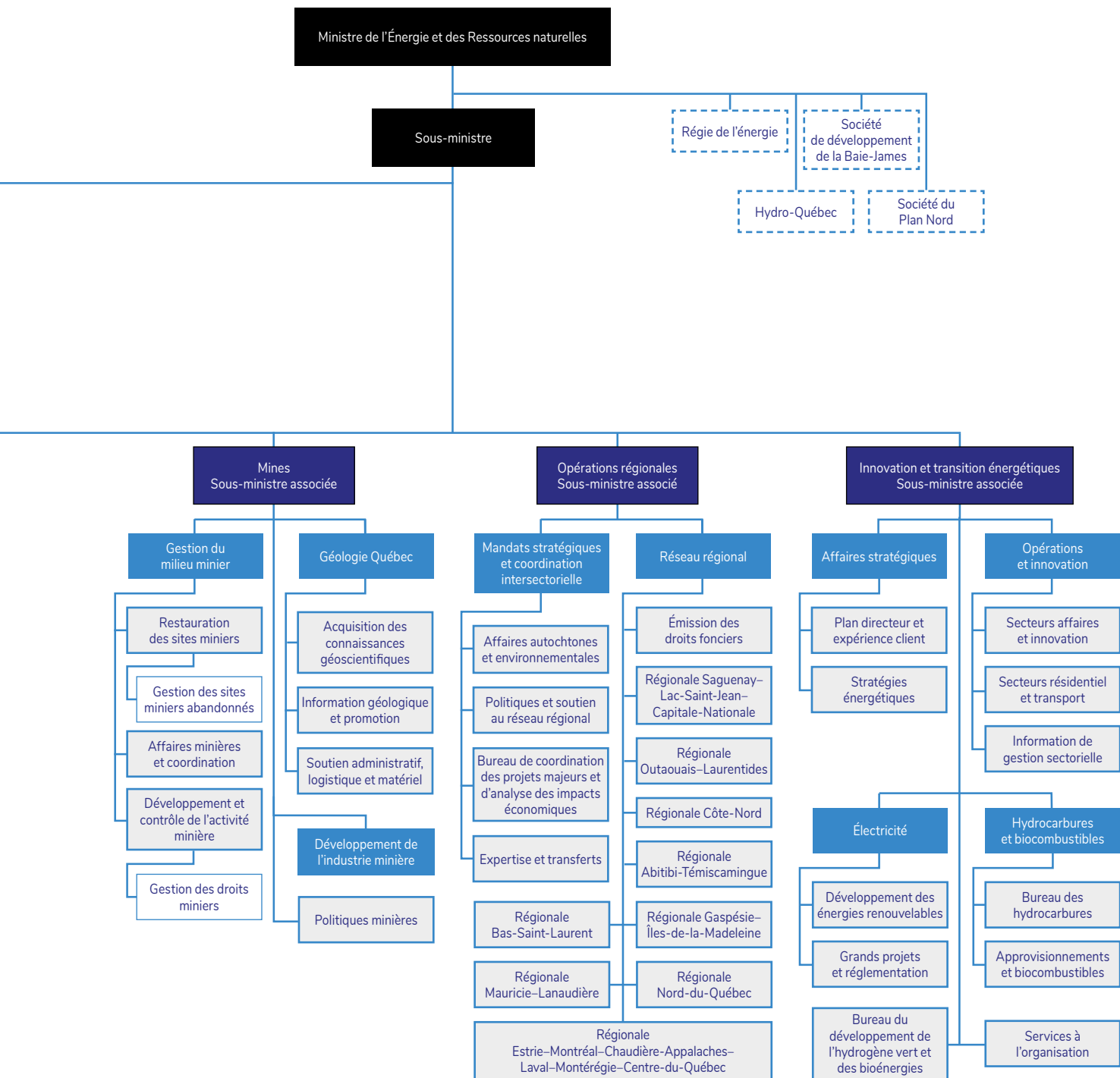
Les informations concernant les revenus, les coûts associés, le niveau de financement, la révision et l'indexation des biens et services tarifés du Ministère sont présentées à l'annexe III. Les coûts présentés dans cette annexe comprennent la rémunération et le fonctionnement mais excluent les dépenses de transfert et les événements exceptionnels. Il est également important de noter que, par l'entremise d'un partenariat en services partagés, les fonctions administratives centrales du Ministère sont aussi mises au service du MFFP. En conséquence, ces coûts sont répartis selon l'estimation des efforts consentis auprès de chaque ministère.

5. ANNEXES

ANNEXE I –

Organigramme du Ministère au 31 mars 2022





LÉGENDE

Ministre	Bureau de la sous-ministre et secrétariat général	Secteur	Direction générale principale	Direction générale
Direction générale adjointe	Direction	Service	Organisme relevant du ministre	Lien hiérarchique avec un autre MO

¹ MCE : Ministère du Conseil exécutif

² MJQ : Ministère de la Justice du Québec

³ En services partagés avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

ANNEXE II – Programmes en transition énergétique

Résidentiel

CHAUFFEZ VERT

Conversion d'un système au mazout/propane à un système alimenté par une énergie renouvelable - Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)		
INDICATEUR DE RÉSULTATS	2021-2022	Cumulatif (2013-2022)
Nombre de participants	5 493	39 788
Réduction des émissions de GES (t éq. CO ₂ /an)	18 878	281 644
Aide financière (M\$) ²³	7,1	54,1

RÉNOCLIMAT

Rénovation écoénergétique - Quote-part		
INDICATEUR DE RÉSULTATS	2021-2022	Cumulatif (2007-2022)
Nombre de participants	20 923	205 464
Économies d'énergie (GJ/an)	295 026	3 406 226
Aide financière (M\$) ²³	23,4	286,1

ÉCONOLOGIS

Services gratuits en efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu - Quote-part		
INDICATEUR DE RÉSULTATS	2021-2022	Cumulatif (2008-2022)
Nombre de participants	3 157	103 409
Nombre de thermostats installés	1 844	54 668
Économies d'énergie (GJ/an)	3 837	163 437
Aide financière (M\$) ²³	1,3	42,5

NOVOCLIMAT

Construction d'habitations neuves à haute performance énergétique - Quote-part		
INDICATEUR DE RÉSULTATS	2021-2022	Cumulatif (2008-2022)
Nombre de participants	1 992	49 549
Économies d'énergie (GJ/an)	28 328	785 855
Aide financière (M\$) ²³	5,2	115,5

23. Les données d'aide financière présentées dans cette annexe ne correspondent pas aux dépenses réelles de l'exercice financier 2021-2022, mais représentent les montants d'aide financière estimés à partir des données de participation qui peuvent différer selon les particularités des différents programmes.

Affaires

ÉCOPERFORMANCE

Projets d'efficacité et de conversion énergétiques ou d'amélioration des procédés – FECC et quote-part		
INDICATEUR DE RÉSULTATS	2021-2022	Cumulatif (2013-2022)
Nombre de projets acceptés	370	2 323
Économies d'énergie (GJ/an)	3 375 360	21 454 957
Réduction des émissions de GES (t éq. CO ₂ /an)	249 670	1 628 329
Aide financière (M\$) ²³	191,6	796,9

BIOÉNERGIES

Conversion énergétique à la bioénergie		
INDICATEUR DE RÉSULTATS	2021-2022	Cumulatif (2013-2022)
Nombre de projets acceptés	63	305
Réduction des émissions de GES (t éq. CO ₂ /an)	66 137	216 326
Aide financière (M\$) ²³	18,4	78,2

PROGRAMME D'ACCÈS AU RÉSEAU TRIPHASÉ

Projets nécessitant une extension ou un raccordement à un réseau électrique triphasé		
INDICATEUR DE RÉSULTATS	2021-2022	Cumulatif (2013-2022)
Nombre de projets acceptés	29	102
Aide financière (M\$) ²³	4,4	14,5

Innovation

TECHNOCLIMAT

Soutien à l'innovation en matière d'énergie et de réduction des émissions de GES		
INDICATEUR DE RÉSULTATS	2021-2022	Cumulatif (2013-2022)
Nombre de projets acceptés	8	81
Aide financière (M\$) ²³	10,4	144,8

Transport

TRANSPORTEZ VERT

Réduction de la consommation de carburant et des émissions de GES des parcs de véhicules routiers - FECC		
INDICATEUR DE RÉSULTATS	2021-2022	Cumulatif (2019-2022)
Volet Accompagnement		
Nombre de participants	46	69
Nombre de personnes formées en accompagnement	10	83
Volet Acquisition de technologies		
Nombre de participants	45	83
Volet Formation à l'écoconduite		
Nombre de personnes formées en écoconduite	86	113
Nombre de formateurs certifiés en écoconduite	7	25
Volet Borne de recharge rapide en courant continu (BRCC)		
Nombre de bornes installées	10	13
Aide financière totale (\$) ²³	0,9	1,2

ROULEZ VERT

Rabais pour l'acquisition d'un véhicule électrique et d'une borne de recharge à usage résidentiel - FECC		
INDICATEUR DE RÉSULTATS	2021-2022	Cumulatif (2011-2022)
Rabais pour véhicules neufs		
Nombre de participants	34 450	144 060
Rabais pour véhicules d'occasion		
Nombre de participants	269	3 349
Remboursement pour bornes à domicile		
Nombre de bornes	17 075	62 393
Aide financière totale (M\$)	246,7	915,7
Réduction des émissions de GES (t éq. CO ₂ /an)	77 905	299 545
Rabais pour bornes en milieu de travail et pour bornes multilogement		
Bornes au travail		
Nombre de bornes installées	2 437	7 381
Bornes multilogement		
Nombre de bornes installées	1 943	3 289
Aide financière totale (M\$) ²³	9,7	23,9

ANNEXE III – Coût et revenus de tarification

Résultats et informations sur le financement

Légende
La mention « n.d. » indique que la donnée n'est pas disponible. La mention « s.o. » indique que la donnée ne s'applique pas.
La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé : - selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG); - en fonction du coût des services (CS); - par décision administrative (DA).

Énergie et Ressources naturelles^A

Catégorie de revenus	Revenus de tarification ^B (k\$)	Coût des biens et services (k\$)	Niveau de financement atteint	Base de fixation	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Droits et permis						
Ressources hydrauliques						
Régimes des eaux	1 323	n.d.	s.o.	DA	1990	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation (sauf exception au contrat)
Total partiel	1 323					
Ventes de biens et services						
Accès à l'information	2	n.d.	s.o.	DA	1992	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	430	n.d.	s.o.	DA	1990	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation (sauf exception au contrat)
Frais de vente et de location de terrains	2	n.d.	s.o.	DA	1990	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Location et concessions	96	n.d.	s.o.	DA	1990	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation (sauf exception au contrat)
Total partiel	530					
TOTAL	1 853					

A Les activités du territoire public ont été intégrées dans le Fonds d'information sur le territoire à partir du 1^{er} avril 2021.

B Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2021-2022 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

Fonds d'information sur le territoire

Catégorie de revenus	Revenus de tarification ^A (k\$)	Coût des biens et services (k\$)	Niveau de financement atteint ^B	Base de fixation	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Registre foncier ^C	102 336	29 169	351 %	CS	2013	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Rénovation cadastrale	51 294	36 196	142 %	CS	2001	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Enregistrement cadastral	3 823	6 567	58 %	CS	2022	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Territoire public	25 036	28 587	88 %	MAG	2021	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Information géospatiale	6 589	21 921	30 %	CS	2022	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Arpentage	18	3 675	0 %	CS	2020	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Registre domaine de l'État	2	3 545	0 %	CS	2022	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
TOTAL^D	189 098	129 660				

A Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2021-2022 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

B Le niveau de financement visé est un autofinancement global sur l'ensemble des activités du FIT et non un autofinancement par produit individuel.

C Les tarifs du Registre foncier sont établis par la Loi sur les bureaux de la publicité des droits, RLRQ, chapitre B-9.

D Les revenus non tarifés tels que les intérêts et les revenus de restructuration ne sont pas présentés dans ce tableau. Pour l'exercice 2021-2022, ces revenus non tarifés totalisent 11 514 k\$, portant ainsi les revenus totaux du FIT à 200 612 k\$.

Fonds des ressources naturelles

Catégorie de revenus	Revenus de tarification ^A (k\$)	Coût des biens et services (k\$)	Niveau de financement atteint	Base de fixation	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Volet gestion des énergies fossiles						
Droits et permis - Autres						
Activités en milieu hydrique et terrestre	35	n.d.	s.o.	DA	2018	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Licence d'exploration, de production et de stockage	1 713	n.d.	s.o.	CS	2018	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Pipelines	1	n.d.	s.o.	DA	2018	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation

Catégorie de revenus	Revenus de tarification ^A (k\$)	Coût des biens et services (k\$)	Niveau de financement atteint	Base de fixation	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Ventes de biens et services						
Registre public	4	n.d.	s.o.	DA	2018	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Total - Volet gestion des énergies fossiles	1 753					
Volet patrimoine minier						
Droits et permis - Ressources minières						
Exploitation minière ^B	38 000	s.o.	s.o.	DA	2018	Non indexé
Total - Volet patrimoine minier	38 000					
Volet gestion de l'activité minière						
Droits et permis - Ressources minières						
Claim ^C	3 160	1 106	286 %	DA	2017	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Total - Volet gestion de l'activité minière	3 160	1 106				
TOTAL	42 913	1 106				

A Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2021-2022 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

B Les revenus de l'exercice 2021-2022 sont expliqués par le décret 1590-2021 et par le décret 1101-2020 qui autorisent qu'un montant maximal de 38 M\$, provenant des sommes perçues à titre de droits minières pour appliquer la Loi sur l'impôt minier (chapitre I-0.4), soit porté au volet patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles.

C Les revenus de 2021-2022 perçus pour l'attribution ou le renouvellement de baux et de claims ont été portés au crédit du fonds général. Une portion de ceux-ci a été virée, par décret (1589-2021), au volet gestion de l'activité minière du Fonds des ressources naturelles.

Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques

Catégorie de revenus	Revenus de tarification ^A (k\$)	Coût des biens et services (k\$)	Niveau de financement atteint	Base de fixation	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Droits et permis						
Redevances et droits sur les substances soutirées	59	n.d.	s.o.	MAG	2018	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Redevances sur l'énergie	85 015	n.d.	s.o.	DA	2021	Non indexé
TOTAL	85 074					

A Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2021-2022 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

